

les dossiers de l'IFEA

série : la Turquie aujourd'hui no: 16

Une mémoire pour la Ville : la communauté grecque d'Istanbul en 2003

par

Méropi ANASTASSIADOU

et

Paul DUMONT

Observatoire urbain d'Istanbul



INSTITUT FRANÇAIS D'ÉTUDES ANATOLIENNES
GEORGES DUMÉZIL
Istanbul, août 2003

Ce "dossier de l'IFEA" est un document de travail destiné à une diffusion restreinte.
Les auteurs y soumettent à la discussion des points de vue et des informations dont ils sont seuls responsables.

Les lecteurs sont invités à dialoguer avec les auteurs en leur écrivant à l'adresse suivante :

ifea@ifea-istanbul.net

À l'exception de celle du Patriarche œcuménique Bartholomaios I^{er} (fig. 5, cliché Nik. Magginas), toutes les photographies figurant dans ce dossier ont été réalisées par Alexis Petridis, photographe à Istanbul.

Ce travail doit beaucoup à Dimitris Frangopoulos qui n'a ménagé ni son temps, ni sa patience pour que nos questions ne restent pas sans réponse.
Qu'il veuille bien accepter ici nos remerciements les plus spontanés...

Directeur de la publication :

Paul DUMONT

Responsables des programmes :

Bayram BALCI

programme Turquie-Caucase-Mer Noire

Jean-François PÉROUSE

Observatoire urbain d'Istanbul

ISBN 2-906053-81-3

INSTITUT FRANÇAIS D'ÉTUDES ANATOLIENNES
GEORGES DUMÉZIL

FRE 2549 CNRS

Nuru Ziya Sok. no.22 P.K. 54
80072 Beyoğlu/ISTANBUL

Téléphone: 90(212) 244 17 17 - 244 33 27

Télécopie: 90(212) 252 80 91

Courrier électronique:

ifea@ifea-istanbul.net

Site internet : www.ifea-istanbul.net

Une mémoire pour la Ville : la communauté grecque d'Istanbul en 2003

par
Méropi ANASTASSIADOU
et
Paul DUMONT

Une mémoire pour la Ville : la communauté grecque d'Istanbul en 2003

Méropi ANASTASSIADOU et Paul DUMONT

La présence grecque orthodoxe¹ à Istanbul date de plusieurs siècles et est intimement liée au parcours historique de la cité. À l'aube du XXI^e siècle, elle est réduite à une poignée d'individus, pour la plupart assez âgés. Son importance pour la formation du sentiment identitaire des Grecs de par le monde mais aussi pour les natifs d'Istanbul n'est pas à démontrer : berceau de l'hellénisme et de l'orthodoxie pour les uns, communauté phare pour les autres, elle représente, aux yeux de beaucoup, le noyau dur de la grécité.

Dans l'Istanbul des années 2000, une grande partie de la population vient d'ailleurs : d'après le recensement de 1990, seulement 37,27 % des individus recensés dans l'agglomération y sont nés². Pour les millions de citoyens issus de l'immigration, cette présence grecque ne signifie rien. Aux yeux de l'homme de la rue, les non-musulmans sont souvent assimilés aux "étrangers" et considérés comme des éléments extérieurs à la société turque.

Les pratiques administratives locales aident à cette façon de voir. De fait, dans certaines circonscriptions, Grecs et autres minoritaires ont été enregistrés pendant longtemps par les services de l'état civil dans des registres spéciaux

dits "registres des étrangers" et, lorsque tel n'était pas le cas, il arrivait encore que la mention "étranger" figurât à côté de leur nom dans des documents administratifs (Çetin, 2002). Héritée de l'Empire ottoman, la distinction que l'on fait en Turquie entre "citoyenneté" et "nationalité" — ce dernier terme renvoyant, selon l'usage, à l'ethnie et à la religion — contribue également à faire des Grecs des étrangers, puisqu'ils peuvent avoir la citoyenneté turque, tout en appartenant à une autre "nation".

Pouvant ainsi être considérés comme étrangers dans leur propre ville, les Grecs ont pourtant profondément marqué le paysage urbain : lieux de culte, écoles, hôpitaux, cafés, hôtels, orphelinats, sans compter les centaines d'immeubles de styles architecturaux variés hérités du XIX^e siècle.

Même si les nouveaux occupants de la ville n'ont souvent aucune idée de l'histoire de ces édifices, ceux-ci continuent, dans l'anonymat où ils ont été relégués, d'imprimer leur marque à l'identité de la cité. C'est probablement la raison pour laquelle les instances municipales et des nombreuses organisations de la société civile s'emploient aujourd'hui à jeter les bases d'une réappropriation de ce passé grec oublié.

¹ Cette étude ne porte que sur la communauté grecque orthodoxe d'Istanbul. À côté de celle-ci, se laissent également identifier une petite communauté turque orthodoxe, formée pour l'essentiel de *Karamanli* (cf. l'encadré intitulé "L'église turque orthodoxe de Papa Eftym"), et un groupe, encore plus restreint, de Grecs catholiques (cf. encadré).

² Ce pourcentage était de 52,91 % en 1950. Voir : Kal'a et Murat, 1997, 121.

L'heure n'est plus au démantèlement de la mémoire plurielle de la ville. Bien au contraire, les élites locales estiment qu'il importe, pour la survie même de la culture urbaine, de réconcilier Istanbul avec son histoire.

Dans ce contexte, la communauté grecque, composante notable de la population stambouliote au cours des siècles précédents, suscite un intérêt nouveau, ne serait-ce que parce qu'elle est porteuse du patrimoine mémoriel de la cité.

Les pages qui suivent proposent une description de cette communauté telle qu'elle se présente en cette année 2003. Un état des lieux partiel : ont été privilégiés les aspects institutionnels et éducatifs, les événements politiques auxquels la minorité doit son profil actuel n'ayant été abordés que de manière succincte.

La bibliographie consacrée aux Grecs d'Istanbul est considérable, sans commune mesure avec la maigre sélection qui figure à la fin de cette étude. De même, un grand nombre de sites internet proposent des informations, ténues ou substantielles, sur divers volets de la vie de la communauté. Toutefois, l'objectif de ce travail était de donner la parole, autant que faire se peut, aux intéressés eux-mêmes. L'accent a donc porté sur les entretiens oraux. Que soient ici chaleureusement remerciés tous ceux qui pendant de nombreuses heures ont bien voulu se prêter à l'exercice de la conversation à bâtons rompus. Les liens d'amitié autorisent la confiance. D'où le choix délibéré, ici, de ne citer aucun nom. Le travail s'appuie aussi sur une certaine participation à la vie communautaire : fêtes religieuses, réceptions patriarcales, manifestations culturelles, représentations théâtrales des écoles, tombolas de charité... Fondées sur le partage de tels moments, les pages qu'on va lire comportent forcément une dose de subjectivité.

1. "Nous sommes peu nombreux, mais innombrables"³

Au début des années 1900, près de 160 000 Grecs vivaient à Istanbul⁴. Moins d'un siècle plus tard, il n'en reste plus, résidents permanents, que quelque 2 000⁵ auxquels s'ajoutent une population probablement équivalente de résidents saisonniers partageant leur temps entre la Grèce et la Turquie. Il se pourrait même, nous dit-on, que ce nombre soit fictif. Selon une idée répandue parmi les Grecs, de l'épaisseur démographique de la communauté dépend la survie du Patriarcat orthodoxe d'Istanbul : le jour où il aurait moins de 2 000 fidèles sous sa tutelle spirituelle, celui-ci n'aurait plus de raison de se maintenir sur le territoire turc et devrait envisager son transfert. C'est peut-être la crainte d'un tel départ qui conduit ceux qui s'identifient comme *Rum*⁶ d'Istanbul à affirmer que leur nombre est encore supérieur à 2 000.

À vrai dire, si les statistiques demeurent stationnaires, c'est peut-être aussi parce que personne ne connaît les chiffres réels. Aucun dénombrement démographique n'ayant été effectué dans la communauté au cours des dernières décennies, du moins officiellement, il est impossible de dire avec précision combien de membres celle-ci compte en son sein. Quant aux recensements réalisés par l'État turc, le critère de l'appartenance religieuse n'étant plus pris en compte depuis 1965, ils ne permettent pas non plus de cerner la présence grecque à Istanbul, sauf à extrapoler à partir de données anciennes et fantaisistes.

Dans la Turquie actuelle, les chrétiens grecophones ne sont pas les seuls à suivre le rite orthodoxe. À côté de ceux-ci, l'État turc ainsi que le Patriarcat œcuménique de Constantinople reconnaissent comme tels tous les orthodoxes originaires du Hatay (Antioche) et du sud-est

³ *Eimaste ligoï, alla ametritoi* : formule attribuée au Patriarcat Athénagoras (1948-1972).

⁴ 157 165 selon le recensement de 1905-06 : voir Behar, 1996, 55.

⁵ En 1927, 100 214 Grecs orthodoxes sont recensés dans le département d'Istanbul ; en 1935, ils sont 95 956 ; dix ans plus tard, on n'en compte que 76 844 ; en 1955, 67 550 ; en 1965, il ne reste que 47 207, soit presque quatre fois moins qu'au début du XX^e siècle. Après 1965, la confession des recensés n'est plus prise en compte et il devient très difficile de cerner, à travers ces matériaux, la présence non-musulmane dans la société turque. Voir, Dündar, 1999. Akgönül (2001 b) propose cependant un nombre plus élevé, environ 4 000 personnes.

⁶ C'est sous ce nom que l'on désigne en turc les Grecs de Turquie. Ceux-ci se disent *Romaioi* ou *Romioi*, c'est-à-dire "Romains", par référence à l'Empire romain d'Orient. Toutefois, le terme d'Hellène et ses dérivés (hellénique, hellénisme, etc.) ne les effarouche pas.

anatolien et rattachés au Patriarcat d'Antioche. De citoyenneté turque, ces populations observent le rite grec orthodoxe, mais utilisent l'arabe comme langue liturgique et sont arabophones dans leur vie privée et familiale. La rubrique "religion" de leur carte d'identité précise cependant qu'ils sont *rum ortodoks*, ce

qui revient à les assimiler, du point de vue administratif, aux Grecs orthodoxes de culture hellénique. Outre la question de savoir combien il y a aujourd'hui de Grecs à Istanbul, il importe donc aussi de se demander de quels Grecs il s'agit. Les réponses à ce propos sont loin d'être précises, les éléments fournis peu

Les Grecs catholiques

Même à Istanbul, cœur de l'orthodoxie, les Grecs ne sont pas tous orthodoxes. Certains d'entre eux, très peu nombreux, se rattachent à l'Église de Rome sans pour autant pratiquer forcément le rite latin. Ceux qui se désignent eux-mêmes comme *Romaiokatholiki* suivent le rite "oriental" et ne se distinguent en rien des orthodoxes si ce n'est qu'ils reconnaissent la suprématie du Pape.

Les Grecs de rite latin sont parfois issus d'alliances complexes entre familles levantines catholiques et familles orthodoxes. Il peut aussi s'agir de descendants d'insulaire ayant connu la domination vénitienne sur les îles de l'Égée (Syros, Naxos, Tinos, etc.). Bien que de culture grecque, ces "latins" ne constituent pas une "minorité" à proprement parler et ne bénéficient donc pas d'un dispositif communautaire —écoles notamment— comparable à celui des orthodoxes.

L'Église grecque catholique de rite oriental est, quant à elle, une construction du XIX^e siècle. Elle s'est formée dans les années 1860

avec le soutien de plusieurs congrégations catholiques dont celle des Assomptionnistes. Très active jusqu'à la Première Guerre mondiale, elle se signale par la publication de plusieurs périodiques en grec et en français, la création de séminaires et d'associations, la fondation d'écoles. Mais, à aucun moment de son parcours, elle n'a rassemblé plus de 2 200 fidèles. En 1913, d'après R. Janin, la communauté d'Istanbul comptait environ 300 membres. En 1932, selon une source du Vatican, le nombre des *Romaiokatholiki* en Grèce (où la plupart avaient émigré lors de la fondation de la République kémaliste) et en Turquie s'élevait à 2 148 personnes. En 1998, ils ne sont plus que 45, à Istanbul, à former le dernier bataillon des ouailles d'une Église désormais dépourvue de berger.

Pour en savoir plus : Elçin Macar, *İstanbul'un Yok Olmuş İki Cemaati. Doğu Ritli Katolik Rumlar ve Bulgarlar* (Deux communautés disparues d'Istanbul. Les Grecs et les Bulgares catholiques de rite oriental), Istanbul, İletişim, 2002.

concrets. Signe que le flou sur ce sujet arrange tout le monde ?

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que la communauté grecque d'Istanbul a connu, au cours du dernier siècle, une réelle hémorragie démographique. Les motifs de celle-ci sont bien connus. Par vagues successives, suite à des événements douloureux, les chrétiens d'origine grecque sont partis d'Istanbul. Partis ? Chassés ? Quel que soit le point de vue que l'on adopte, le résultat est le même.

La plupart des faits rapportés brièvement dans les pages qui suivent ont déjà fait l'objet de nombreuses études. S'il nous a paru néanmoins utile d'en retracer ici le récit, c'est parce qu'ils ont fortement marqué la mémoire collective de la minorité. Pour comprendre le com-

portement et les attitudes de cette dernière aujourd'hui, la connaissance des épisodes présentés ci-dessous est indispensable.

2. Des départs massifs

La population grecque d'Istanbul connaît une croissance démographique importante dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Des hommes et des femmes issus d'une immigration économique s'installent par milliers sur les rives du Bosphore dans la recherche d'un avenir meilleur. Durant cette période en laquelle certains auteurs reconnaissent "l'apogée de l'hellénisme" (Svolopoulos, 1994), l'intégration dans la ville se fait rapidement et généralement par mariage avec un(e) autochtone. Au tournant du XX^e siècle, la

majeure partie des Grecs “d’Istanbul” sont en réalité des gens originaires des îles de la mer Égée, de l’Épire, de la Cappadoce, des Balkans.

La fascination pour la capitale ottomane s’estompe avec le début de la Première Guerre mondiale. Même si elle est encore le théâtre d’intenses mouvements de population, la ville sert désormais surtout de zone de transit à ceux qui fuient les provinces anatoliennes. En septembre 1922, lorsque se joue l’ultime acte de la défaite de l’armée hellénique en Asie mineure et que la victoire turque se confirme, les Grecs, parmi lesquels il y avait de nombreux réfugiés, commencent à quitter Istanbul. Les cimetières de la ville en témoignent : après 1922, le nombre des défunts qui y sont enterrés baisse sensiblement.

En 1923, en application d’une convention signée entre la Grèce et la Turquie stipulant l’échange obligatoire des minorités grecques et turques, les populations musulmanes des territoires revenant au Royaume hellénique sont contraintes de partir. De même, de l’autre côté de la mer Égée, les chrétiens orthodoxes résidant dans les limites de la nouvelle Turquie doivent eux aussi plier bagages. Seules exceptions à cet échange des populations —qui fut un des épisodes les plus douloureux de l’histoire récente des deux pays— la communauté musulmane de Thrace occidentale et les Grecs d’Istanbul établis dans cette ville avant 1918 (Devedji, 1929 ; Kiosseoglou, 1926 ; Ladas, 1932).

À partir de cette date, la communauté grecque d’Istanbul entre dans une nouvelle phase de son parcours. Désormais, elle constitue une “minorité” dont les droits et obligations sont définis dans le traité signé à Lausanne. Son sort est lié à celui de la “minorité” musulmane de Thrace occidentale dont le statut en territoire hellénique est régi par le même traité (article 45). Le principe de la réciprocité qu’Ankara et Athènes observent depuis lors scrupuleusement constitue un obstacle sérieux à toute initiative visant à améliorer les conditions de vie de part et d’autre de la frontière (Akgönül, 1999 ; Dalègre, 1997).

Depuis le XIX^e siècle, l’orthodoxie constantinopolitaine comprend aussi en son sein un

nombre substantiel de citoyens hellènes venus chercher fortune dans la capitale ottomane. Parfois, il s’agit d’anciens sujets ottomans ayant obtenu par divers moyens, notamment un séjour de durée variable dans le Royaume de Grèce, la citoyenneté hellénique. Quand ils se réinstallaient en territoire ottoman, ceux-ci bénéficiaient de droits et privilèges liés à leur nouveau statut. Nés à Istanbul, les enfants et les petits-enfants de ces Hellènes de fraîche date n’ont eu pour la plupart jamais l’occasion de voyager dans leur patrie officielle. Ils sont Hellènes sur le papier, mais Grecs d’Istanbul dans le cœur. D’ailleurs, les autres composantes de la société locale ne font pas non plus, dans la vie de tous les jours, de différence entre *Rum* et Hellènes : ces deux communautés sont porteuses de la même culture.

Au moment de l’échange des populations en 1923, les citoyens hellènes établis à Istanbul avant 1918 ont pu y rester, en jouissant des mêmes droits que les *Rum*. La convention de Lausanne leur reconnaissait par ailleurs la possibilité de résider en Turquie pour une période de sept ans. En octobre 1930, un nouvel accord entre la Grèce et la Turquie prolonge le droit de séjour des Hellènes à Istanbul. Dans son ouvrage sur l’histoire récente de la communauté grecque d’Istanbul, Alexis Alexandris note qu’en 1927 le nombre des habitants d’Istanbul munis de la citoyenneté hellénique s’élevait à 26 431 personnes ; en 1960, il n’en restait plus que 10 488 (Alexandris, 1983 a, 281).

Dans la nouvelle Turquie qui émerge, la construction d’une identité fondée sur l’homogénéité nationale constitue un des principaux fils d’Ariane de l’idéologie kémaliste. Dès lors, les “minoritaires” (grecs, juifs, arméniens en particulier), mais aussi les “étrangers” (*yabancı*) doivent s’accommoder de mesures discriminatoires souvent insignifiantes, mais psychologiquement efficaces.

Les premières années de la jeune république sont marquées par la détermination politique d’en finir avec la mosaïque ottomane et de mettre en place un État national⁷. C’est l’idée

⁷ Il ne s’agit pas ici de dresser la —longue— liste des mesures prises dans ce but et ressenties par les groupes concernés comme des “pressions” plus ou moins fortes. Plusieurs travaux sur ce thème ont été publiés au cours des dernières années, notamment en Turquie. Voir entre autres Aktar, 2000 ; Bali, 1997 ; Bali, 1998 a.

maîtresse de l'époque et le pouvoir d'Ankara est d'autant plus décidé à l'appliquer qu'il s'agit de redonner confiance et fierté à un peuple qui s'est senti beaucoup trop longtemps humilié par les Européens et les non-musulmans. La période de la guerre gréco-turque (1919-1922), qui vient de s'achever sur une victoire de la résistance nationale, n'a fait qu'exacerber le ressentiment et la xénophobie de la population musulmane.

C'est dans ce contexte que l'on assiste à une turquification des grandes entreprises et de la fonction publique. La purge touche aussi diverses professions libérales et notamment le barreau (1924). Cette politique trouvera des prolongements en 1932, lorsque l'exercice d'un certain nombre de métiers relevant du domaine de l'artisanat et des services sera interdit aux étrangers. Certes, cette mesure vise prioritairement à protéger les intérêts des citoyens turcs et ne concerne pas seulement la ville d'Istanbul. En outre, son application s'étend à l'ensemble des étrangers quelle que soit leur origine. Il n'empêche que les Hellènes (plus de 26 000 personnes) sont les premiers à se sentir poussés vers la sortie.

Les choses ont mal commencé, rapportent les plus âgés et reprennent à leur compte les jeunes.

Dès 1925, le gouvernement turc cherche à restreindre ce qui avait été convenu en Suisse. Les trois minorités, Grecs, Juifs et Arméniens, sont invitées à renoncer par écrit aux droits qui découlent de l'article 42 du Traité. Il s'agit pour eux d'accepter de se conformer aux dispositions du droit civil turc (calqué sur le code civil suisse), en cours d'élaboration (il sera mis en place en 1926) et de ne plus bénéficier du droit de famille et successoral de leur communauté d'appartenance. Pour Ankara, l'objectif est d'assurer l'égalité des citoyens de Turquie devant la loi et de ne pas permettre la prolifération de situations qui rappellent l'époque des Capitulations. Les Juifs signent les premiers au mois de mai et sont suivis, peu après, non sans mécontentement, par les Arméniens. Les Grecs, quant à eux, résisteront jusqu'en novembre. Le 27 de ce mois, la police d'Istanbul convoque à nouveau les notables *rum ortodoks*. À l'issue d'une réunion "dramatique" tenue à l'école *Zografeion*⁸, au cours de laquelle même des menaces contre la sécurité physique des individus présents auraient été —d'après ce que rapporte la mémoire communautaire— prononcées, la signature tant convoitée est enfin arrachée : 55 des 75 représentants de la minorité approuvent l'abandon des droits concédés par l'article 42 (Akgönül, 2001 b, 81-82).

La protection des minorités, selon le Traité de Lausanne

Dernier des grands textes internationaux ambitionnant d'apporter une solution globale à la "Question d'Orient", le traité signé à Lausanne le 24 juillet 1923 comporte notamment une section consacrée à la protection des minorités non-musulmanes. Tout en veillant au respect de la souveraineté de la Turquie, les articles 37 à 45 énoncent une série de dispositions visant à assurer aux membres des minorités une large gamme de droits et "facilités".

Certaines de ces dispositions sont de portée très générale. C'est ainsi que le gouvernement

turc s'engage, par l'article 38, "à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion". Le même article garantit à tous les habitants du pays le "libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance". Il stipule enfin que les minorités non-musulmanes jouiront pleinement de la liberté de circulation et d'émigration, sous réserve de mesures restrictives susceptibles de s'appliquer à l'ensemble des ressortissants turcs. L'article suivant ajoute

⁸ École de garçons grecque fondée en 1893 et située à Beyoğlu (Péra), au centre de la ville. À propos du *Zografeion*, voir *infra*, "l'enseignement".

que les membres des minorités non-musulmanes jouiront des mêmes droits civils et politiques que les non-musulmans. Il précise en particulier que la différence de religion ne pourra pas constituer un obstacle pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ainsi que pour l'exercice des différentes professions. De même, bien que le turc soit reconnu comme langue officielle du pays, les minoritaires auront la possibilité d'utiliser librement leur langue ("une langue quelconque", dit le texte), aussi bien dans leurs relations privées et commerciales qu'en matière de religion, de presse ou de publications de toute nature ; le gouvernement turc va jusqu'à s'engager à leur reconnaître des "facilités... pour l'usage oral de leur langue devant les tribunaux".

Les articles 40 à 43 énumèrent des dispositions d'un caractère plus ciblé :

- les minorités auront le droit de "créer, diriger et contrôler toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation" (article 40) ;
- participation des fonds publics —budget de l'État, budgets municipaux ou autres— au financement des institutions minoritaires (écoles, sociétés de bienfaisance, etc.) (article 41) ;
- des commissions spéciales seront chargées d'élaborer des dispositions permettant de

régler les questions relatives au statut familial ou personnel conformément aux usages des minorités (article 42) ;

- les lieux de culte, cimetières et autres établissements religieux des minorités bénéficieront de la protection du gouvernement ; celui-ci accordera toutes les facilités nécessaires lorsqu'il s'agira de créer de nouveaux établissements religieux ou charitables (article 42) ;
- les membres des minorités non-musulmanes ne pourront être astreints à accomplir un acte quelconque constituant une violation de leur foi ou de leurs pratiques religieuses (article 43).

Les articles 44 et 45 précisent les modalités d'application de ces diverses dispositions. Le premier de ces articles indique que les obligations édictées en faveur des minorités seront placées sous la garantie de la Société des Nations dont l'assentiment sera nécessaire préalablement à toute modification des stipulations. L'article 45 introduit le principe de la réciprocité en statuant que les droits reconnus aux minorités non-musulmanes de Turquie sont également reconnus par la Grèce à la minorité musulmane se trouvant sur son territoire.

Un document souvent cité, rarement lu, et pourtant facilement accessible : *Actes signés à Lausanne le 30 janvier et le 24 juillet 1923 et actes signés à Sèvres le 10 août 1920*, Paris, Imprimerie nationale, 1923.

Si cet acte ne concerne *a priori* qu'un aspect du traité parmi bien d'autres, il n'en reste pas moins qu'il prend, dans l'esprit des gens, des proportions démesurées. Les générations suivantes, au sein de la minorité, retiendront que cette nuit de novembre 1925, les notables grecs, enfermés entre les quatre murs du *Zografeion*, ont été contraints par les autorités de renoncer en bloc à tous les droits découlant du Traité de Lausanne !

Cependant, les événements qui se succéderont au cours des décennies suivantes effaceront le souvenir de cet épisode de novembre 1925 qui sera enfoui sous le poids de traumatismes bien plus graves. Les dates clés de l'histoire de la *romiosyni* stambouliote au XX^e

siècle, celles qui signalent le déclin irréversible, sont les années 1941-42, 1955, 1964, 1974. Chaque décennie réserve un choc majeur.

Lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, la Turquie reste à l'écart du conflit. Au printemps 1941, il est jugé néanmoins utile de tenir l'armée en état d'alerte. En mai et juin de cette année, vingt classes d'âge sont mobilisées. Un épisode qui restera gravée dans la mémoire des minorités sous le nom des "20 classes" (en judéo-espagnol, *las vente klasas* ; en grec, *eikosi ilikies* ; en turc, *yirmi kura ihtiyat*) (Akgönül, 2001 b, 163-176 ; Bali, 1998 b). Sont concernés les hommes entre 24 et 44 ans. Naturellement, du point de vue des autorités, il n'est pas

question de confier des armes à des individus qui s'agrippent à leur identité de minoritaire et refusent la turcité à part entière. Mais, dans une conjoncture économique désastreuse, il n'est pas envisageable non plus de se passer d'une main-d'œuvre gratuite.

Lors de la Première Guerre mondiale, les non-musulmans —et en particulier les Grecs— avaient été regroupés dans des bataillons spéciaux, connus sous le nom de *amele taburu*, bataillons de travail, affectés à de tâches d'intérêt public. La même formule est adoptée en 1941. Soumis à la mobilisation, parfois dans un climat de rafle, les non-musulmans sont tenus à l'écart de l'armée régulière et employés dans des travaux vécus comme humiliants, notamment la construction de routes. Bien que cet épisode n'ait duré que quelques mois, les populations concernées en ont conservé un souvenir amer et ce d'autant plus qu'était revivifiée l'humiliation de 1914-1918.

Il est important de noter que, parues dans des travaux récents, les informations sur cet épisode s'appuient sur des sources orales ; des documents officiels semblent faire défaut. Lorsque cette remarque —point de preuves !— est faite à des membres de la communauté, la réaction est généralement vive. Les plus âgés disent avoir été eux-mêmes touchés par cette mesure. Dans d'autres cas, c'étaient des personnes de l'entourage familial immédiat (père, frère, etc.) qui sont parties. Le doute émis est perçu, dans ces conditions, comme une humiliation supplémentaire.

Novembre 1942. Les minoritaires ont une nouvelle fois le sentiment de constituer une cible privilégiée. À cette date, est votée une loi instituant un impôt sur la fortune (*varlık vergisi*). Scandaleusement lourde pour les non-musulmans, l'imposition est exécutoire de suite. En

cas de non acquittement ou d'acquiescement partiel, les imposés sont envoyés en exil à Aşkale (Erzurum) et employés dans la construction des routes de cette région.

Ces déplacements ont concerné quelque 2 000 personnes, toutes des non-musulmans. La mesure est restée en vigueur jusqu'en décembre 1943.

Chapitre sombre de l'histoire de la Turquie républicaine⁹, le *varlık vergisi* a donné le signal de départ pour les minoritaires. En 1948, lors de la fondation de l'État d'Israël, meurtris par cet impôt arbitraire, convaincus qu'il n'y avait plus aucun avenir pour eux en Turquie, les juifs seront très nombreux à quitter les rives du Bosphore. Dans ces années 1940, les Grecs, eux, n'ont pas où aller. L'Europe est en guerre, Athènes est occupée et affamée. Après l'armistice de mai 1945, la guerre civile que se livrent communistes et supporters du "bloc occidental"¹⁰ continue à faire de la Grèce une destination dangereuse.

S'ils ont profondément marqué la mémoire collective, la mobilisation des vingt classes et l'impôt sur la fortune n'ont pas constitué, pour les Grecs d'Istanbul, des blessures irréparables parce que ceux-ci ne se sont pas sentis seuls visés. Dans les deux cas, il s'agissait de mesures qui frappaient toutes les minorités, tous ceux qui étaient des "non-Turcs" quelle que soit leur appartenance. Les choses seront très différentes une douzaine d'années plus tard, en 1955, lorsque la communauté *rum ortodoks* réalise qu'elle est, l'espace de quelques heures, l'unique objet de la haine de la population turque.

Durant l'été 1955, des désordres répétés entre les communautés grecque et turque à Chypre enveniment les rapports entre Athènes et Ankara. La situation atteint au paroxysme début septembre : à ce moment, la rumeur

⁹ Auquel des études fort bien documentées ont été récemment consacrées : Aktar, 2000 ; Bali, 1997 ; Bali, 1999 ; Biberyan, 1999.

¹⁰ Les Allemands quittent la Grèce en octobre 1944. À cette époque, l'EAM et l'ELAS, organisations qui ont mené la résistance, sont si populaires que le pouvoir semble leur revenir de droit. La Grande-Bretagne soutient cependant le gouvernement royaliste revenu d'exil. En décembre, une manifestation de l'EAM et de l'ELAS est brutalement réprimée par les forces de l'ordre dans les rues d'Athènes. Cet affrontement, qui se solde par une trentaine de morts et plus de 100 blessés, constitue le premier épisode d'une longue guerre civile opposant les éléments de gauche aux gouvernementaux. Ce n'est qu'en 1949 que la paix est enfin rétablie, après des combats meurtriers en Épire et dans les montagnes du nord. Vaincus, près de 100 000 communistes vont quitter la Grèce, s'expatriant en URSS et dans les pays de l'Est. La guerre a aussi fait des dizaines de milliers de victimes.

selon laquelle une bombe aurait explosé dans la maison natale de Kemal Atatürk à Salonique met le feu aux poudres.

La nuit du 6/7 septembre, une foule incontrôlée se dirige, avec la tolérance des autorités, vers Beyoğlu (Péra), où la plupart des magasins sont tenus par des Grecs. Le lendemain matin, les citoyens stupéfaits découvrent un paysage de cataclysme : toutes les vitrines de la Grande Rue de Péra (l'actuelle İstiklâl caddesi) sont éventrées, le sol est jonché de tissus, de vêtements déchirés, de cristaux brisés... Le bilan est consternant : 1 004 maisons, 4 348 boutiques, 27 pharmacies, 21 usines, 110 restaurants, hôtels et cafés, 73 églises ainsi que 26 écoles sont sérieusement endommagés (Christidis, 2000 ; Alexandris, 1984 a).

C'est bien la première fois que la colère populaire se dirige exclusivement contre les Grecs. Colère populaire ? Pris en otages pour des troubles à Chypre, victimes de représailles qu'ils considèrent injustes, ceux-ci sont unanimes à penser que les "événements" n'avaient rien de spontané mais avaient été bel et bien programmés. À l'appui de cette certitude immuable, la quasi-absence de violence physique : s'il n'y a pas eu de dérapages, c'est parce que les auteurs des destructions maîtrisaient parfaitement leur œuvre et n'agissaient pas dans un état émotionnel.

Les événements du 6/7 septembre 1955 enclenchent les premiers départs. Mais le phénomène reste encore limité. Même à la suite de ces troubles, les Grecs ne semblent pas décidés à quitter Istanbul. Le sentiment d'ancrage dans cette cité, la conviction de ne pas y être étranger, mais bien plus autochtone que les habitants turcs, sont profondément enracinés dans les consciences. Cependant, si les plaies sont en partie pansées grâce aux indemnités financières que le gouvernement turc s'est empressé de verser aux sinistrés, la plupart de ceux qui sont tombés cette nuit de septembre 1955 n'ont pas réussi à se relever. Dans un contexte de crise économique aiguë, qui débouchera en 1960 sur un coup d'État, les dégâts matériels subis dans un climat de haine exacerbent, parmi l'élément grec, la perte de confiance.

Dix ans plus tard, ceux qui sont partis en 1955 se féliciteront de leur prévoyance et se

donneront raison d'avoir pris une telle décision. À cette date, le piège de l'"affaire chypriote" se referme encore une fois sur l'orthodoxie grecophone d'Istanbul. Plus que jamais, Ankara redoute l'union (*enosis*) de l'île avec la Grèce. L'Amérique intervient en arbitre et fait entreprendre des négociations entre les deux pays. Fut-ce pour exercer pression ? Ou était-ce un geste de dépit ? Arrivé devant une impasse dans ses pourparlers avec Athènes, le gouvernement turc annule l'accord signé en 1930 et réglemant le séjour des citoyens hellènes en Turquie. "Haute trahison" : c'est ainsi que les autorités justifient cette mesure. Les Hellènes sont accusés de s'enrichir en Turquie et de financer —avec l'argent turc !— la guérilla des Chypriotes grecs contre la population musulmane de l'île. Au début de l'année 1964, les listes publiant les noms d'individus dont l'expulsion est imminente se succèdent. Au total, environ 10 000 personnes sont contraintes de quitter le territoire turc généralement dans un délai très court. À côté d'eux, prennent aussi la route de l'exil — "volontairement" — des membres de leur famille dotés de la nationalité turque. En novembre de la même année, par décision du conseil des ministres, la totalité des biens —liquidités, comptes en banque, mais aussi biens immobiliers— des Hellènes sont séquestrés.

Cet épisode a, plus que d'autres, laissé des traces profondes dans la mémoire collective de la communauté. Toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude affirment que les expulsions de 1964 ont eu un effet d'avalanche. Il n'y a pas eu seulement 40 000 hommes et femmes (à savoir les 10 000 Hellènes et leurs proches) qui ont disparu du jour au lendemain de la vie citadine. Ceux-ci ont été suivis aussi par tous les *Rum* (citoyens turcs) qui "en ont eu assez". "Peur", "amertume", "goutte qui fait déborder le vase", "humiliation", les mots —lourds— sont identiques quelle que soit la bouche qui les prononce.

Les conditions dans lesquelles ces expulsions se sont déroulées ont particulièrement marqué les esprits. Les personnes concernées ne disposaient, nous dit-on, que de quelques jours pour quitter le pays. En dehors d'un petit sac contenant le strict minimum, elles n'avaient le droit de rien emporter. Parmi les "traîtres" et les "espions", on voyait des vieilles femmes à peine capables d'écrire leur nom, des ménagères et mères de famille parfaitement ignorantes

du rôle qui leur était attribué dans la lutte chypriote, des hommes modestes —artisans ou petits commerçants qui gagnaient leur vie au jour le jour.

Ces expulsions suscitent une émotion d'autant plus forte qu'elles ravivent, dans la mémoire collective des Grecs, des traumatismes anciens : l'évacuation précipitée de l'Asie mineure en 1922, l'humiliante mobilisation de 1941, l'arbitraire de l'impôt sur la fortune de 1942, la grande peur du 6/7 septembre 1955. À chaque fois, c'est la brutalité du processus qui choque.

Les expulsions de 1964 ont sapé les repères identitaires des Hellènes d'Istanbul. En Turquie, ils n'ont plus aucune place : ni eux, ni leurs enfants n'ont le droit d'y retourner. En Grèce, ils sont tout aussi étrangers et perçus comme des *tourkosporoi* (semence de Turc). Leur trajectoire relativement courte sur les rives du Bosphore (années 1850-1964) mériterait assurément une étude approfondie.

Il va de soi que l'opinion publique, elle, le Turc de la rue, ne faisait pas de distinction entre *Yunan* (Hellène, citoyen grec) et *Rum* (Grec, citoyen turc). Les uns comme les autres parlent la même langue et ont la même religion. Les appels au boycott des commerces grecs, les campagnes de presse ou les manifestations ne visaient théoriquement que les Hellènes. Mais dans l'esprit des gens, il n'était guère gênant que les *Rum* soient eux aussi affectés. "Chien blanc, chien noir, tous les chiens sont de la même espèce", enseigne la sagesse populaire grecque.

L'intervention de l'armée turque en juillet 1974 dans la partie nord de Chypre ravive les peurs. Des rassemblements et manifestations sur la place de Taksim, accompagnés de slogans anti-grecs, rappellent aux anciens la nuit du 6/7 septembre 1955. La rumeur selon laquelle tous les Grecs d'Istanbul seront regroupés et enfermés dans des camps sème la panique. L'hémorragie s'accélère.

Un rasoir et une paire de ciseaux

extrait d'un entretien avec Dimitris Frangopoulos,
ancien directeur du *Zografeion*

Ils sont partis. La Grèce prospérait. Ceux qui y sont allés ont reçu de l'aide. Peu ou prou. Et dans peu de temps, si non tous, la plupart d'entre eux ont trouvé un gagne-pain. Ceux qui sont restés, les citoyens turcs, craignaient de connaître le même sort que les citoyens hellènes. Mais, surtout, ils voyaient que ceux qui partaient —notamment les artisans, les petits travailleurs— trouvaient le moyen de vivre. Parce que le bâtiment et le domaine de la construction étaient alors en pleine expansion en Grèce. C'était l'époque de Karamanlis. Et ils correspondaient. Les autres leur disaient : pourquoi restez-vous encore là-bas ? Cela ne vous suffit-il pas ? Ceux d'ici étaient déjà excédés. C'est ce que je disais avant : l'état psychologique. Le fait que beaucoup de choses s'étaient accumulées dans le subconscient et dans la mémoire collective. Parce que les événements n'étaient pas très espacés dans le temps : 1941, 1943, 1955, 1964. Conclusion ? Il n'y a plus de pain pour nous ici. Il y avait aussi

la prospérité de la Grèce. Parce que si la Grèce ne prospérait pas...

Je citerai le cas d'un barbier qui est allé à Salonique et qui a envoyé peu après une lettre à mon ami, le député Hatzopoulos. "Quelle bêtise de ne pas être parti plus tôt", écrivait-il. Un rasoir et une paire de ciseaux étaient tout son capital. Il a loué un trou, il s'y est installé et a acheté un réfrigérateur à crédit, un lave-linge. Ici, il ne pouvait même pas en rêver. Il a écrit tout cela à ses amis. Et je te demande : ceux qui l'entendaient et qui tous possédaient un savoir-faire pouvaient-ils encore rester ? Après toute l'exaspération qu'ils avaient accumulée ? Je parle des citoyens turcs. C'est ainsi que le tricot a commencé à se défaire.

Le texte intégral de cet entretien est paru dans Méropi Anastassiadou, "Apo pathos ki apo hreos. Gia ti diatirisi enos romaiikou pyrina stin Poli" (Par passion et par devoir. Pour le maintien d'un noyau grec orthodoxe à Istanbul), *Synchrone Themata*, Athènes, n° 74/75 (2000), 88-113.

Pourtant, il n'y aura plus d'actes d'hostilité contre la minorité grecque, du moins à grande échelle. Dans ces années 1970, c'est la population turque toute entière qui est exposée à des actes de violence meurtriers dans un climat d'anarchie politique. Durant la même période, de l'autre côté de la mer Égée, la fin du régime militaire et de la monarchie, le retour de la démocratie (1974) et —surtout— l'entrée du pays dans le Marché commun (1978) font naître l'espoir d'un avenir meilleur.

Il est difficile de mesurer avec exactitude l'impact de la prospérité économique de la Grèce sur la minorité d'Istanbul. Il est néanmoins certain que ce facteur a largement contribué à la saignée démographique que celle-ci a subie. De même, le spectre du service militaire a poussé les familles qui avaient des fils à s'en aller. Beaucoup sont enfin partis par contagion, pour suivre le mouvement. À vrai dire, les Grecs ne sont pas les seuls à quitter la Turquie par vagues successives tout au long du XX^e siècle. La plupart des non-musulmans —Levantins, Juifs, ressortissants européens établis depuis plusieurs générations— font aussi leurs adieux.

Les raisons de ces départs sont pour une bonne part les mêmes que celles qui avaient engendré l'installation sur les rives du Bosphore des migrants chrétiens et juifs quelques décennies auparavant. À la fin du XIX^e siècle, la capitale ottomane est une grande ville dotée d'un marché prometteur et constitue un pôle d'attraction pour tous ceux qui, fuyant la misère ou les persécutions, aspirent à une vie meilleure. Après la proclamation de la République turque (1923), Istanbul, dont la population ne cessera de croître, continue d'être, du point de vue économique, un des centres névralgiques de la Méditerranée orientale. Toutefois, les minoritaires, et les étrangers jusqu'à une date récente, s'en sentent rejetés, alors même que la construction d'un grand marché européen, dans le sillage de la réconciliation de l'après-guerre, ouvre à leur esprit d'entreprise des perspectives alléchantes.

L'effacement des non-musulmans du paysage démographique stambouliote représente une des données majeures de l'histoire de la ville au XX^e siècle. En contrepartie, Istanbul a connu, tout au long de la période républicaine et surtout après 1970, un afflux massif de migrants d'ori-

gine rurale. Sa population passe de 1 150 000 habitants en 1950 à plus de 10 000 000 en 2002. Conjugés, ces deux phénomènes opposés ont eu pour effet de réduire la présence grecque dans la cité au point de la rendre invisible.

Aujourd'hui, marquée par les départs qui ont continué de l'affaiblir tout au long des années 1970 et 1980, la communauté, limitée à quelques centaines de familles, veut croire à une stabilisation de l'hémorragie et se plaît même parfois à rêver de régénération. La rapide croissance de l'économie turque, la mondialisation des échanges et des investissements, les efforts dépensés en vue du règlement des conflits régionaux, l'espoir d'un rapprochement durable entre la Grèce et la Turquie constituent autant de facteurs qui donnent à penser à certains que la communauté pourrait, dans un avenir pas trop éloigné, renaître de ses cendres.

3. Ceux qui sont restés

S'il est facile d'expliquer le départ d'Istanbul de dizaines de milliers de familles grecques, il apparaît plus malaisé de comprendre —abstraction faite de l'euphorie actuelle de quelques optimistes— pourquoi d'autres sont restées.

Schématiquement, lorsqu'ils donnent les raisons pour lesquelles ils sont toujours là, la plupart des Grecs d'Istanbul évoquent soit la réussite économique soit, au contraire, une situation très modeste. Dans les moments de crise, des familles fortunées sont restées pour prendre soin de leur patrimoine (notamment immobilier). À l'autre extrémité, il y avait ceux qui n'avaient guère les moyens de financer le départ et l'installation en Grèce.

À l'heure actuelle, quelques membres de la minorité dans la force de l'âge sont suffisamment prospères pour ne pas être tentés par l'aventure de l'inconnu. Les hommes d'affaires grecs —une cinquantaine d'individus— qui vivent toujours à Istanbul paraissent pleinement satisfaits de leur sort. Leurs entreprises sont florissantes et ils se signalent eux-mêmes par une activité débordante. Pareillement, les quelques médecins et universitaires que compte la communauté sont engagés, en Turquie, dans des carrières comparables à celles qu'ils auraient pu avoir dans d'autres pays. L'image d'ensemble est cependant plutôt sombre : la pauvreté,

l'absence de soins médicaux, la vieillesse occupent le premier plan du tableau.

Enfin, il existe aussi quelques individus qui restent sur la terre de leurs pères par conviction. En rappelant que les Grecs sont présents sur les rives du Bosphore depuis près de deux millénaires, ceux-ci déclarent ne pas avoir "déserté" par fidélité envers leur "conscience historique". Ils ajoutent qu'ils sont en Turquie "chez eux", même s'il arrive à l'homme de la rue de les désigner comme des *yabancı* (étrangers). Ces gardiens bénévoles de l'héritage culturel de l'orthodoxie grecque sont des enseignants, des journalistes, des intellectuels. Ils représentent une partie limitée de la minorité : une petite centaine d'individus tout au plus. Mais ils exercent de toute évidence une influence considérable sur leurs coreligionnaires, même si ceux-ci, en dernière analyse, ont été nombreux à trahir la cause de la *romiosyni*¹¹.

Quelle que soit la raison pour laquelle ils se trouvent encore, en ce début du XXI^e siècle, en Turquie, les Grecs d'Istanbul semblent avoir — enfin !— tiré les enseignements de l'histoire. Dès qu'ils en ont la possibilité, ils veillent à s'assurer une issue de secours à utiliser en cas de problème. Certains possèdent des biens immobiliers en Grèce ; nombreux sont ceux qui détiennent des comptes bancaires dans les établissements athéniens. Ainsi, à tout moment, un départ, même précipité, apparaît possible. La libéralisation de la politique monétaire turque aidant, jamais les rapports avec la Grèce n'ont été aussi étroits, ni aussi variés. Psychologiquement, l'existence de telles réserves de sécurité représente un atout certain dans l'éventualité de quelque nouvelle crise. Mais dans le même temps, cette porte à moitié ouverte vers la Grèce contribue à fragiliser la communauté, dans la mesure où il est désormais plus facile d'envisager de partir.

Toutefois, un tel départ semble d'autant plus hypothétique qu'une bonne partie des Grecs qui vivent encore à Istanbul sont très âgés. Ces vieillards, qui ont fait l'objet de nombreux reportages (films, albums de photographies, livres), constituent une éloquente métaphore de la situation actuelle telle qu'elle

est vue de l'extérieur : une communauté agonisante, promise à l'extinction. Reste à dire que les images des visages creusés et ridés, au regard vide, donnent une idée partielle —et partiale— de la minorité. Dans l'Istanbul d'aujourd'hui, cantonnée dans l'asile de Balıklı, la vieillesse n'est guère visible. Lors des nombreuses manifestations qui rythment la vie sociale —fêtes religieuses, conférences, vernissages d'exposition, ventes caritatives...—, la communauté donne plutôt l'impression —trompeuse— d'un corps dans la force de l'âge.

Peu nombreux, des hommes et des femmes jeunes et dynamiques existent. La plupart travaillent dans le secteur privé, mais le Patriarcat, les institutions communautaires (églises, écoles, fondations philanthropiques) et —plus rarement— les instances consulaires grecques proposent également des emplois. L'université est le seul organisme public de l'État turc où des postes sont occupés par des Grecs. Au total, on y recense cinq citoyens de confession grecque orthodoxe, tous spécialisés en sciences dites exactes (physique, génie, mathématiques, médecine légiste) à l'exception d'une philosophe. Un chiffre bien dérisoire, surtout si l'on tient compte de l'extraordinaire prolifération d'établissements d'enseignement supérieur qu'a connue Istanbul au cours de la dernière décennie.

Dans le monde des affaires, il y aurait une cinquantaine d'entreprises au sein desquelles des Grecs figurent parmi les patrons. Pour la plupart d'entre elles, elles font de l'import-export ou s'occupent de transport (maritime aussi bien que routier). On recense aussi quelques agences de voyage, des commerces de produits alimentaires, des ateliers de couture. Certaines de ces entreprises sont de création récente. Elles ont été fondées dans les années 1990, à une époque où l'économie turque, dopée par une conjoncture internationale favorable, se signalait par un dynamisme euphorique. D'autres ont une longue histoire derrière elles et constituent des véritables institutions. Parmi les cas les plus représentatifs : la maison Sabuncakis, fleuristes à Istanbul depuis 1874.

¹¹ C'est par ce terme que l'on désigne, en grec, l'ensemble des *Rum*.

Les Sabuncakis, fleuristes depuis 1874

Fabricant de savon originaire de Crète, Stavros Sabuncakis s'installe au début du XIX^e siècle à Mytilène (Lesvos), grand centre de production d'huile d'olive. Il prend femme sur place. Deux enfants naissent de ce mariage, un garçon et une fille. Le premier, Eustratios, émigre à Istanbul à l'âge de onze ans pour travailler. En 1874, il parvient à s'établir comme fleuriste au 366 de la Grande Rue de Péra, au cœur de la ville européenne, et s'assure en peu de temps, sous l'enseigne "Sabuncakis", la clientèle du Palais impérial.

Eustratios épousera Virginia Hrysostomou, issue d'une famille propriétaire de grands terrains à Kandilli, sur la rive asiatique du Bosphore. Le couple aura onze enfants dont trois vont mourir jeunes. En 1923, après la défaite de l'armée hellénique en Anatolie et la création de la République de Turquie, il ne reste à Istanbul que deux de ses fils, Yorgos et Konstantinos. La plupart des autres membres de la famille —Eustratios y compris— sont allés s'installer à Salonique.

Yorgos et Konstantinos vont assurer la continuité de la maison "Sabuncakis". En 1923, tous les ministères et services administratifs d'Ankara, la nouvelle capitale de la Turquie, s'adressent, pour leurs besoins, à la maison Sabuncakis d'Istanbul qui achemine les fleurs par train de nuit. La demande est si importante que l'ouverture d'une agence ankariote devient indispensable. Selon la légende, ce serait Mustafa Kemal en personne qui aurait donné

les instructions nécessaires pour que Sabuncakis choisisse librement le lieu de son installation sur la place Ulus, à quelques pas de l'Assemblée nationale. La maison Sabuncakis ne vend pas seulement des fleurs aux ministres et aux députés ; elle contribue également à l'aménagement floral des parcs publics de la nouvelle capitale.

Avec les moyens de transport de l'époque, vivre ainsi entre deux villes constituait une véritable épreuve. Yorgos et Konstantinos passaient chacun à tour de rôle deux mois à Istanbul et deux à Ankara. Konstantinos se retirera au début des années 1930. Pour tenir, Yorgos devra s'associer avec des fleuristes du crû. Pendant plusieurs décennies, il sera le seul Grec orthodoxe d'Istanbul à avoir des activités commerciales en Anatolie.

Aujourd'hui, le fils de Yorgos, Stratos Sabuncakis, poursuit la tradition familiale. Le bilan de trois générations de fleuristes est substantiel : quatre boutiques à Istanbul, deux à Ankara, une grande entreprise de floriculture à Antalya. Stratos Sabuncakis est aussi le fondateur et le président d'honneur d'Interflora-Turquie.

Source : Stefanos Dekavallas, "Louloudia o kipsis eplimmyrise. I thetiki parousia mias kritikis oikogeneias stin Konstantinoupoli ta teleutaia 150 hronia" (Un jardin inondé de fleurs. La présence d'une famille crétoise à Istanbul au cours des 150 dernières années), *Eptalofos*, septembre, octobre, novembre 1999 (en trois parties).

Au sein des professions libérales, la présence *rum ortodoks* est assez réduite. Le barreau stambouliote ne compte plus que deux avocats d'origine grecque. Dans le corps médical, il existe encore quelques praticiens (une petite dizaine), pour la plupart rattachés à l'hôpital grec de Balıklı.

Depuis quelques années, on assiste à la résurgence d'une ancienne spécialité grecque : le métier de musicien. Il s'agit essentiellement de chanteurs —quatre à cinq personnes au total— qui se produisent dans des restaurants et des hôtels du centre-ville avec un répertoire

populaire. Les airs de *rébétiko*, genre musical né en Asie mineure au début du XX^e siècle, connaissent un grand succès auprès du public stambouliote.

Parvenus à l'âge de la retraite, les membres de la minorité ne manquent pas de faire valoir leurs droits, tels qu'ils sont prévus par la législation turque. Par ailleurs, presque tous ceux qui ont plus de 65 ans bénéficient d'une aide financière de la Sécurité sociale de l'État grec (*Idryma Koinonikon Asfaliseon*, IKA) ou, à défaut, des autorités consulaires de Grèce.

Ont le droit de recevoir l'aide de l'IKA tous ceux qui peuvent faire la preuve qu'ils ont travaillé en Turquie dans le secteur privé. Il leur suffit de présenter une attestation signée par un employeur. Il peut arriver qu'il s'agisse de certificats de complaisance, l'activité professionnelle qui y est mentionnée n'ayant jamais été exercée. Les autorités grecques connaissent le phénomène, mais ferment les yeux. L'aide de l'IKA se monte à environ 600 euros par trimestre et par personne. Votée en 1992, la loi (n° 2079/1992) prévoyant cette mesure a été mise en application deux ans plus tard. Au total, plus de 1 000 personnes en ont bénéficié. 600 d'entre elles sont aujourd'hui décédées. Ceux qui ne parviennent pas à fournir le certificat requis reçoivent du Consulat une aide symbolique —50 000 000 livres turques par trimestre, soit environ 28 euros.

À en juger d'après les queues qui se forment devant le Consulat le jour du paiement, l'aide de l'IKA a un réel succès dans le petit monde de la minorité. Les mauvaises langues racontent qu'elle a même su intéresser plusieurs brebis égarées qui avaient quitté le bercail orthodoxe pour épouser un "allogène". Lorsque cette mesure est entrée en vigueur, de nombreuses femmes mariées avec des Turcs se sont présentées pour réclamer leur dû. Les agents consulaires crient au scandale : après avoir coupé les ponts avec leur communauté d'origine, celles-ci ont, pendant des décennies, ignoré et l'Église et la Grèce ; elles ont des enfants qui portent des noms turcs ; elles n'ont même pas fait de mariage religieux, mais osent aujourd'hui se rappeler de leur grécité, alléchées par l'argent.

Le soutien ainsi fourni par l'IKA a donné lieu à des divergences d'appréciation entre les représentants du Consulat et ceux du Patriarcat. Les premiers ne veulent pas entendre parler de versements à des personnes ayant fait un "mariage mixte". Les seconds se battent pour que, "Despoina, malgré son mariage avec Hasan", puisse aussi se faire inscrire sur les listes du consulat. Le débat n'a rien de singulier. Pour l'État grec, il s'agit de faire un geste à l'égard de la communauté, afin de témoigner ainsi de la bienveillance de la mère-patrie envers ses enfants, ceux-ci ne pouvant être que grecophones et orthodoxes. La réticence dont il fait preuve à l'encontre des couples mixtes tient au fait que l'homogénéité identitaire, notamment religieuse, représente à ses yeux un des



Figure 1 : Façade du Consulat général de Grèce à Istanbul

principaux piliers de son existence. En revanche, il apparaît normal que le Patriarcat, institution religieuse, se préoccupe du sort de ses ouailles, même lorsque celles-ci ont dévié du droit chemin. Au reste, l'orthodoxie soubouliote est réduite à si peu de chose que l'autorité ecclésiastique est bien obligée de considérer comme siens même ceux qui en épousant des musulmans ont partiellement renié leur identité.

Veiller à assurer une fin de vie décente à ses ressortissants est un des devoirs de tout État moderne. Même si les septuagénaires d'Istanbul n'ont pas la citoyenneté hellénique, ils partagent avec les Grecs de Grèce le même héritage culturel. C'est en partant de ce constat qu'Athènes les fait bénéficier de ces largesses. Les autorités turques approuvent tacitement, parce qu'elles peuvent ainsi —principe de réciprocité oblige !— intervenir de leur côté en faveur des musulmans de Thrace occidentale, citoyens grecs, dont elles ont la tutelle.

Cela dit, force est de remarquer que l'aide fournie représente une demi-mesure et ne permet pas d'atteindre l'objectif affiché, c'est-à-dire la survie de la minorité grecque d'Istanbul. Le nombre des individus secourus par l'IKA ou le Consulat de Grèce diminue tous les ans. "Même les vieux se font rares". D'aucuns auraient aimé que cette politique en faveur des personnes âgées soit complétée d'un dispositif visant à maintenir en Turquie les jeunes qui démarrent dans la vie active. Mais il ne semble pas que les autorités helléniques soient prêtes, à court terme, à aller jusque-là. Aux yeux de certains membres de la communauté, c'est le signe que la Grèce ne croit plus à la présence grecque à Istanbul. Ceux qui, de la sorte, jugent insuffisants les efforts déployés par l'État grec sont cependant bien obligés de reconnaître qu'il est au moins un domaine où l'intervention d'Athènes se signale par une grande visibilité : celui de l'enseignement.

4. L'enseignement

Le secteur de l'éducation est un de ceux qui reflètent le plus fidèlement le processus de déclin qu'a connu la communauté depuis la "Catastrophe" de 1922. Pourtant les moyens mis en œuvre pour maintenir en vie le système éducatif sont considérables, la Grèce jouant en la matière un rôle décisif.

Dans l'Istanbul d'avant 1923, le parc scolaire grec est particulièrement fourni. Ayant fait de l'instruction généralisée —au bénéfice de toutes les couches de la population orthodoxe— leur cheval de bataille, plusieurs générations de notables grecs ont fondé des écoles à tour de bras à travers tout l'Empire ottoman et surtout dans la capitale. La période allant de 1875 à 1914 est également marquée par un effort d'uniformisation des programmes scolaires. Ceux-ci sont composés non seulement de matières susceptibles de modeler le sentiment identitaire des enfants grecs, mais veillent aussi à leur proposer une formation pratique qui puisse déboucher sur une insertion professionnelle.

Faire un état des lieux du réseau scolaire grec à la fin de l'époque ottomane n'entre pas dans le cadre de cette étude. On se contentera



Figure 2 : Phanar. La "Grande école de la Nation"

de présenter brièvement ici trois établissements du secondaire qui ont particulièrement marqué l'histoire culturelle des Grecs et qui sont toujours en activité aujourd'hui : la *Megalē tou Genous Scholē* (Grande École de la Nation), le *Zappeion* et le *Zografeion*.

La *Megalē tou Genous Scholē* n'est autre que l'école patriarcale fondée en 1454, un an après la conquête de Constantinople. Depuis cette date, elle a fonctionné de manière ininterrompue. Aujourd'hui, elle se trouve dans un imposant édifice construit en 1882 à Fener (Phanar), à quelques pas du Patriarcat œcuménique de Constantinople, par l'architecte Konstantinos Dimadis. Le *Zappeion* (fondé en 1885) et le *Zografeion* (1893) sont situés sur l'autre rive de la Corne d'Or, à Péra (Beyoğlu), secteur où battait, il y a un siècle, le cœur "européanisé" de la capitale ottomane et où se trouvait, jusqu'à une date encore récente, une importante communauté grecque. Ces deux derniers établissements tirent leur appellation du nom de leurs fondateurs, Konstantinos Zappas et Christakis Zografos, grands banquiers de la place d'Istanbul connus tous deux pour les nombreuses libéralités dont furent jalonnés leurs parcours respectifs.

À l'origine, le *Zografeion* était une œuvre paroissiale dépendant de la communauté grecque de Péra et gérée par celle-ci, alors que le *Zappeion* (*Ethnikon Zappeion Parthenagogeion*) et la *Megalē tou Genous Scholē* étaient des institutions "nationales" d'importance majeure (*meizona idrymata*)¹² dont l'administration relevait de l'ensemble de la "nation" grecque.

¹² Appartiennent à cette catégorie les hôpitaux, les orphelinats, les écoles du Patriarcat (*Megalē Scholē* pour les garçons et *Ioakeimeio* pour les filles) ainsi que le *Zappeion*.



Figure 3 : Entrée du Zografeion



Figure 4 : Vue latérale du Zappeion

Importantes au XIX^e siècle, ces différences de statut n'ont plus grand sens aujourd'hui. En effet, le vivier de ceux qui assurent la gestion des trois établissements est si restreint que l'on retrouve pratiquement les mêmes personnes dans leurs instances administratives. Au reste, ces dernières n'ont pu être renouvelées depuis 1991, les autorités turques repoussant sans cesse les élections qui devraient normalement avoir lieu tous les deux ans. La question de la ségrégation des sexes dans les écoles n'a, elle aussi, qu'un intérêt purement historique : initialement, et jusqu'en 1999-2000, le *Zappeion* est une école de filles, disposant même d'un internat accueillant des enfants venus de province ; entre 1893, date de sa fondation, et l'année scolaire 1998-1999, le *Zografeion* n'accueille que des garçons ; il en allait de même pour la *Megali tou Genous Scholi* jusqu'en 1987-1988. De nos jours, les quelque cent-cinquante élèves qui fréquentent ces institutions appartiennent aux deux sexes.

Dans l'histoire de la *romiosyni* stambouliote, le *Zografeion* occupe une place singulière. Si l'année 1893 marque la construction du bâtiment actuel, la communauté grecque de Péra disposait déjà depuis 85 ans d'une structure scolaire installée dans le même secteur (Ozil, 2001). Rudimentaire, celle-ci est créée en 1808, grâce à la générosité de la prospère corporation des *fermeleci* (fabricants de vestons brodés). D'emblée, elle est administrativement rattachée à l'église de Notre-Dame de Péra édifée en 1804 et marquant la fondation de la communauté grecque orthodoxe dans cette partie de la ville. Après plusieurs années de péripéties et d'errances, cette première école se fixe, en 1847, rue Turnacıbaşı, à l'endroit où se trouve actuellement le *Zografeion*. À partir de cette date et jusqu'en 1893, il porte le nom de "École paroissiale de Notre-Dame de Péra" (*Enoriaki Scholi tis Panaghias*).

Christakis Zografos ne s'est pas contenté de financer la construction d'un nouvel édifice scolaire. Il a tenu à imposer son projet éducatif : la donation serait effective à la condition que l'établissement s'engage à assurer une formation pratique, visant à faciliter l'insertion des jeunes dans les milieux florissants de la banque et du commerce. Cependant, le Patriarcat, qui à cette époque fait encore la pluie et le beau temps au sein de la "nation" orthodoxe, souhaite une éducation classique. Le désaccord entre les progressistes de Péra et les conservateurs du Phanar est persistant. Mais finalement un compromis sera trouvé : l'introduction de matières pratiques aussi bien dans les programmes du *Zografeion* que dans ceux de la *Megali tou Genous Scholi*. L'instruction proposée restait cependant insuffisante. Le dispositif allait être complété par une "École nationale des Langues et du Commerce" (*Ethniki Scholi Glosson kai Emporiou*)¹³, située à Galata. Dépendante du Patriarcat, mais entretenue essentiellement au moyen des écolages, celle-ci devait former quelques générations de futurs commerçants jusqu'à sa fermeture en 1924-1925. Pour combler le vide laissé par sa disparition, le *Zografeion* s'est doté d'une section commerciale en 1948.

4.1. L'enseignement minoritaire en 2002-2003

Avant de présenter le réseau scolaire actuel, un regard sur les statistiques des écoles au cours de la seconde moitié du XX^e siècle permettra d'identifier les grands tournants en matière d'enseignement.

Ce qui frappe d'emblée, à la lecture du tableau 1, c'est que les événements de septembre 1955 n'ont eu aucune retombée sur la population scolaire. On y note au contraire une légère croissance du nombre des élèves. En 1956-57, le primaire enregistre 161 et le secondaire 138 inscriptions supplémentaires par rapport à l'année précédente, soit au total 299 nouveaux venus. Même si cette augmentation est limitée (4,34 %), elle mérite d'être soulignée, car elle survient à une époque où les esprits sont bouleversés et songent déjà au départ. Elle s'explique, mais en partie seulement, par une décision de l'administration militaire turque donnant automatiquement accès au corps des officiers à tout diplômé de lycée.

Autre remarque : entre 1964 et 1975, 3 260 élèves sont rayés des registres scolaires. Pour la plupart, il s'agit d'enfants appartenant à des familles qui ont quitté la ville. Mais à côté de

Tableau 1 : Statistiques des écoles (1951-2003)

année scolaire	écoles élém. nombre	écoles élém. nombre d'élèves	écoles secondaires nombre	lycées nombre d'élèves	total élèves
1951-52	44	4569	5	85	5424
1954-55	44	5350	6	1145	6495
1955-56	45	5380	6	1209	6589
1956-57	44	5541	6	1347	6888
1962-63	43	4910	6	1996	6906
1964-65	43	3876	6	1396	5272
1974-75	26	1150	6	862	2012
1980-81	14	433	6	378	811
1995-96	11	164	4	142	306
2000-01	10	122	3	136	258
2001-02	10	125	3	134	259
2002-03	9	121	3	126	247

Source : Archives de D. Frangopoulos.

¹³ Dans ce même bâtiment fonctionnait précédemment l'École germano-helvétique. Celui-ci a été acheté par la communauté grecque orthodoxe de Stavrodromi (Péra, Beyoğlu) en mai 1909. L'École des Langues et du Commerce a fonctionné entre septembre 1909 et mai 1925.

ceux-ci, il y a aussi, à partir de 1968, les exclus des écoles parce qu'ils ne font pas partie de la minorité *rum ortodoks* (voir *infra*, "accès réservé").

C'est néanmoins après 1975, et surtout après 1980, que la chute du nombre des élèves est sensible. En 1980, les écoles grecques d'Istanbul ne totalisent plus que 811 enfants. Crise de Chypre ? Coup d'État militaire en Turquie ? Adhésion de la Grèce au Marché commun ? Quelle que soit la raison de cette vague de départs, les statistiques scolaires la situent dans la période allant de 1975 à 1995 —et plus intensément entre 1980 et 1990. Après cette date, on note une stabilité relative dans le nombre des recrutements annuels, le fond du puits ayant été atteint.

En 2002-2003, le réseau scolaire ne compte plus que neuf écoles primaires et trois établissements d'enseignement secondaire totalisant 247 inscrits. 106 enseignants y travaillent.

Tableau 2 : Élèves et enseignants en 2002-2003

Écoles (primaire)	9
Élèves (primaire)	121
Enseignants (primaire)	41
Écoles (secondaire)	3
Élèves (secondaire)	126
Enseignants (secondaire)	65

Source : Archives de D. Frangopoulos.

Il ressort d'un rapide calcul qu'il y a aujourd'hui environ 20 enfants par école et qu'à chaque professeur correspondent, en moyenne, 2,3 élèves. L'hypertrophie du dispositif est flagrante, surtout dans le secondaire. Le tableau 2 montre que chaque instituteur travaille pour trois enfants en moyenne, alors qu'au collège et au lycée ce rapport est d'un enseignant pour deux élèves. Il y a un demi siècle, au début des années 1950, la cinquantaine d'établissements alors en activité accueillait en moyenne, chacun, de 110 à 130 élèves selon les années. Même à l'époque les classes étaient loin d'être bondées !

De nos jours, ces écoles ont des allures de vaisseaux fantômes. Dans la *Megali tou Genous*

Scholi, où la hauteur sous plafond dépasse les cinq mètres, il est rare de compter plus de trois à quatre pupitres par salle de cours. Les deux étages supérieurs du *Zappeion* (où se trouvaient jadis les dortoirs des filles) sont abandonnés et fermés depuis plusieurs années ; seule une partie du rez-de-chaussée est utilisée. Même impression de solitude au *Zografeion* bien que la disposition des salles y permette une meilleure utilisation de l'espace. Dans les trois cas, il s'agit d'édifices de belle taille, capables d'accueillir un nombre considérable d'élèves : à l'époque où ils ont été construits, l'orthodoxie constantinopolitaine vivait son âge d'or, du point de vue socio-économique et démographique. Mais si les fondateurs de ces établissements ont vu grand, ce n'est pas seulement parce qu'il fallait y loger des cohortes croissantes d'enfants. Il s'agissait aussi pour eux de souligner l'importance que les Grecs, engagés sur la voie de la régénération nationale, attachaient aux temples du savoir. Les trois bâtiments réunis ont une capacité d'accueil de 2 000 élèves¹⁴. Un chiffre qui se situe bien au-delà des effectifs actuels, soit au total quelque 200.

Conclusion ? Trop de locaux et trop de personnel pour une poignée d'élèves. Une éducation qui coûte cher à la communauté.

La question se pose de savoir pourquoi celle-ci continue à entretenir à très grands frais un nombre si important d'écoles, alors qu'elle aurait pu se contenter d'un dispositif proportionnel à ses besoins. Tout le monde est d'accord pour estimer qu'il n'y a pas lieu, pour scolariser 247 enfants, d'assurer les frais de fonctionnement de 12 établissements et les salaires d'une cinquantaine d'enseignants. Du point de vue financier, ce choix est assurément déraisonnable. Mais la préservation de la mémoire historique, rétorque-t-on, n'a pas de prix.

Les quelque 2 000 résidents qui forment la communauté d'aujourd'hui —et surtout ceux qui détiennent des positions de leadership— se signalent par la conviction d'être les dépositaires d'un riche patrimoine historique et culturel. C'est à travers leur histoire et leur mémoire collective qu'ils sont liés à la ville. Prendre l'initiative de mettre un cadenas à

¹⁴ 400 à 500 pour la *Megali tou Genous Scholi* ; 700 à 750 pour le *Zografeion* et autant pour le *Zappeion*.

toutes les écoles et de n'en garder qu'une seule est synonyme, à leurs yeux, de démission, voire de désertion : ils sont là pour préserver et non pas pour brader.

Au-delà des considérations psychologiques, la fermeture des écoles pourrait représenter un préjudice économique sérieux. Désaffectés, ces immeubles seraient condamnés tôt ou tard à la démolition : en effet, selon la législation turque les fondations pieuses des minorités ne peuvent pas être utilisées pour un but autre que celui pour lequel elles ont été initialement créées. Or, toutes les écoles grecques orthodoxes sont des biens *vakıf* (fondations pieuses).

Paradoxalement, bien que soucieux de protéger leur héritage culturel, plusieurs membres de la communauté n'hésitent pas à se détourner de ces structures scolaires pour la survie desquelles ils se battent par ailleurs. Ce n'est un secret pour personne que ces écoles sont désertées par les Grecs eux-mêmes, qui n'y envoient plus leur progéniture, tant le niveau y est bas et les conditions de travail problématiques. Les écoles étrangères ou celles de l'État absorbent une partie non négligeable de ces enfants.

À une époque d'intense mobilité, caractérisée par l'existence d'un marché de travail étendu à l'ensemble de la planète, les parents n'envisagent plus l'avenir de leur descendance dans les limites étroites de la communauté. Pour donner à leurs enfants toutes les chances d'avoir un jour un métier satisfaisant et de choisir librement le lieu où ils vivront, les plus riches optent pour une instruction multilingue —seule garantie, à leurs yeux, de compétitivité et de réussite— et les envoient dans les écoles étrangères (anglophones, francophones, germanophones ou italophones). Chez les moins aisés, ceux qui acceptent l'assimilation et ne rejettent pas l'éventualité d'une vie en Turquie se tournent volontiers vers les écoles publiques turques. Les institutions minoritaires ne reçoivent, en fin de compte, que ceux qui restent inconditionnellement accrochés à leur identité grecque ou ceux qui ont besoin de se sentir socialement entourés.

Au cours des vingt dernières années, la baisse constante des effectifs, assortie d'une dégradation du dispositif pédagogique, a découragé plusieurs centaines de familles. Nombre de parents estiment que les écoles

grecques, en raison de la multiplicité des problèmes auxquels elles se trouvent confrontées (vétusté des manuels, obstacles administratifs chroniques retardant la rentrée d'une partie du personnel enseignant, nombre croissant d'élèves ignorant les langues d'enseignement), ne sont plus en mesure de proposer une formation satisfaisante. Comment être compétitif dans la recherche d'un emploi lorsqu'on a connu une scolarité semée en permanence d'embûches ? À quelle porte frapper lorsqu'on connaît le grec et le turc, mais sans avoir atteint —au bout de douze années d'études— ni le niveau des Grecs de Grèce ni celui des Turcs de Turquie ?

4.2. Bilinguisme

Les écoles grecques —le Traité de Lausanne reconnaît le même droit aux autres minorités non-musulmanes— offrent un enseignement bilingue. Histoire et civilisation, géographie, instruction civique, langue et littérature turques sont enseignées en turc ; toutes les autres matières sont proposées en grec (langue et littérature grecques, physique, chimie, mathématiques). Cependant, l'équilibre entre les deux langues demeure théorique.

La population scolaire actuelle est incontestablement plus à l'aise en turc qu'en grec. Mais cette prééminence du turc ne signifie pas pour autant que les élèves ont une connaissance approfondie de cette langue : combien y en a-t-il qui ont lu les œuvres majeures de la littérature turque ? Combien d'entre eux sont-ils capables d'écrire en turc avec la même familiarité que leurs camarades des lycées de l'État ? Malgré sa forte progression, y compris dans l'intimité des foyers, le turc n'a pas encore totalement détrôné le grec.

Ce dernier conserve son statut de langue maternelle, celle que les jeunes utilisent dans l'espace privé. Mais il s'agit de plus en plus d'un grec appauvri, hésitant, mêlé d'expressions turques. Ce recul est principalement dû à l'absence de tout stimulus grécophone en dehors du cadre scolaire. Il n'y a plus de librairies où acheter des livres en grec ; point de bibliothèque où l'on peut bouquiner et emprunter des ouvrages ; les manifestations culturelles en langue grecque —les troupes de théâtre venues de Grèce constituaient jadis un divertissement fort prisé— sont, de même,

beaucoup moins nombreuses que par le passé.

Le résultat ? Les jeunes gens reçoivent une éducation lacunaire que l'environnement familial n'a pas les moyens de compléter : ni l'histoire, ni la géographie grecques ne leur sont enseignées, alors que langue et littérature sont réduites à la portion congrue. À la fin de leurs études secondaires, ils peuvent difficilement briguer des postes dans les entreprises athéniennes. On retrouve le même handicap en ce qui concerne leur connaissance du turc. L'école et l'environnement général (la rue, la presse, la télévision...) permettent l'acquisition d'un niveau suffisant pour la vie quotidienne. Mais la famille et l'espace communautaire restent frileux vis-à-vis d'un contact approfondi de leurs enfants avec cette langue (littérature, expression écrite...). Si les parents s'accommodent, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, de l'enseignement —obligatoire— des réformes kémalistes (*inkılap tarihi*) ou de l'instruction civique (*sosyal bilgiler*), ils ne font aucun effort, hors du cadre scolaire, pour offrir à leur progéniture une véritable ouverture vers la culture turque. À cet égard, il est significatif que les cinq membres de la communauté occupant aujourd'hui un poste universitaire en Turquie soient, à une exception près, des spécialistes de domaines ne nécessitant pas une connaissance parfaite de la langue : physique, ingénierie, mathématiques. Paradoxalement, c'est à travers le grec que ces personnes ont eu leurs premiers contacts, lors de leur scolarité, avec ce qui allait devenir par la suite leur métier...

Parents et enseignants sont unanimes à penser qu'il faut lutter contre cette déperdition de la langue maternelle. Une telle conviction ne repose pas seulement sur la certitude que celle-ci constitue, avec la religion, un marqueur identitaire fort qu'ils ont le devoir de sauvegarder. Elle traduit aussi la crainte que le recul du grec rendrait une éventuelle insertion professionnelle en Grèce encore plus difficile qu'elle ne l'est actuellement. Même si les *Rum* d'Istanbul se disent aujourd'hui satisfaits de leur vie en Turquie, la nécessité psychologique de disposer d'une issue de secours "au cas où" est solidement ancrée dans le subconscient collectif.

C'est dans le but de freiner le processus d'étiollement linguistique que les responsables

des écoles multiplient les activités périscolaires en dehors des heures de cours : théâtre, chorales, repas en commun, sports... Dans la pratique, les élèves restent à l'école toute la journée.

4.3. Des enseignants soumis aux aléas des relations bilatérales

Ce n'est pas seulement la médiocrité du niveau linguistique des élèves, aussi bien en grec qu'en turc, qui décourage les parents. Il y a plus sérieux. Depuis quelques années, il arrive trop fréquemment que des enseignants ne soient en mesure de commencer leurs cours qu'au milieu de l'année scolaire.

Le personnel enseignant des écoles grecques se divise en trois catégories distinctes, chacune d'elles dotée d'un statut différent.

Il y a, en premier lieu, les professeurs et instituteurs grecs de citoyenneté turque. Jusqu'à la fin de l'époque ottomane, ceux-ci étaient, dans le cadre des privilèges accordés au Patriarcat, sélectionnés, recrutés et licenciés uniquement par les instances communautaires. De nos jours, les comités scolaires n'ont qu'une fonction consultative. Ils donnent leur avis sur les recrutements, mais ceux-ci ne sont effectifs qu'après l'approbation du ministère de l'Éducation nationale turc et plus particulièrement de la direction de l'Éducation d'Istanbul. C'est cette dernière structure qui nomme officiellement les enseignants appartenant à cette catégorie. Désignés par un organisme public, ceux-ci ne sont pas pour autant fonctionnaires de l'État auquel aucun rapport contractuel ne les lie. Leur salaire est versé par la communauté grecque. À l'heure actuelle, 48 individus de confession orthodoxe et dotés de la citoyenneté turque —formés pour la plupart en Grèce— travaillent dans les écoles de la minorité.

Une deuxième catégorie est composée d'enseignants turcs. Il s'agit ici de fonctionnaires de l'État, agents de l'Éducation nationale détachés dans les établissements scolaires minoritaires afin d'y enseigner les "matières turques" : histoire, géographie, instruction civique, langue et littérature turques. Recrutés au moyen de concours d'accès à la fonction publique, ceux-ci —dont le nombre s'élève à 41— n'ont aucun rapport juridique avec la communauté grecque. Jusque vers 1955, ils étaient, comme leurs collègues grecs, recrutés

et rémunérés par la minorité. Fortement éprouvée par les événements du 6/7 septembre, cette dernière affirma ne plus être en mesure de s'acquitter de ses obligations financières vis-à-vis de ce personnel et demanda au ministère de prendre le relais. Cette requête fut acceptée sans discussion.

Troisième groupe : les enseignants venus de Grèce (*kontenjan öğretmenleri* en turc ; *metaklitoi* en grec). Ils font leur entrée dans la vie de la communauté au début des années 1950, suite à un accord culturel signé entre Ankara et Athènes. 35 enseignants turcs devaient se rendre en Grèce pour travailler dans les écoles musulmanes de la Thrace occidentale ; parallèlement, 35 professeurs et instituteurs grecs étaient envoyés à Istanbul pour enseigner dans les établissements de la minorité orthodoxe. À cette époque, cette dernière n'a aucun besoin de renforts, le personnel enseignant local étant largement suffisant. L'échange se fait dans un climat de rapprochement entre les deux pays, mais aussi dans l'objectif de tonifier le sentiment d'appartenance culturelle parmi les jeunes des deux minorités. Cependant, très vite Athènes est prise d'inquiétude : l'idée que les professeurs turcs vont en Thrace pour y faire de la propagande et renforcer le nationalisme des jeunes musulmans s'empare des milieux politiques et les amène à revoir à la baisse le nombre des agents expatriés. Incontournable, le principe de la réciprocité contraint la Turquie à réduire le nombre de fonctionnaires envoyés en Thrace bien que, contrairement à la population grecque d'Istanbul, celle des musulmans de Thrace soit, elle, restée stable (Akgönül, 1999 ; Dalègre, 1997).

Aujourd'hui, la Grèce ne fournit plus que 14 enseignants dans le cadre de l'accord de 1951. Ce nombre qui peut paraître modeste est en réalité très élevé, compte tenu de la chétivité des effectifs scolaires. Cependant, Athènes ne peut ni arrêter, ni même réduire ces envois. La raison ? Désireux de continuer à alimenter le flux des enseignants turcs expédiés en Thrace occidentale, le gouvernement d'Ankara a besoin, pour que les ressorts de la réciprocité puissent jouer, qu'un flux équivalent soit maintenu dans l'autre sens. À cette fin, à partir de 1967-1968, les nominations des enseignants grecs (citoyens de Turquie) sont gelées. Ceux qui atteignent l'âge de la retraite s'en vont sans que d'autres

membres de la minorité leur succèdent. Vacants, leurs postes sont attribués aux enseignants envoyés de Grèce. Afin d'empêcher le nombre de ceux-ci de baisser de manière excessive —vu le déclin démographique de la communauté—, Ankara multiplie les restrictions : depuis novembre 1969, les *metaklitoi* n'ont plus le droit de travailler dans plusieurs établissements, leur service étant strictement lié à une seule école, quel que soit le nombre d'heures qu'ils y fournissent. Autre limitation : depuis novembre 1979, ils sont tenus de dispenser des cours dans le domaine de leur spécialité *stricto sensu* (un chimiste n'est pas autorisé à enseigner la physique ; il est interdit à un diplômé de lettres d'assurer des cours de religion).

Toutefois, ce ne sont pas ces interdictions, aussi contraignantes soient-elles, qui exaspèrent les parents, mais l'important retard avec lequel, année après année, ce personnel venu d'un pays voisin prend ses fonctions. "Ils arrivent tard, vers le milieu de l'année scolaire. Une année, ils ne sont même pas venus du tout." Dans la pratique, ce sont les enseignants grecs locaux qui comblent les vides afin que les enfants ne restent pas sans encadrement. Pour rattraper le retard, les écoles sont autorisées à organiser des cycles de cours intensifs au deuxième semestre, voire pendant l'été dans les cas où les enseignants de Grèce ne sont toujours pas là au mois de mai.

À ces problèmes, il convient d'ajouter aussi celui des manuels scolaires. Les livres destinés aux écoles grecques n'étant plus imprimés en Turquie depuis belle lurette, la Grèce reste le seul fournisseur possible. Mais avant de mettre ces ouvrages en circulation, il faut obtenir l'agrément des autorités turques compétentes. Les procédures sont si longues que les enseignants ont régulièrement recours à des notes, des photocopies, ou à d'anciens manuels vieillissants mais munis des autorisations nécessaires. Quant aux bibliothèques scolaires —jadis très riches—, elles se sont fossilisées, tant les acquisitions s'y sont ralenties. À défaut de livres, les écoles proposent cependant aux élèves un substantiel parc informatique dont il est difficile de savoir s'il permet de contourner les limitations relatives à la diffusion des livres scolaires.

Devenues chroniques, ces situations ont poussé de nombreux parents à retirer leurs

enfants des écoles minoritaires. L'accès à celles-ci étant très strictement réglementé et de plus en plus restrictif, ces "déserteurs" mettent —et ils le savent— en péril la survie des institutions scolaires.

4.4. Accès réservé

À l'heure actuelle, seuls les enfants dont le père est *rum ortodoks* et de nationalité turque sont autorisés à fréquenter les écoles grecques. La religion étant précisée sur les cartes d'identité en Turquie, il ne peut y avoir aucune ambiguïté quant à l'appartenance confessionnelle des individus. Celle-ci constitue un élément de leur état civil. N'ont pas le droit de s'inscrire tous les citoyens turcs qui ne sont pas identifiés comme *rum ortodoks* (chrétiens catholiques, protestants, nestoriens, assyro-chaldéens, arméniens, juifs, musulmans...), ainsi que les étrangers, même lorsqu'ils sont porteurs d'un passeport hellénique. Les enfants des agents consulaires grecs à Istanbul sont contraints d'aller dans les établissements étrangers¹⁵. Réduite aux *Rum ortodoks*, la population scolaire est si rigoureusement circonscrite que les écoles sont tôt ou tard condamnées à la fermeture.

Ces restrictions sont relativement récentes. Elles ont été progressivement mises en place après les années 1960. Jusqu'à cette époque, bien que le Traité de Lausanne ait prévu l'existence de ces écoles pour couvrir spécifiquement les besoins éducatifs de la minorité grecque orthodoxe, des Turcs musulmans ainsi que d'autres chrétiens (notamment arméniens, catholiques, syriaques) étaient autorisés à s'y inscrire. En février 1968, les directeurs reçoivent l'ordre de ne plus accepter que des inscriptions d'enfants appartenant à la minorité grecque orthodoxe. Deux ans plus tard, ceux qui, parmi les non-*rum*, sont déjà inscrits doivent quitter les écoles. Outre les syriaques (*suryani*), cette mesure frappe aussi des familles albanaises chrétiennes, dont la carte d'identité précise qu'elles sont de confession *arnavut ortodoks*.

Même si la cause première de la dramatique diminution de la population scolaire est l'étiologie démographique de la communauté, cette réglementation a largement contribué au dépeuplement des écoles.

La question de la fermeture d'un des trois lycées se posera forcément dans un avenir relativement proche. Lequel des trois sera-t-il sacrifié ? Jusqu'à présent la minorité n'a pas voulu admettre l'idée d'une fusion des écoles existantes. Pourtant un tel scénario serait réaliste du point de vue financier. Lorsqu'on regarde les statistiques des deux dernières années (2001-2002 et 2002-2003), on constate que les collégiens inscrits en 2001-2002 au *Zappeion* sont recensés l'année d'après au *Zografeion*.

Tableau 3 : Les trois dernières années du primaire (=collège) et le secondaire (=lycée) en 2001-2002 et 2002-2003. Nombre d'élèves

École	Collège 2001-02	Collège 2002-03	Lycée 2001-02	Lycée 2002-03
Megali tou Genous Scholi	21	23	32	30
Zappeion	9		19	13
Zografeion	21	32	29	28
Total	51	55	80	71

Source : Archives de D. Frangopoulos.

Ce transfert doit peut-être être compris comme une première étape du processus devant conduire à la fermeture d'un des deux établissements. À l'heure actuelle, il ne semble pas que les comités scolaires aient pris une décision. Mais quelle que soit la voie empruntée, il est évident que maintenir les choses en l'état coûte cher à la communauté qui doit assurer les salaires des personnels des deux écoles et les frais d'entretien des locaux. En cas de fermeture de l'une des écoles, c'est le bâtiment désaffecté qui sera perdu. Aux termes de la législation sur les fondations pieuses, l'immeuble ne pourra être éventuellement réutilisé que s'il est à nouveau destiné, par la même communauté, à des activités éducatives.

Dans la situation actuelle, le couperet ne peut tomber que sur les deux établissements de Beyoğlu ; la *Megali tou Genous Scholi* semble, pour le moment, à l'abri. Sur le plan psychologique, mais aussi du point de vue strictement politique, la fermeture de l'école du Phanar, en activité depuis 1454, constituerait un

¹⁵ En 1991-1992, une école primaire avait été ouverte au sein du Consulat de Grèce pour les besoins de ses agents. Cet établissement a fonctionné jusqu'à la fin de l'année scolaire 1997-1998.

traumatisme particulièrement grave. Outre le moral des quelques centaines de familles *rum* qui vivent encore à Istanbul, le prestige et l'autorité du Patriarcat risqueraient d'être

sérieusement atteints. C'est la raison pour laquelle une telle éventualité ne peut guère être envisagée.

Dimitris Frangopoulos, pédagogue

À l'âge de soixante-quinze ans, Dimitris Frangopoulos, ancien directeur du *Zografeion*, est animé d'une flamme qui n'a guère faibli. À tu et à toi avec ses élèves d'antan, il connaît tout le monde. Tout le monde le connaît. Qui veut en savoir plus sur la communauté grecque d'Istanbul, son histoire, sa situation actuelle, passe obligatoirement par lui. Il répond à toutes les demandes avec la même sollicitude, heureux de pouvoir, ainsi, continuer à servir sa communauté. Installé devant ses deux ordinateurs —qu'il a appris à maîtriser à une époque de sa vie où d'autres ne songent qu'à réviser leurs souvenirs—, il engrange les informations, prépare des conférences, répond à des appels téléphoniques, continue à se battre pour ce en quoi il croit passionnément : un avenir meilleur pour la *romiosyni*.

Né en 1928 à Büyükkada (que les Grecs nomment Prinkipo), il a fait toutes ses classes primaires et secondaires à Istanbul, avant de

se retrouver, en 1948, sur les bancs de l'Université d'Athènes. De retour en Turquie en 1954, il enseigne durant une année à la *Megali tou Genous Scholi*, puis, après un intervalle consacré à ses obligations militaires, occupe divers postes d'enseignement. Dès 1958, cependant, il est nommé directeur d'une des écoles les plus prestigieuses de la communauté : le *Zografeion*. Il restera 35 ans à la tête de cet établissement, surmontant toutes les difficultés d'une période particulièrement riche en péripéties.

Le titre de "grand maître de la Nation" (*archon didaskalos tou Genous*) dont le Patriarcat l'a gratifié n'est pas, pour lui, un simple témoignage de reconnaissance pour services rendus. Prenant cette distinction à la lettre, il continue, aujourd'hui, à jouer un rôle de pédagogue et de guide, ne mâchant pas ses opinions, mais sachant les enrober d'humour et de bonhomie.

4.5. Écoles "inactives"

La décision de fermer une école revient à la communauté. Pour franchir le pas, celle-ci préfère avoir l'approbation de l'autorité religieuse, c'est-à-dire du patriarche qui tranche en sa qualité d'archevêque de Constantinople. Du point de vue de l'État turc, aucune école grecque n'a été juridiquement fermée depuis 1974. Dans la pratique cependant, au cours des trente dernières années, près de dix établissements ont cessé leur activité. Fermées *de facto* mais non *de jure*, ceux-ci ont le droit —du point de vue du ministère turc de l'Éducation nationale— de rouvrir leurs portes à tout moment.

Jusque vers le milieu des années 1980, conformément à la loi 625/1965, lorsqu'une école n'avait aucun élève pendant deux années consécutives, elle était automatiquement fermée et ce à l'initiative de la communauté, contrainte

d'en informer la direction de l'Éducation d'Istanbul. L'attitude de cette dernière sur ce dossier a changé à partir de 1984-1985. À cette date, le lycée de l'école théologique de Halki n'enregistre plus aucune inscription (il y en avait onze l'année précédente) et ses responsables cherchent à fermer l'établissement. Leur demande sera rejetée par les autorités. Cinq ans plus tard (1989-1990), la requête des éphores d'une petite école paroissiale de Beyoğlu connaîtra le même sort. Désormais, les écoles vides "ne sont pas fermées, mais ne fonctionnent pas non plus". Outre le lycée de l'école théologique de Halki, entrent dans cette catégorie des écoles "inactives" —telle est l'expression utilisée par la minorité, ce qui implique que ces écoles puissent être théoriquement "réactivées"—, deux lycées de filles, le *Kentriko* de Beyoğlu et le *Ioakeimeio* dépendant du Patriarcat qui ont cessé de fonctionner en 1998-1999 et 1988-1989 respectivement.

Tableau 4 : Les écoles "inactives" en 2003

Année de "mise en sommeil"	École
1984-85	Lycée de l'école théologique de Heybeli (Halki)
1986-87	École primaire de Tarabya (Therapeia)
1988-89	Ioakeimeion Ethnikon Parthenageion (lycée)
1989-90	École primaire d'Ayos-Konstantinos École primaire de Galata (N.B. : seule une section de maternelle fonctionne encore avec, au cours de l'année 2002-2003, 9 enfants, tous arabophones)
1995-96	Section primaire du Kentrikon Parthenageion
1998-99	Section lycée du Kentrikon Parthenageion
2002-03	École primaire de Feriköy

Source : Archives de D. Frangopoulos.

Ne considérant pas qu'elles sont fermées, l'État y détache toujours un sous-directeur dont

la mission est d'accueillir les élèves si ceux-ci se présentent. Ce fonctionnaire turc étant à son poste, les autorités estiment que les établissements concernés sont toujours en activité. De fait, l'Institut national des statistiques —dont les données sont consultables sur la Toile— comptabilise ces écoles parmi celles apparaissant comme actives. Il va sans dire qu'il appartient aux autorités scolaires d'assurer des conditions de travail décentes à ces fonctionnaires, en maintenant notamment l'alimentation en électricité, eau et chauffage des locaux qui leur sont affectés.

À l'heure actuelle, huit établissements scolaires sont ainsi fermés sans l'être. Cependant, il apparaît peu probable qu'ils puissent un jour fonctionner à nouveau normalement. Pourtant, depuis quelques années la minorité compte parmi ses membres des nouveaux venus qui contribuent à la stabilisation des effectifs scolaires. Il s'agit de chrétiens de rite grec orthodoxe originaires de la région d'Antioche (Hatay) dont l'exode vers Istanbul, déjà notable dans les années 1980, s'est intensifié au cours de la dernière décennie. Du sang neuf pour la communauté ? À cela près que ces *rum ortodoks*

Les directeurs adjoints turcs des écoles minoritaires

Instituée en 1962 (décret n° 1208 du 18.06.1962), la fonction de directeur adjoint répond à la volonté de la direction de l'Éducation d'Istanbul (*İstanbul Millî Eğitim Müdürlüğü*) d'exercer un contrôle permanent sur les écoles minoritaires régies par le Traité de Lausanne. À l'origine, ces directeurs adjoints, citoyens turcs de religion musulmane, n'avaient pour fonction que de surveiller le personnel enseignant musulman affecté à ces établissements. Mais, très vite, ils avaient vu leur champ de compétences s'élargir au détriment des pouvoirs exercés jusque-là par les seuls directeurs minoritaires. La chronologie ci-dessous permet de suivre l'évolution du processus de mainmise.

1964 désormais, le directeur et les directeur adjoint rédigent et signent ensemble la feuille de notation des enseignants musulmans. Avant cette date, seul le directeur grec signait ces documents.

1967 à compter de novembre 1967, le directeur est obligatoirement représenté, en cas d'absence, par le directeur adjoint, alors qu'auparavant il avait la faculté de se faire remplacer par un agent de son choix.

1970 toute la correspondance administrative des écoles doit désormais être soumise à la signature du directeur adjoint.

1977 à partir de cette date, seuls les directeurs adjoints ont compétence pour évaluer le personnel turc (musulman) et remplir les feuilles de notation.

1987 aux termes de la loi 6581/1987, les directeurs adjoints sont désormais responsables du fonctionnement de l'établissement au même titre que le directeur. Ils deviennent donc co-directeurs.

1990 les directeurs adjoints co-signent désormais les budgets des écoles.

venus de loin sont arabophones et ne connaissent pas un mot de grec. La présence de leurs enfants dans les écoles donne certes du corps aux statistiques, mais pose par ailleurs de tels problèmes, liés pour l'essentiel à l'ignorance du grec, que bon nombre de parents préfèrent se tourner vers les écoles turques ou étrangères.

5. Du sang neuf pour la minorité ? Les arabophones du sud-est anatolien

Parce qu'ils observent le rite byzantin dans leurs cérémonies religieuses, ces chrétiens d'origine et de culture arabes sont rangés parmi les *Rum ortodoks*, inscription qui est portée sur leur carte d'identité. Du point de vue ecclésiastique, ils dépendent du Patriarcat d'Antioche dont le siège se trouve à Damas. À l'époque ottomane, répartis à travers le sud-est anatolien et les terres arabes du sultan —Syrie, Palestine, Liban—, ils entretenaient avec leur hiérarchie spirituelle des rapports suivis qu'aucune frontière nationale ne venait entraver. La dislocation de l'Empire ottoman et la création sur ses cendres de plusieurs États nationaux a considérablement compliqué les choses, surtout après l'attribution du sandjak d'Alexandrette à la Turquie en 1939.

À partir de cette date, les chrétiens arabophones du Hatay (sandjak d'Alexandrette), mais aussi ceux de Mersin et d'Adana (Cilicie) sont séparés de leur patriarche par une frontière difficile à franchir. La tension chronique entre Damas et Ankara —surtout après l'accession des États arabes à l'indépendance— ne facilite pas la communication entre les fidèles installés en territoire turc et le pouvoir ecclésiastique sis, lui, en Syrie. Les visites du patriarche d'Antioche dans ces provinces frontalières de la Turquie sont rarissimes et ses ouailles jouissent *de facto* d'une grande autonomie.

Dans une conjoncture marquée par le rapide rétrécissement des minorités non-musulmanes, les chrétiens arabophones du sud-est turc, menacés dans leur identité, n'ont pas tardé à ressentir l'absence d'un leadership spirituel digne de ce nom. Le vide va être en partie comblé vers le milieu des années 1990 par le Patriarcat œcuménique de Constantinople suite à un accord conclu avec l'autorité ecclésiastique de Damas. Désormais, c'est au Phanar que

revient la tutelle de ces populations. Un émissaire de celui-ci, originaire lui-même du Hatay, s'y rend régulièrement afin de renforcer les liens avec les chrétiens du crû.

Reste à dire que ces derniers sont de plus en plus nombreux à quitter leurs terroirs d'origine et à se joindre au mouvement général de l'exode rural. Comme dans les cas des autres populations migrantes, ces départs, dont les premiers remontent à un bon quart de siècle, sont liés essentiellement à des motifs économiques.

Pour une bonne partie, ces chrétiens se sont dirigés vers l'Europe occidentale et notamment vers l'Allemagne. À Cologne, Stuttgart, Francfort où ils s'installent, ils n'ont ni églises, ni clergé. De temps en temps, lorsque l'unique prêtre orthodoxe arabophone d'Allemagne est disponible, ils louent une église protestante pour quelques heures et y organisent une messe. En 1998, dans une petite ville près de Francfort, une communauté d'environ soixante-dix familles projetait la construction d'une église orthodoxe.

Tout aussi nombreux, ceux qui émigrent vers Istanbul sont de condition modeste. À leur arrivée dans la grande métropole de l'ouest, ils intègrent tout naturellement la communauté grecque orthodoxe et resserrent ainsi leurs liens avec le Patriarcat. Dans la pratique, ce processus se traduit par l'abandon de l'arabe et l'acceptation du grec en tant que langue liturgique.

On pourrait penser que ce changement, pour une population tellement attachée à ses traditions religieuses, représente un choc sérieux. Mais il ne semble pas qu'il en soit ainsi. Les arabophones acceptent de se "greciser" sans états d'âme. Bon nombre d'entre eux envoient leurs enfants dans les écoles minoritaires en indiquant ainsi qu'ils souhaitent tisser des relations durables avec la culture et le monde grecs. Cette volonté de "grecisation" s'inscrit dans la logique confessionnelle et communautariste dont la Turquie a hérité de l'Empire ottoman. Elle répond au besoin de se situer dans une communauté structurée, cadre propice à l'affirmation de l'individualité minoritaire. Ce choix —loin d'être toujours conscient— semble aussi guidé par des intérêts économiques.

De fait, la plupart de ces Arabes orthodoxes qui recherchent un rapprochement avec la communauté grecque sont d'origine sociale très

Témoignage d'un chrétien d'Antioche, sacristain d'une église grecque orthodoxe à Istanbul

Nous sommes arrivés en avril 1998. Je ne suis retourné à Antakya qu'une seule fois depuis. C'est loin, le bus met seize à dix-huit heures. Et c'est cher.

Dans notre village, nous n'avions pas de prêtre. Dans le village d'en face, il y a moins de monde, mais ils ont plusieurs prêtres, trois ou quatre. Le père Dimitri ne voulait pas en former d'autres. Maintenant qu'il est mort, il n'a pas de successeur. Un jeune est en train de se former à Alep, en Syrie. Mais quand sera-t-il prêt ? Ce jeune homme sur lequel comptent les fidèles au village était musulman. Il n'a personne au monde, c'est pour cela que sa conversion est tolérée. Chez nous, il y a beaucoup de musulmans et surtout des alévis.

Une femme allemande a acheté une maison à Antakya, puis une autre. Maintenant ses maisons sont ouvertes à tous les nécessiteux qui frappent à la porte.

Le *Patrik* [patriarche d'Antioche] est venu chez nous deux ou trois fois depuis que je suis né. Mais nous n'avons pas de *despot* (prêtre en charge d'une circonscription ecclésiastique). Lorsque le jeune homme qui est en train de se former sera prêt, le *despot* viendra pour l'installer. Dans toute la région, il y a environ quinze églises chrétiennes.

Propos recueillis le 3 juillet 2001.

modeste. Étant dans le besoin, ils bénéficient du soutien du Patriarcat de Constantinople qui les recrute pour travailler au sein des structures religieuses et communautaires. Aujourd'hui, la plupart des sacristains des quelque 90 églises orthodoxes d'Istanbul sont Arabes. Ceux-ci assistent les prêtres lors des cérémonies religieuses. Ils sont également chargés de l'entretien et de la garde des lieux. Le plus souvent, il sont logés, avec leurs familles, dans l'enceinte des églises.

Vivant chichement des maigres ressources qui leur sont attribuées par l'Église, ces sacristains représentent probablement l'élément le plus pauvre de l'émigration arabophone. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, nous trouvons les commerçants du grand bazar, spécialisés dans la bijouterie et l'orfèvrerie, ainsi qu'une poignée d'individus exerçant des professions libérales (notamment des médecins). Peu nom-

breuses, les familles aisées ne semblent pas témoigner de l'intérêt pour l'apprentissage du grec. Leurs liens avec la communauté restent cantonnés dans le champ du religieux. Elles fréquentent les églises, assistent aux messes patriarcales, mais sont quasiment toujours absentes des manifestations organisées par les associations culturelles.

Les statistiques scolaires du tableau 5 sont les seules données chiffrées dont nous disposons actuellement sur ces nouveaux venus.

En 2001-2002, les élèves arabophones représentaient 35,52 % (92 sur 259) de l'ensemble de la population scolaire "grecque". En 2002-2003, ce pourcentage a atteint 38,05 % (94 enfants sur 247). Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les inscriptions dans les écoles maternelles, au sein desquelles on comptait, en 2001-2002, 10 arabophones sur un total de 17 enfants. La part qui revient à ces non-grecophones est

Tableau 5 : Les élèves arabophones des écoles grecques d'Istanbul

Année	De 6 à 11 ans			De 12 à 15 ans			De 16 à 18 ans		
	Total primaire (6 classes)	Arabophones primaire (6 classes)	Arabophones primaire (6 classes) %	Total collège (3 classes)	Arabophones collège (3 classes)	Arabophones collège (3 classes) %	Total lycée (3 classes)	Arabophones lycée (3 classes)	Arabophones lycée (3 classes) %
2001-02	125	57	45,6 %	54	21	38,88 %	80	14	17,50 %
2002-03	121	58	47,93 %	55	19	34,54 %	71	17	23,94 %

suffisamment importante pour affecter le rythme scolaire, puisque l'apprentissage préalable du grec est indispensable pour suivre les matières enseignées en cette langue.

Cependant, le temps de la surprise est révolu : l'idée que ces arabophones font désormais partie de la minorité a fait son chemin. Actuellement, l'heure est à la recherche de solutions pour améliorer les choses. C'est ainsi notamment qu'est envisagée l'ouverture de classes de maternelle uniquement composées d'arabophones avec des instituteurs spécialisés dans l'enseignement du grec langue étrangère. Les promoteurs de ce projet font remarquer, à l'appui de leur proposition, que les classes préparatoires constituent un moyen classique pour faire face à ce genre de situation : plusieurs écoles étrangères d'Istanbul appliquent la même méthode avec succès.

L'intégration des Arabes orthodoxes au sein de la communauté grecque ne se réduit pas à la question linguistique. Elle présente aussi un volet social. La plupart de ces chrétiens venus d'ailleurs sont d'origine rurale. Il ne s'agit pas de leur apprendre seulement le grec ou de les initier aux valeurs culturelles de l'hellénisme, il faut aussi les aider à se familiariser avec les modes de vie urbains. Par leur provenance et leurs traits socio-économiques, ces migrants occupent dans la communauté une place semblable à celle des *Rum ortodoks* qui, dans les années 1950 et 1960, désertaient Imvros et Tenedos (Bozcaada et Gökçeada) pour chercher du travail en ville. Pour l'heure, les Grecs d'Istanbul ont encore du mal à considérer les arabophones comme faisant véritablement partie de leur communauté. Langue, situation sociale, mémoire collective... Autant de barrières qui paraissent à certains difficilement franchissables.

Sur le plan démographique, la présence de ces chrétiens de langue et de culture arabes à Istanbul est impossible, nous dit-on, à chiffrer. L'émissaire du Patriarcat chargé du suivi des provinces concernées évalue à environ 15 000 les orthodoxes du Hatay et de la région d'Adana/Mersin. À Antioche même, les chrétiens ont l'air, en revanche, de savoir très bien combien

ils sont. Dans une brochure que l'on trouve à l'entrée de l'église catholique, on lit qu'il existe au total dans cette ville 250 familles de rite grec orthodoxe auxquelles s'associent pour les grandes fêtes, dans un esprit d'œcuménisme, les 35 paroissiens catholiques.

6. Les rapports de la communauté avec le Patriarcat œcuménique de Constantinople

Lors des travaux de la "sous-commission des minorités" qui se déroulent au château d'Ouchy en décembre 1922 et janvier 1923, dans le cadre de la Conférence de Lausanne, le délégué turc, Rıza Nur bey, s'exprime sans ambiguïté quant aux droits et à la position du Patriarcat grec orthodoxe au sein de la nouvelle République de Turquie.

"[...] la demande faite à la Turquie de maintenir les privilèges accordés autrefois de sa propre initiative aux clergés des minorités non-musulmanes est en contradiction avec la loi des minorités qui est d'essence laïque [...]"

"[...] La Turquie a fait une grande révolution, prononcé la séparation du Khalifat et de l'État et aboli la monarchie théocratique qui existait chez elle ; elle est, par là même, devenue un État moderne et laïc dans toute l'acception du mot et a, par conséquent, absolument séparé l'un de l'autre, la religion de l'État [...]"¹⁶

Ainsi, les "privilèges" que Mehmed le Conquérant est supposé avoir accordé au patriarche orthodoxe en 1453 sont tacitement abolis à Lausanne en 1923. En novembre 1925, en renonçant aux droits découlant de l'article 42 du Traité, les Grecs admettent par écrit que leur patriarche n'ait plus le pouvoir de résoudre leurs différends familiaux ou ceux relevant du droit successoral. Celui-ci doit désormais se contenter d'être, en sa qualité d'archevêque de Constantinople, le chef religieux des quelque 100 000 orthodoxes restés à Istanbul et c'est à ce titre qu'il est autorisé à avoir un œil sur eux.

¹⁶ Séance du 18 décembre 1922 : voir, *Conférence de Lausanne sur les affaires du Proche-Orient, Recueil des Actes de la Conférence*, tome I^{er}, Paris, Imprimerie nationale, 1923, 451.

L'Église turque orthodoxe de Papa Eftym

Connus sous le nom de “Karamanlı” (i.e. “originaires de Karaman”), les chrétiens orthodoxes de langue turque, installés pour la plupart en Cappadoce, ont pendant de longs siècles pratiqué leur religion sans trop songer à contester l'autorité du Patriarcat de Constantinople. Lisant les évangiles en turc, priant et accomplissant les rites prescrits en turc, ils appartenaient à la grande famille de l'orthodoxie orientale, au même titre que bien d'autres communautés non-grecophones.

Il était pourtant fatal, à l'âge des nationalismes, qu'un jour ou l'autre cette petite communauté cherchât à faire bande à part. L'occasion de la scission — dont des signes avant-coureurs étaient perceptibles depuis longtemps — fut fournie par la guerre d'indépendance turque, qui vit s'affronter au centre de l'Anatolie Grecs et Turcs, en même temps que s'affrontaient deux religions.

L'instrument de la scission : Papa Eftym. Un homme peu éduqué et de moralité douteuse qui parviendra néanmoins à fonder, avec le soutien du gouvernement d'Ankara, une Église turque orthodoxe indépendante du Patriarcat, dans le but de miner cette institution ainsi que, chemin faisant, l'offensive grecque en Anatolie.

Marchand de produits textiles, ayant à son actif une faillite, Papa Eftym se fait prêtre pour échapper au recrutement militaire (1915). Membre d'une association grecque nationaliste, il n'hésite pas à changer de camp lorsqu'il réalise que l'Anatolie restera turque, même si les Grandes Puissances en ont décidé autrement. Il s'installe en Cappadoce, cœur de l'orthodoxie turcophone, et y gagne la sympathie des communautés chrétiennes. Son mouvement se développe d'autant plus rapidement que les prélats du Patriarcat, pour manifester leur opposition à l'intrus, ont jugé bon de quitter la région.

Les événements qui ont conduit à la fondation d'une Église turque orthodoxe autonome se sont déroulés entre 1919 et 1922 : mise en place d'un conseil ecclésiastique à Césarée (Kayseri) ; arrivée triomphale de Papa Eftym

dans cette ville ; adhésion des Cappadociens au mouvement par crainte des déplacements obligatoires ; demandes de soutien au Vatican et à l'Église anglicane ; rédaction d'une charte constitutive en mai 1922 ; bien que le Patriarcat ait accepté que le turc puisse, sous certaines conditions, être utilisé comme langue liturgique, création d'une Église autocéphale indifférente aux imprécations du Phanar. Mais les beaux jours de la nouvelle structure seront de courte durée. Après l'effondrement du front hellénique en Asie mineure (septembre 1922), les communautés chrétiennes de la Cappadoce ne constituent plus un danger pour la nation turque. Vainqueurs et confiants, les kémalistes n'ont plus aucune raison de s'intéresser à la création d'une Église turque orthodoxe dans cette région.

Depuis 1923, suite à l'échange obligatoire des populations entre la Grèce et la Turquie prévu par le Traité de Lausanne, il n'y a plus de chrétiens en Cappadoce. Papa Eftym et quelques-uns de ses adeptes s'installent à Istanbul et s'emparent, au grand dam du Patriarcat, de la principale église orthodoxe de Galata, la Panayia Kafatiani, et de l'hôpital de Balıkh qu'ils devront cependant restituer à la communauté grecque au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, au terme d'âpres luttes. Dans les décennies qui suivent, l'Église turque orthodoxe demeurera une affaire de famille. À la mort de Papa Eftym, c'est son fils aîné, Erol Erenerol, qui lui succède à la tête de l'Église. En 1991, le relais est pris par le cadet. Depuis 1965, les successeurs de Papa Eftym se sont appropriés progressivement, avec l'accord tacite des autorités, toutes les églises grecques orthodoxes de Galata et les biens immobiliers que celles-ci possédaient.

Pour en savoir plus : Alexis Alexandris, “I apoepira dimiourgias tourkorthodoxis ekklesias stin Kappadokia, 1921-1923” (Tentative de création d'une église turque orthodoxe en Cappadoce, 1921-1923), *Deltio Kentrou Mikrasiatikon Spoudon* (Bulletin du Centre d'Études micrasiatiques), 1983, 159-199.

Au cours du XX^e siècle, le statut du Patriarcat n'a, du point de vue d'Ankara, guère changé. Il n'empêche que la place de celui-ci sur la scène politique turque a beaucoup évolué : de l'isolement des premières années de la République jusqu'au prestige croissant et à la reconnaissance internationale des années 1990, en passant par des phases d'ouverture plus ou moins timides, le chemin fut long. Décrire ce parcours mouvementé n'entre pas dans le cadre de ce travail¹⁷. Il est toutefois nécessaire de jeter un regard sur la situation actuelle de cette institution dans la mesure où ses faits et gestes sont susceptibles d'entraîner des conséquences —positives ou négatives— pour l'ensemble de la communauté.

Alors que pendant plusieurs décennies le Phanar a résolument opté pour la discrétion, préférant se faire oublier, il se signale, depuis le début des années 1990 —années pourtant marquées par le vieillissement d'une communauté de plus en plus squelettique— par une activité débordante, traduisant un souci croissant de visibilité. Une telle évolution n'a rien d'étonnant. Le cercle de ses ouailles sur place s'étant dramatiquement rétréci, la survie du Patriarcat exigeait désormais qu'une politique de large ouverture sur le monde extérieur fût mise en place. Depuis la fondation de la République turque, l'Église de Constantinople n'avait eu pour tout horizon que la communauté orthodoxe de Turquie, tout en se hasardant de temps à autre, malgré les remontrances d'Ankara, à défendre la cause de l'hellénisme. Sans tourner le dos à la grécité, elle a su, à la veille du XXI^e siècle, se forger une image d'universalité en jouant en plein la carte de l'œcuménisme. L'éclatement du bloc soviétique et le retour du religieux dans les ex-pays de l'Est ont constitué, à cet égard, des circonstances propices. Mais ce fut aussi grâce à la personnalité de l'actuel patriarche, élu en octobre 1991, que cette voie a pu être empruntée avec succès.

Au cours des douze dernières années, Bartholomaios I^{er} ne s'est pas contenté de

resserrer les liens de l'institution avec les autres églises orthodoxes¹⁸. Il s'est surtout signalé par son engagement humaniste en faveur de quelques-unes des grandes causes d'aujourd'hui, notamment la défense de l'environnement et le dialogue entre civilisations.

Depuis 1991, le Patriarcat œcuménique de Constantinople a assuré l'organisation de plusieurs congrès sur l'environnement. À la première réunion tenue à Halki (île de Heybeli, près d'Istanbul) en 1992 a succédé un symposium en 1995 (22-26 septembre, Le Pirée-Istanbul-Kuşadası-Patmos) sur le thème de *Révélation et environnement*. Deux ans plus tard, en septembre 1997, 400 personnes participent aux travaux d'un troisième congrès (*Questions d'environnement dans la mer Noire*) à bord d'un navire sur la mer Noire. Une centaine de journalistes couvrent l'événement. En 1999, la ville de Passau accueille la quatrième manifestation de ce cycle qui est consacrée au Danube (*Danube-Fleuve de vie*). En 2002 (6-11 juin), c'est au tour de l'Adriatique d'être mise à l'étude : le congrès flottant se termine à Venise avec une rencontre entre Bartholomaios I^{er} et Jean-Paul II. En juin 2003, toujours aussi médiatisé, le rendez-vous écologique orchestré par Bartholomaios I^{er} s'est déroulé sur la mer Baltique reprenant avec succès la formule de l'itinérance maritime.

En ce qui concerne le dialogue entre les civilisations, autre terrain de prédilection du Patriarcat, il convient de mentionner surtout le symposium tenu à Istanbul en février 1994 et qui a réuni, autour du thème *Paix et tolérance*, des représentants du christianisme, du judaïsme et de l'islam (Akgönül, 2001 b). Dans le même esprit, on doit à l'initiative du monastère patriarcal de Vlatadon (Thessalonique) un congrès organisé à Sofia en septembre 2001 et traitant des changements à apporter dans les systèmes éducatifs des pays balkaniques en vue de favoriser le rapprochement entre les peuples et les religions de la péninsule.

¹⁷ Pour un aperçu de l'histoire du Patriarcat entre 1923 et 1999, voir Macar, 2003 : Akgönül, 2001 b.

¹⁸ À ce propos, voir Macar, 2003, 250-253 ; Akgönül, 2001 b.

Bartholomaios I^{er}, un patriarche à l'écoute de son temps

Dimitris Archondonis, qui accédera en 1991 au trône patriarcal sous le nom de Bartholomaios I^{er}, est né dans l'île d'Imvros le 29 février 1940. Après une enfance passée sur les bancs de l'école primaire Saint-Théodore, il a fait des études secondaires au lycée *Zografeion* et à l'école centrale d'Imvros. Très jeune, il se destine à l'Église et décide, en 1954, d'intégrer l'école théologique de Halki dont il sort, sept ans plus tard, avec un mémoire sur la "reconstitution des mariages dissous" (*Anasystasis lythentos gamou*).

Commence alors une période d'études supérieures en Europe, avec le soutien financier du Patriarcat œcuménique. De retour en Turquie en 1968, il entame une carrière ecclésiastique dont les étapes se succèdent à un rythme rapproché. Nommé en 1972 chef du secrétariat patriarcal, il devient l'année suivante métropolitain de Philadelphie et, en 1974, membre du Saint-Synode. En janvier 1990, il accède à la dignité de métropolitain de Chalcédoine, avant d'atteindre, deux ans plus tard (novembre 1991), le sommet de la hiérarchie constantino-politaine à la mort du Patriarche Dimitrios.

Polyglotte, fin connaisseur des langues anciennes, curieux de belles lettres et de philosophie, le Patriarche Bartholomaios I^{er} a à son actif de nombreux écrits (poèmes, essais philosophiques, études théologiques, conférences). Cette activité intellectuelle lui a valu plusieurs distinctions universitaires et la considération des instances académiques et politiques internationales.

Membre fondateur d'un Centre de Droit oriental installé à Vienne, il est aussi vice-président du Conseil international des Églises, institution qui contribue activement au dialogue des religions et des civilisations.

Sous son impulsion, le Patriarcat, qui abrite pourtant des courants très divers, s'est forgé une image d'institution moderne, en prise sur le monde actuel.

À titre personnel, Bartholomaios I^{er} a donné, au cours de cette période, de nombreuses conférences témoignant, dans la plupart des cas, d'une attention particulière à l'actualité politique et sociale à travers le monde.

Cette largeur de vues a valu au locataire du Phanar le respect et la considération de milieux variés. Dans les pays auxquels il s'est rendu, il a été généralement accueilli avec les honneurs dus à un chef d'État. En avril 1994, à Strasbourg, Bartholomaios I^{er} ouvrait la session parlementaire en émettant le vœu que soit créée une représentation du Patriarcat auprès du Parlement européen ou à Bruxelles. Ses voyages récents aux États-Unis (novembre 1997 ; novembre 2000), où il fut reçu par les plus



Figure 5 : "Le bon pasteur"

hautes autorités politiques, ont été largement médiatisés ; en Pologne, terre catholique, il a prononcé, en janvier 2000, un discours très remarqué devant les parlementaires de ce pays. Plusieurs de ses hôtes de marque n'ont pas manqué de lui rendre à leur tour visite : c'est ainsi notamment que Bill Clinton fut, en novembre 1999, le premier président des États-Unis à franchir le seuil du Phanar.

Ce qui frappe surtout les Grecs d'Istanbul, c'est la cordialité des relations entre le Patriarcat et le Vatican, rapprochement qui s'inscrit lui aussi dans la logique de la vision universaliste de Bartholomaios I^{er}. Il arrive fréquemment qu'un représentant du grand vicariat apostolique assiste aux messes patriarcales. Des



Figure 6 : La résidence patriarcale

prières en latin ou en anglais, mêlées aux psalmodies byzantines, confèrent aux offices des allures de rite œcuménique. Autre geste doté d'une symbolique forte : le 17 juin 2003, la nonciature apostolique à Istanbul organisait, à l'occasion du 25^e anniversaire du pontificat du Pape Jean-Paul II, une conférence intitulée "Jean-Paul II et le service de la Paix". L'orateur

invité pour rendre hommage ainsi à Sa Sainteté n'était autre que le Patriarche œcuménique Bartholomaios I^{er}.

Cela étant, le gouvernement turc refuse toujours de reconnaître le caractère œcuménique du Patriarcat. Celui-ci est toléré en Turquie sous condition qu'il se contente d'assurer la tutelle de la communauté orthodoxe. Ainsi, il n'est pas question, par exemple, d'autoriser la mise en place d'une représentation du Patriarcat auprès de l'Union européenne. Reste à préciser que l'obstruction des milieux politiques turcs est, pour le moment, verbale : le prestige de l'institution et la crainte de la désapprobation internationale freinent toute tentation de sanctions réelles.

La communauté grecque de même ne partage que du bout de lèvres l'universalisme du Patriarche et manifeste, à l'instar des autorités d'Ankara, son attachement à la situation héritée de Lausanne, persistant à considérer que la fonction patriarcale est, pour l'essentiel, liée à sa propre présence à Istanbul.

L'École théologique de Halki

Bien qu'ayant actuellement à sa tête une personnalité charismatique et d'un grand dynamisme, le Patriarcat œcuménique de Constantinople apparaît vulnérable. Un des principaux dangers auxquels il se trouve exposé est de ne plus pouvoir assurer la formation du haut clergé dont l'Église a besoin pour garantir son renouvellement. En effet, depuis 1971, date à laquelle tous les établissements privés d'enseignement supérieur de Turquie ont été fermés par le gouvernement turc, l'école théologique de Halki (île de Heybeli, archipel situé au large d'Istanbul) ne fonctionne plus.

Fondé en 1844 pour jouer le rôle de grand séminaire de l'orthodoxie, cet établissement, maintenu par les autorités religieuses en parfait état de marche, garde ses portes désespérément closes, malgré les nombreuses démarches effectuées auprès d'Ankara pour obtenir sa réouverture, que ce soit à l'initiative du Patriarcat ou à celle d'instances internationales.

Dans ces conditions, le Phanar se voit obligé de faire appel, pour occuper les sièges vacants de la haute hiérarchie ecclésiastique et maintenir la continuité, à des membres du clergé nés hors d'Istanbul et ayant fait des études à l'étranger. Si cette situation ne change pas, viendra tôt ou tard le jour où l'élection du patriarche —qui, conformément à une exigence d'Ankara, doit être obligatoirement muni de la citoyenneté turque— ne sera plus possible.

Entre temps, le fonctionnement des universités privées a été autorisé et Istanbul en compte aujourd'hui une bonne quinzaine. Dans le sillage de cette récente libéralisation, les négociations entre le Phanar et les autorités concernant la réouverture de l'école théologique de Halki ont repris. Cependant, même s'il arrive de temps à autre à la presse locale de se faire l'écho de progrès dans les pourparlers, les esprits sceptiques sont persuadés qu'on ne retrouvera pas de sitôt la clé permettant de rouvrir l'établissement.



Figure 7 : L'église *Aya-Triada* après sa restauration

Malgré l'hémorragie démographique —ou peut-être à cause de celle-ci—, le Patriarcat continue à occuper une place prépondérante dans la vie de la minorité. Les messes officées par le Patriarche et ses évêques, ou les nombreuses cérémonies organisées au siège du Phanar, suscitent une grande affluence. Les occasions ne manquent pas. Un exemple récent : le dimanche 23 mars 2003, Bartholomaios I^{er} célèbre, après des travaux de rénovation qui ont duré deux ans, la réouverture de l'église de *Aya-Triada* (Sainte-Trinité), située à proximité de la place de Taksim. L'édifice est bondé, les gens se sont déplacés souvent de bien loin pour assister à la fête. Les funérailles de personnalités importantes du clergé, les messes à la mémoire des grands évergètes de la "nation", les fastueuses cérémonies d'investiture des dignitaires ecclésiastiques, les remises de décorations, les hommages aux bienfaiteurs du

Phanar constituent autant d'événements mondains suivis avec assiduité.

La politique œcuménique du Patriarcat ne laisse pas indifférents les membres de la communauté qui puisent même une certaine fierté dans le prestige dont jouit leur chef religieux. Néanmoins, cette fierté ne va pas sans un brin d'amertume. Dans certains milieux, on souligne que depuis que l'œcuménisme est à l'ordre du jour du Phanar, l'intérêt de ce dernier pour la communauté a faibli. L'absence de projets sociaux susceptibles de maintenir à Istanbul l'élément grec —ne serait-ce que sous la forme d'un maigre nucleus— est la principale critique qui lui est adressée. Ces voix contestataires —qui se signalent par ailleurs par un dévouement inconditionnel à l'autorité religieuse— précisent que les hommes d'Église ont, dans ce domaine, une attitude similaire à celle des représentants de l'État hellénique : les uns comme les autres multiplient les œuvres de charité, mais sans parvenir à poser les fondements d'une véritable régénération. Si elles ne sont pas accompagnées d'action de formation (en particulier formation professionnelle), les aides fournies, nous dit-on, ne peuvent qu'engendrer une situation de parasitisme chronique.

C'est dire qu'aux yeux de certains, le Phanar devrait jouer le même rôle que celui qu'il remplissait à l'époque ottomane, lorsqu'il avait la possibilité d'intervenir dans les affaires sociales et éducatives.

Toutefois, force est de reconnaître que le Patriarcat est une institution religieuse et que son statut, tel qu'il s'est cristallisé dans les années 1920, ne lui permet pas de s'occuper de questions considérées comme extérieures à son domaine de compétences. C'est ainsi en particulier que les activités éducatives lui sont interdites.

Dans ce contexte, certains choix —qui suscitent commentaires et chuchotements au sein de la communauté— sont faciles à comprendre. Pourquoi les quelque 90 églises orthodoxes d'Istanbul sont-elles, depuis le début des années 1990, restaurées et remises à neuf à tour de bras, alors que rien ne laisse présager un boom démographique dans les années à venir ? Provenant pour la plupart de donations de Grecs de Grèce ou de la diaspora, les sommes investies dans ces travaux de réfection sont souvent très importantes. Pour qui et pourquoi

tous ces frais ? Aussi maigre soit-elle, la minorité a de grands besoins en matière d'éducation, de santé, d'orientation professionnelle et une partie des montants consacrés à la rénovation des églises pourrait utilement y être affectée. Mais le fait est que le Patriarcat, compte tenu des restrictions auxquelles il est soumis, peut difficilement utiliser les dons dont il bénéficie pour des œuvres qui ne soient pas strictement religieuses.

Au reste, il ne fait aucun doute aux yeux du Phanar que c'est par les lieux de culte que passe la visibilité de l'orthodoxie constantinopolitaine. De ce point de vue, la restauration des églises apparaît comme une priorité stratégique : laisser ces édifices tomber en ruine serait entériner la fin de l'orthodoxie à Istanbul ; à l'inverse, le message que véhiculent les fresques fraîchement peintes et les églises propres et bien tenues est un message d'espoir pour les fidèles. Accessoirement, il s'agit aussi de montrer aux musulmans que la chrétienté d'Orient est en bonne santé et qu'elle a toujours sa place en Turquie.

Pour la première fois depuis plusieurs siècles, les intérêts du Patriarcat œcuménique de Constantinople et ceux de la communauté grecque orthodoxe d'Istanbul semblent diverger. Pour se maintenir, cette dernière a besoin d'une tutelle capable de lui fournir de recettes de survie. Affaibli par le départ massif de ses ouailles, le Phanar, lui, doit, pour ne pas risquer la disparition, regarder vers de nouveaux horizons. D'où assurément la rationalité de son pari universaliste.

7. La vie sociale de la communauté : orthodoxie, philanthropie, presse

Il arrive fréquemment que les minorités, surtout lorsqu'elles sont en voie d'extinction, s'agrippent à leurs repères identitaires. La petite communauté grecque d'Istanbul n'échappe pas à la règle. Elle se signale par une vie sociale hypertrophique, reflet lointain d'un passé prospère. La vie quotidienne de ses quelque 2 000

résidents permanents s'articule autour des fêtes religieuses, des activités de bienfaisance, des œuvres éducatives. Malgré les mutations profondes dont la Turquie a été le théâtre au XX^e siècle, malgré les crises qu'ils ont dû eux-mêmes affronter, les Grecs d'Istanbul restent obstinément attachés aux structures administratives, coutumes, modes de sociabilité que leur ont légués leurs grands-parents.

Ils se répartissent encore, en ce début du XXI^e siècle, à travers 55 communautés¹⁹ et quelque 70 paroisses. Dessinée en 1876, la carte administrative de l'orthodoxie constantinopolitaine n'a guère bougé. Cependant, vers 1900, lorsque la population grecque d'Istanbul comptait plus de 160 000 âmes, chacune des communautés gérait 3 000 personnes en moyenne. Aujourd'hui, cette moyenne ne dépasse pas la cinquantaine de paroissiens, près de la moitié d'entre eux étant contraints, bon gré mal gré, d'assumer des fastidieuses tâches de gestion.

Cette fidélité à un modèle administratif surdimensionné ne traduit-elle pas la crainte que tout changement peut entraîner des conséquences imprévisibles ? Depuis le tremblement de terre du 17 août 1999, date qui signale le début d'un réchauffement des rapports gréco-turcs, les esprits osent se projeter dans l'avenir. Des voix s'élèvent pour réclamer la fusion des 55 communautés en un seul corps. Ceux qui plaident en faveur de cette solution soulignent que la gestion des affaires communautaires —notamment celle du patrimoine immobilier— aura tout à y gagner : les responsabilités seront beaucoup moins diffuses, la concertation entre les divers organes minoritaires sera forcément simplifiée. Naturellement, un tel pas ne pourrait être franchi qu'avec l'aval des autorités turques.

D'une manière générale, les choses ne peuvent changer, dans quel que domaine que ce soit, qu'avec l'accord et la participation du gouvernement. Le récent rapprochement entre Athènes et Ankara a soulevé, à cet égard, de grands espoirs. Mais aux yeux des Grecs d'Istanbul, il faut encore que ce rapprochement, pour être effectif, se traduise par des gestes

¹⁹ L'archevêché de Constantinople comprend 36 communautés (*koinotites*) distinctes. Mais pour embrasser l'ensemble de l'agglomération stambouliote, il convient aussi de tenir compte des secteurs couverts par les évêchés de Chalcedoine (Kadıköy) (10 communautés), Derkon (5) et Îles des Princes (4).



Figure 8 : Église de *Panaghia (Eisodion tis Theotokou)* à Beyoğlu (Péra)

concrets. L'école de Halki sera-t-elle rouverte ? Les écoles grecques seront-elles autorisées à recevoir des élèves n'appartenant pas à la minorité ? Attendues depuis 1991, les élections pour désigner de nouveaux représentants des instances minoritaires seront-elles enfin organisées ? Le maintien du *statu quo* donnerait raison aux plus méfiants et aux plus pessimistes qui affirment, sur le ton de la confiance, que les cercles politiques turcs sont loin d'être disposés à lâcher du lest.

7.1. Orthodoxie

En attendant une éventuelle nouvelle donne, la communauté fait de son mieux pour garder vivante la flamme de la *romiosyni* constantinopolitaine, malgré les revers encaissés. Dans cette perspective, elle se range volontiers sous le drapeau de l'orthodoxie qui représente un de ses principaux repères. Rythmant sa vie, les fêtes et cérémonies religieuses constituent non seulement des occasions de sociabilité, mais aussi des moments forts de l'affirmation identitaire.

Début janvier, le nouvel an est accueilli, dans chaque paroisse, par le traditionnel partage de la *vasilopita* (sorte de pain brioché rond, tirant son nom de la fête de Saint-Basile de Césarée commémorée chez les orthodoxes le 1^{er} janvier) qui réunit les fidèles autour du clergé de leur paroisse. Pour l'Épiphanie, les Grecs d'Istanbul, accompagnés d'une foule de curieux, perpétuent un ancien rituel, la bénédiction des flots marins. Lorsque le prêtre lance la Croix dans la mer, les jeunes gens qui participent à la cérémonie plongent dans les eaux froides du



Figure 9 : Nef centrale de l'église de *Panaghia* à Beyoğlu (Péra)

Bosphore ou de la Marmara pour découvrir et rapporter l'objet sacré, spectacle singulier dont les médias turcs ne manquent pas chaque année de rendre compte.

Le carême et la semaine sainte se déroulent dans un climat de piété, sensiblement différent de la fièvre de consommation qui s'empare des fidèles en Grèce où le christianisme est religion officielle. Le taux de fréquentation des églises augmente considérablement au cours de cette période. Si elle étonne les observateurs extérieurs, la présence de personnes qui n'ont aucun rapport avec la religion —en privé, certaines d'entre elles se déclarent même athées— va de soi aux yeux des membres de la communauté. Aller à l'église, afficher la gestuelle liée au culte orthodoxe —allumer un cierge, embrasser les icônes, faire le signe de la croix, se lever lors de la lecture de l'évangile, baisser la tête pendant la préparation de la communion— sont des

signes d'appartenance dont nul ne songerait à faire l'économie.

Pratiquants et non-pratiquants se pressent de même aux cérémonies que chacune des nombreuses églises d'Istanbul organise à l'occasion de la fête du Saint dont elle porte le nom. Lorsque le Patriarche et ses évêques officient, il ne peut être question de manquer l'événement. Un exemple parmi d'autres. Le 21 novembre a lieu, selon le calendrier orthodoxe, la fête de la Présentation de la Vierge au Temple. À cette date, tous les ans, l'affluence est grande à l'église de Notre-Dame de Péra (*Eisodion tis Theotokou*), à Beyoğlu. Les gens viennent de secteurs souvent très éloignés, en pleine journée de travail, pour assister à cette messe célébrée, depuis 1804, année de la fondation de l'église, par le patriarche en personne. La durée du service ne semble pas les dissuader : plusieurs d'entre eux arrivent dès 9 heures et tous restent jusqu'à la fin —vers 13h00 !— afin de pouvoir baiser la main du Patriarche et recevoir sa bénédiction. Ceux qui habitent dans les environs sont invités, à la sortie de l'église, à partager une tasse de thé et quelques gâteaux avec les prêtres de la paroisse, le Patriarche et ceux qui l'accompagnent. À quelques détails près, les choses se déroulent de la même manière, avec une foule tout aussi drue, chaque fois qu'une église fête son saint patron.

Les réunions informelles entre les fidèles et le clergé après le service religieux constituent une occasion de sociabilité appréciée, surtout lorsque l'église est dotée de locaux attenants ou d'un jardin. À l'arrivée de la belle saison, ceux qui assistent à la messe dominicale dans les églises de Kadıköy, sur la rive asiatique de la Marmara, à Sainte-Euphémie ou à celle de la Sainte-Trinité, s'y rendent aussi pour le plaisir de quelques instants de conversation autour d'une table sous les arbres chargée de boissons et de biscuits secs. Pour les personnes isolées dans les quartiers qu'elles habitent —tel est par exemple le cas d'Üsküdar, secteur à forte population musulmane, déserté depuis longtemps par les Grecs—, ces rencontres sont des moments privilégiés et représentent un réel soutien moral.

Reste à savoir pourquoi la religion —et d'une manière générale les nombreuses manifestations liées au culte— occupe, en ce début du XXI^e siècle, une place aussi importante dans la vie de la communauté. La question se pose d'autant plus que la bourgeoisie grecque, sous

l'impulsion des *Tanzimat*, s'est employée, dès le milieu du XIX^e siècle, à laïciser aussi bien les structures administratives de la "nation" que ses institutions culturelles et éducatives. Pourtant, cent-cinquante ans plus tard, l'Église apparaît encore comme un pôle de convergence pour tous les Grecs d'Istanbul, quel que soit leur rapport à la religion.

Il suffit d'un simple regard sur l'histoire récente de la *romiosyni* pour constater que l'orthodoxie n'a jamais cessé d'être un des piliers fondamentaux de son identité. Vers le milieu du XIX^e siècle, la communauté grecque, comme les autres communautés non-musulmanes de l'Empire, a été le théâtre d'un mouvement de sécularisation qui s'est traduit par un grignotage des pouvoirs de l'Église. Les désaccords, voire les frictions entre le clergé —Patriarcat en tête— et les laïcs ont été inévitablement nombreux. La mémoire de l'orthodoxie constantinopolitaine en conserve encore les traces. Cependant, à aucun moment, la confrontation des points de vue n'a abouti à une rupture, ni même à une fronde ouverte : la "nation" grecque d'Istanbul a toujours offert au monde extérieur l'image d'un corps relativement uni, respectueux des décisions et des actes de l'autorité religieuse. Dans le contexte de l'Empire des *Tanzimat*, où la religion constituait aux yeux de la Sublime Porte, comme à ceux des populations assujetties au sultan, le fondement même de toute identité "nationale", il ne pouvait pas en aller autrement et les dirigeants de la communauté, les laïcs tout autant que le clergé, étaient bien obligés de s'accommoder de la primauté de l'Église.

De nos jours, les choses n'ont guère changé. Aux yeux des élites de la minorité, il apparaît inconcevable de mettre sur la place publique, à la disposition de la presse turque, leurs éventuelles divergences par rapport à la politique et aux décisions du Patriarcat. Toute contestation ouverte ne peut valoir à son auteur que réprobation ou même, dans les cas les plus sérieux, mise à l'index. Et pour cause. S'en prendre au Patriarcat, c'est nuire à la communauté, dans la mesure où celle-ci pourrait donner l'impression d'être en proie à des conflits internes, porte ouverte à la déstabilisation. Gardant un tel risque constamment en vue, les notables préfèrent donc faire bloc derrière leur chef religieux même lorsqu'ils désapprouvent ses choix.

7.2. Philanthropie

Quand ils ne se rassemblent pas autour de quelque événement religieux, les Grecs d'Istanbul s'adonnent, avec tout autant de zèle, aux activités philanthropiques. Là encore il s'agit d'un ensemble de pratiques et de comportements légués aux *Rum* d'aujourd'hui par les générations des dernières décennies de l'Empire. La philanthropie constantinopolitaine du XIX^e siècle visait, comme les philanthropies européennes de la même époque, à améliorer le sort des couches les plus défavorisées tout en neutralisant les éventuels risques liés à l'ignorance et à la misère. Parallèlement, découlant de la réalité ottomane, un autre objectif était également affiché, de manière plus ou moins explicite : souder les plus démunis autour de l'orthodoxie, afin de réduire les "pertes", notamment les conversions à l'islam ou au catholicisme. De nos jours, le dispositif philanthropique répond à des besoins comparables. Comme par le passé, il s'agit de contribuer au bien-être de la collectivité ; comme par le passé aussi, le but implicite est de préserver l'identité grecque et d'éviter la turquisation. Cette philanthropie militante offre des profils variés. Elle se présente surtout sous la forme de sociétés de bienfaisance, nombre desquelles ont déjà une longue histoire derrière elles.

Tableau 6 : Les treize sociétés de bienfaisance

- Cercle d'aide aux malades sans ressources et aux internes de l'asile des vieillards de l'hôpital de Balıklı (*Syndesmos voitheias aporon asthenon kai girokomoumenon ton nosokomeion Baloukli*)
- Camp de vacances pour les enfants et les jeunes travailleuses (*Syndesmos paidoupoleos kai therinis stegis ergazomenon neanidon*)
- Syllogue éducatif et philanthropique d'Imvros (*Morfotikos kai filanthropikos syllogos Imvrion*)
- Dix sociétés de charité : Agiou Stefanou (Yeşilköy) ; Balata (Balat) ; Vlanga (Langa, Aksaray) ; Vlahernon (Ayvansaray) ; Makrohorion (Bakırköy) ; Megalou Revmatos (Arnavutköy) ; Peran (Beyoğlu) ; Tatavla (Kurtuluş) ; Feriköy ; Halkidon (Kadıköy).

Parmi celles-ci, la société des "Dames de Charité de Péra" (*Filoptohos Adelfotis Kyrion Peran*), fondée en 1860, occupe une place parti-

culièrement marquante dans la mémoire de l'orthodoxie constantinopolitaine. Pour se faire une idée de l'ampleur de son action à l'époque ottomane, qu'il suffise de noter que vingt ans après sa création, au début des années 1880, elle disposait, outre une section générale, d'un atelier de couture qui donnait du travail à 200 femmes, d'un atelier de lavage-repassage (250 personnes employées), d'une école d'infirmières (15 infirmières formées par an), d'une section médicale qui proposait des consultations gratuites, procurait les médicaments, la viande et le lait aux plus démunis, et d'un comité chargé de la surveillance des enfants abandonnés. Le nombre des nécessiteux bénéficiant de cette activité était considérable. Durant la seule année 1882, les "Dames de Charité" avaient pu venir en aide à environ 10 500 personnes et avaient géré un budget de plus de 700 000 piastres²⁰. Aujourd'hui, le rythme est naturellement tout autre. Si l'association existe toujours, elle ne porte plus secours qu'à environ soixante-dix personnes, mais continue d'être un des lieux phares de la philanthropie grecque.

Alors que les "Dames de Charité" se présentent surtout comme un patrimoine mémoriel, le "Cercle d'aide aux malades sans ressources et aux internes de l'asile des vieillards de l'hôpital de Balıklı" (*Syndesmos voitheias aporon asthenon kai girokomoumenon ton nosokomeion Balıklı*) apparaît par contraste comme une société de bienfaisance pleine de dynamisme, dotée d'un grand nombre d'adhérents, soit 450 membres. Fondé en 1946, il a comme objectif, ainsi que l'indique son nom, de secourir les malades sans ressources et les pensionnaires de l'asile des vieillards rattaché à l'hôpital grec de Balıklı. Il va de soi, mais le règlement fondateur le précise aussi, que seuls les Grecs orthodoxes (de quelque nationalité qu'ils soient) ont droit à cette assistance. Deux ans après sa création, le Cercle a été reconnu par les autorités turques comme un organisme d'utilité publique. Sur le plan juridique, ce statut s'accompagne d'une exemption fiscale totale, qui permet entre autres l'importation d'appareils médicaux de dernière technologie pour le compte de l'hôpital sans avoir à acquitter les taxes douanières.

Le Cercle ne dispose pas de revenus stables et réguliers. Il s'appuie exclusivement sur les dons des particuliers ou de ses membres. Ces

²⁰ Ath. Palaiologos, *Calendrier de l'Orient. Politique et philologique de l'année 1883* (en grec), 2^e année, Constantinople, impr. Thraki, 1882, 276.



Figure 10 : Un des pavillons de l'hôpital de Bahıklı

dons sont fréquents et souvent importants. Ainsi par exemple, au début de l'année 2003, une donation du groupe Ferrari a permis le renouvellement de toute la literie des pensionnaires. Le nombre de ces derniers s'élève à 110 personnes. Le Cercle porte aussi secours aux quelque 45 hommes et femmes internés dans la clinique psychiatrique de l'hôpital ainsi qu'à tout malade faisant la preuve, au moyen d'un certificat d'indigence délivré par sa paroisse, qu'il n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins.

L'asile des vieillards de Bahıklı n'est pas une maison de retraite, mais un établissement gériatrique assurant un suivi médical. Outre les médecins, 22 infirmiers et hommes de service composent son personnel. Les pensionnaires les plus riches y occupent des chambres individuelles ; les "indigents" se retrouvent dans des dortoirs de dix à douze lits ; ceux qui se situent dans une tranche intermédiaire sont accueillis dans des espaces comportant quatre lits. Mais repas, vêtements, divertissements sont identiques pour tout le monde.

Autre volet de la machine de bienfaisance qui mérite d'être signalé : les cinq soupes populaires.

Ainsi qu'il ressort du tableau 7, la communauté offre tous les jours un repas chaud à plus de 250 personnes dont près de la moitié sont des écoliers. La prise en charge de l'alimentation de la population scolaire est une mesure qui date de l'époque ottomane. Dans les années 1870, à la recherche de moyens pour généraliser l'instruction et en faire bénéficier toutes les couches sociales, les comités scolaires avaient décidé de nourrir gratuitement, à l'école, les élèves les plus pauvres. L'initiative n'avait pas tardé à donner des fruits, débouchant sur une croissance en flèche du nombre des enfants scolarisés.

Les treize sociétés de bienfaisance et les cinq soupes populaires dont bénéficient les *Rum* ne s'adressent qu'à une population de quelques centaines d'âmes. C'est dire qu'ici aussi, comme dans le cas des équipements religieux et éducatifs, le dispositif est largement surdimensionné. Vu leur nombre, les Grecs orthodoxes d'Istanbul ont trop d'écoles, trop d'églises, trop d'œuvres de charité.

La situation est la même lorsque l'on regarde du côté des autres structures à caractère associatif. En 2003, la communauté comptait, parallèlement à ses œuvres caritatives, au moins treize associations couvrant des domaines aussi variés que les sports, la musique, le théâtre, les arts plastiques, la littérature, l'histoire de la *romiosyni*, etc... La franc-maçonnerie grecque, présente à Istanbul depuis le milieu du XIX^e siècle, poursuit, elle aussi, ses travaux, désormais intégrée dans des obédiences turques. La plupart des associations figurant au tableau 8 sont très actives.

Tableau 7 : Les soupes populaires

Aya-Triada (Beyoğlu, centre-ville)	95 élèves ; 100 portions. Réservee aux écoliers, fermée lors des vacances scolaires.
Evangelistria (Dolapdere, centre-ville)	20 portions et autant d'inscrits. Fermée en août.
Tatavla (Kurtuluş, centre-ville)	50 portions ; 38 inscrits. Fermée en août.
Vlanga (Aksaray, centre-ville)	30 portions dont 16 réservées aux écoliers.
Mega Revma (Arnavutköy, sur la rive européenne du Bosphore)	60 portions dont 12 réservées aux écoliers.
• Ayo-Konstantino (Beyoğlu, centre-ville)	Avant sa fermeture en 1999, suite au tremblement de terre du 17 août, on y servait quotidiennement 32 repas.

Tableau 8 : Les associations éducatives et culturelles grecques d'Istanbul en 2003

- Club sportif de Beyoğlu (*Athlitikos syllogos Pera*)
- Club sportif de Tatavla (*Athlitikos syllogos Tataoulon*)
- Quatre associations d'anciens élèves : *Megali tou Genous Scholi ; Zografeion ; Zappeion ; Ioakeimeion*
- Cercle des amis de la musique (*Syndesmos mousikofilon*)
- Cercle éducatif et artistique de Feriköy (*Morfotikos kai kallitehnikos syndesmos Feriköy*)
- Cercle éducatif de Psomatheia (Samatya) (*Morfotikos syndesmos Psomatheion*)
- Cercle éducatif de jeunes de Chalcédoine-Moda (*Morfotikos syndesmos neon Halkidonos - Modiou*)
- Trois associations de parents d'élèves (*Megali tou Genous Scholi ; Zografeion ; Zappeion*)

Soupçonnées d'agissements anti-turcs, les grandes associations culturelles du XIX^e siècle ont disparu avec la République. Tel est le cas,

en particulier, du célèbre "Syllogue littéraire grec de Constantinople" (*Ellinikos Filologikos Syllogos Konstantinoupoleos*), créé en 1860 et dont les biens furent saisis en 1923. Ses riches archives, désormais inaccessibles, seraient conservées à Ankara, parmi les fonds de la Fondation turque d'histoire (*Türk Tarih Kurumu*). Une partie de la vie associative d'antan a par ailleurs émigré en Grèce. C'est ainsi qu'une des plus grandes équipes de football de ce pays porte le nom évocateur d'"Union sportive de Constantinople" (*Athlitiki Enosis Konstantinoupoleos*, AEK) et doit son existence à la fusion, en son sein, de plusieurs anciens clubs stambouliotes²¹. Les associations éducatives et culturelles grecques qui subsistent aujourd'hui à Istanbul ne peuvent naturellement pas prétendre au même prestige que celui dont jouissaient leurs aînés. Il s'agit de structures modestes répondant aux besoins d'une population très réduite. Toutefois, leur objectif reste bien, comme par le passé, d'encadrer la "nation", de fournir aux plus jeunes la possibilité de s'épanouir sans avoir à franchir les limites de la communauté et, par là même, de maintenir en vie l'hellénisme sur les rives du Bosphore.

Le cercle éducatif et artistique Feriköy année de fondation : 1989

Le cercle de Feriköy a pour point de départ un groupe d'acteurs amateurs (*Erasitehnikos Theatrikos Omilos*) né en 1984. Formée de gens jeunes, enthousiastes et dynamiques, la troupe donne plusieurs représentations de pièces comiques du répertoire grec et remporte des nombreux succès. Régulièrement invités à l'étranger, ses membres iront, en 1987, jusqu'à traverser l'Atlantique. Ils se constituent en association en novembre 1989 pour se doter d'une existence juridique et simplifier leurs rapports avec l'administration turque.

À partir de cette date, le cercle étend ses activités, mettant à son actif une quarantaine de manifestations annuelles : concerts, spectacles de danse, expositions de peinture, sans compter les conférences, les pique-nique écologiques, les journées dédiées à la lutte contre le SIDA ou la toxicomanie.

Créée par des jeunes, ce groupe s'adresse, dès l'origine, prioritairement à la jeunesse minoritaire. Il se démarque des autres structures associatives grecques d'Istanbul par sa création tardive, à une époque d'une grande morosité pour la minorité. "Alors que tous fermaient et partaient, nous, nous annoncions un nouveau départ." Toutes les autres associations sont des reliques de l'âge d'or de la *romiosyni*. Aucune d'entre elles n'affiche une date de fondation postérieure à 1970.

Aujourd'hui, installé dans des locaux confortables, au cœur d'un quartier de l'ancienne périphérie urbaine qui a encore conservé une partie de sa population grecque, le cercle de Feriköy compte environ 200 membres. Mais une cinquantaine seulement d'entre eux sont réellement actifs.

²¹ Pour un bref aperçu de l'histoire de l'AEK, voir www.aek.com

7.3. Presse

Ce combat passe, en partie, par des activités visant, de manière explicite ou accessoire, à préserver une bonne connaissance de la langue grecque : représentations théâtrales, conférences, débats, sorties éducatives... Reste à souligner qu'associations et écoles ne sont pas les seules à se battre ainsi pour la défense du patrimoine linguistique, un patrimoine chaque jour plus menacé. Aussi extravagant que cela puisse paraître, compte tenu de l'état d'épuisement de la communauté, les *Rum* disposent encore d'une presse écrite dont une des raisons d'être est de contribuer à la survie de la langue.

Deux quotidiens grecs paraissent aujourd'hui à Istanbul : *Apogevmatini* ("Le journal de l'après-midi") et *Iho* ("L'écho"). Ni l'un ni l'autre ne peuvent envisager un tirage supérieur à 800 exemplaires. Fortement entravée par la diminution des points de vente et la dispersion des lecteurs potentiels à travers la ville, la diffusion réelle oscille, elle, entre 150 et 400 exemplaires.

Créé le 1^{er} avril 1977 par Haralambos Rombopoulos, *Iho* paraît à ses débuts une fois par semaine et ne devient un quotidien que deux ans après son lancement. La principale innovation de ce périodique est la langue : dans la presse constantinopolitaine des années 1970, résolument rangée derrière les adeptes de la *katharevousa* (grec "purifié" des érudits), Rombopoulos fait intrusion avec une publication en grec démotique, alors qu'à l'époque, même en Grèce, la *katharevousa* n'a pas encore rendu les armes.

L'*Iho* se signale, comme l'*Apogevmatini*, par une présentation modeste et un contenu chétif. Les deux journaux ne comptent que quatre feuillets qui se singularisent par une mise en page rudimentaire. Y sont reprises quelques nouvelles de l'actualité turque et internationale commentées avec toute la circonspection nécessaire. On n'y trouve ni informations sur la vie communautaire, ni analyses touchant à des thèmes "brûlants" du moment. Impossible, à travers ces quotidiens, d'entrer dans l'intimité de la communauté. Sauf à exploiter d'infimes indices : annonces de messes, décès, dîners, excursions, conférences, etc. Ce sont ces encadrés, auxquels ils doivent leur survie, qui constituent la raison d'être de l'*Iho*, mais surtout de l'*Apogevmatini*.



Figure 11 : Le "passage de Syrie", siège du journal *Apogevmatini* (Beyoğlu/Péra)

Ce dernier titre paraît depuis 1925 et représente une véritable institution. Au début des années 1930, l'*Apogevmatini* avait, à lui seul, soutiennent d'aucuns nostalgiques, une diffusion bien supérieure à celle de l'ensemble de la presse écrite turque (en oubliant de préciser que le passage de l'alphabet arabe aux caractères latins en 1928 avait probablement déstabilisé le lectorat turc). Jusqu'à la mort de son fondateur, Gr. Giaveridis, dans les années 1970, il emploie une dizaine de journalistes et pénètre dans tous les foyers. Vient ensuite une période de déclin. L'*Apogevmatini* du dernier quart du XX^e siècle ne publie plus que des annonces et des informations relatives à l'agenda ecclésiastique. Cependant, même durant cette période sombre, il parvient à vendre plus de 200 exemplaires. Les Grecs d'Istanbul achètent le journal par habitude, mais aussi parce que les menues nouvelles qu'il donne leur permettent de prendre leur part de la vie communautaire.

En janvier 2003, changement de cap. Assurée depuis 1977 par un médecin, la direction du journal est désormais confiée à un professionnel de la presse. Le nouveau patron, M. Vasileiadis, se dit résolu à faire un quotidien de qualité et à réintroduire l'*Apogevmatini* dans toutes les maisons grecques d'Istanbul. L'objectif est d'informer mais aussi d'éduquer : sans renoncer aux annonces, il s'agit de proposer quelques articles de bonne tenue portant sur des questions susceptibles d'intéresser la communauté et rédigés dans une langue à la fois simple et soignée afin de contribuer à la défense du grec, notamment au profit des jeunes.

Pour l'*Apogevmatini*, mais cette façon de voir est pleinement partagée par l'*Iho*, le journal ne peut être, dans la conjoncture stambouliote, qu'un outil pédagogique, la préservation de la langue étant une priorité vitale. C'est la raison pour laquelle les deux quotidiens ne sont aucunement tentés, dans l'immédiat tout au moins, de s'inscrire dans le sillage d'autres jour-

naux minoritaires qui paraissent, eux, en turc. À cet égard, le cas d'*Agos*, hebdomadaire arménien rédigé intégralement en turc, est souvent cité comme un exemple à ne pas suivre. De création récente (1996), tirant à 5 000 exemplaires, cet organe a conquis en peu de temps plusieurs milliers de lecteurs, autant parmi les Arméniens que parmi les Turcs, contribuant ainsi à l'exorcisation des incompréhensions intercommunautaires. Mais les milieux grecs perçoivent ce choix comme une défaite : les Arméniens, nous dit-on, ont déjà perdu la bataille linguistique ; ils sont peu nombreux à savoir lire l'arménien ; la preuve en est que la plupart de leurs journaux sont bilingues. Si l'*Apogevmatini* ou l'*Iho*, dans l'espoir d'attirer quelques lecteurs supplémentaires, ouvraient leurs colonnes à la langue turque, la communauté serait immanquablement soupçonnée de renoncer à l'un des éléments constitutifs de son identité. Pour l'heure, un tel virage apparaît proprement inconcevable.

Les monuments du patrimoine mémoriel

Tantôt originaires d'Istanbul, tantôt sortis du fond de la Grèce profonde, d'autres fois encore arborant un accent américain à couper au couteau, les excursionnistes grecs qui affluent vers la ville par milliers — à l'occasion notamment des fêtes prolongées dont la Grèce est richement pourvue — n'y viennent pas seulement pour le shopping, les spécialités culinaires locales ou des promenades culturelles. Pour la plupart d'entre eux, c'est d'un véritable pèlerinage qu'il s'agit, nourri de références religieuses et historiques, aux sources de la grécité. Istanbul fascine parce qu'avant d'être la capitale de l'Empire ottoman, elle fut la deuxième Rome ; aussi parce que, à partir du XVII^e siècle, y furent jetées les bases de la renaissance nationale grecque.

Le pèlerinage débute généralement par Sainte-Sophie, symbole de la splendeur et de la puissance byzantines. Même livré aux hordes des touristes, le monument conserve toute sa force d'évocation et aucun Grec ne voudrait manquer son rendez-vous mystique avec la vierge "la plus ample des cieux"

(*i platitera ton ouranon*) qui y scintille dans la pénombre. Pas question, non plus, de ne pas s'abandonner à la contemplation du Christ Pantocrator gratifiant de sa bénédiction l'empereur prosterné à ses pieds.

Autre halte incontournable : le Patriarcat, assez modeste complexe dont les éléments les plus anciens datent du XVII^e siècle. Dominé par la masse écrasante de la "Grande École de la Nation", vaste édifice aux allures de Capitole construit en 1882, le siège du Patriarcat œcuménique voisine, dans le quartier du Phanar où il est installé, avec la pauvreté des populations immigrées qui ont su investir les anciennes demeures du secteur, bâties sur les ruines des palais phanariotes. C'est peut-être la raison pour laquelle la pompe patriarcale ne s'affiche, ici, que dans les grandes occasions. Le visiteur des jours ordinaires doit se contenter d'échanger quelques paroles avec les religieux qu'il peut voir traverser la cour d'un pas pressé et d'allumer un cierge dans l'église, après avoir effleuré de ses lèvres les saintes icônes et jeté un coup d'œil à la porte — désormais close —

devant laquelle fut pendu, en 1821, le Patriarche Grégoire V pour complicité avec les Phanariotes impliqués dans la lutte d'Indépendance grecque. Mais lors des grandes fêtes, nombreuses en orthodoxie, le pèlerin en a incontestablement pour sa peine : cliquette-ments des ostensoirs, volutes d'encens, psalmodies venues du fond des temps, chasubles ruisselant d'or et de moirures, tiaras, icônes cérémonielles et, dans l'assemblée des fidèles, notables communautaires et célébrités du moment... Les caméras de télévision sont là, pour rendre compte de l'événement. L'espace de quelques heures, Byzance revit.

À quelques encablures du Patriarcat, pratiquement adossée à la muraille de Théodose, la petite église des Blachernes fait également partie du circuit de la mémoire nationale. C'est dans ce secteur qu'apparut, en 626, revêtue d'une armure, la Vierge Marie pour redonner du courage aux soldats byzantins qui s'employaient à repousser l'assaut des forces arabes assiégeant la ville. Détruit lors des "événements" de septembre 1955, le monastère byzantin a été remplacé par une construction moderne où continuent cependant de couler des eaux bienfaisantes et où flotte toujours le parfum du souvenir. Par dessus les robinets d'eau sainte, le visiteur retrouve une vieille inscription, la même que celle qui ornaît, sous Justinien, la fontaine monumentale de Sainte-Sophie, ΝΙΨΟΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ, formule lisible à l'endroit comme à rebours : "Lave tes péchés et pas seulement ton visage".

Après s'être rafraîchi à l'eau des Blachernes, il ne reste plus au pèlerin de la grécité, surtout s'il voyage en groupe —ce qui est souvent le cas— qu'à longer la muraille pour se rendre au monastère de Balıklı (le monastère "aux poissons"), perdu au milieu d'un enchevêtrement de cimetières, surprenante mégapole des morts. Des religieuses orthodoxes venues des quatre coins du monde y veillent sur un patrimoine dérisoire, pourtant porteur d'une immense attente : un bassin aux eaux glauques où nagent quelques poissons rouges. Dans les jours où le sultan Mehmed II assiégeait Constantinople, un moine était occupé en ces lieux à faire frire quelques poissons, tout en devisant des événements du moment. "Impossible", affirmait-il, "que le Turc prenne notre ville ; aussi impossible qu'il serait pour ces poissons de retrouver la vie." Et les poissons,



Figure 12 : L'église des Blachernes



Figure 13 : "Lave tes péchés...",
église des Blachernes

aussitôt, de sauter hors de la poêle et de regagner les eaux du bassin, frits sur une face, rouges encore sur l'autre. Et la légende d'ajouter : le jour où les poissons retrouveront leur place dans la poêle, Constantinople sera à nouveau grecque.



Figure 14 : Cour du monastère de Balıklı
(Zoodohos Pigi)



Figure 15 : Tombes patriarcales à Balıklı



Figure 16 : İstiklâl caddesi,
ex-Grande Rue de Péra

Du monastère byzantin, ici encore, il ne reste pas grand-chose, depuis qu'en septembre 1955 des manifestants ont tout saccagé. Mais entouré du silence de la mort, Balıklı attend la résurrection. C'est peut-être pour cela que les derniers patriarches et quelques notables de la renaissance hellénique ont choisi de s'y faire enterrer. Ainsi transformé en mémorial de la Nation, la petite cour qui jouxte l'église rappelle au voyageur qu'au-delà de la putréfaction des corps il y a l'immortalité.

De retour au centre-ville, il ne reste plus au visiteur, s'il est de ceux qui sont nés à Istanbul, qu'à rechercher les traces de son enfance : sa maison, souvent encore debout ; l'église du quartier ; son école ; les marchands de confiseries orientales et autres douceurs. À Beyoğlu (Péra), ville grecque dans la ville, l'église de la Sainte-Vierge (*Panaghia*), épaisse construction du début du XIX^e siècle, retrouve les jours de fête une partie de ses ouailles d'antan, cachant mal leur trouble. De même, l'église de la Sainte-

Trinité (*Aya-Triada*), récemment restaurée, sorte de Sacré-Cœur stambouliote, continue d'accueillir, l'espace d'une cérémonie, la bourgeoisie endimanchée comme au bon vieux temps. Dans les rues adjacentes, le *Zappeion*, ancienne école de filles dont les sorties étaient jadis fort courues, et le *Zografeion*, lycée de garçons, ne manquent pas d'attirer eux aussi les nostalgiques.

Il convient d'ajouter que ces derniers n'ont pas à faire beaucoup d'efforts pour retrouver les saveurs, les parfums, les bruits de leur enfance. Le passé, avec ses spécialités pâtisseries, ses tramways rouges et verts, ses flots de chansons grecques, est devenu, entre les mains des marchands de Beyoğlu, un fonds de commerce d'une rentabilité inestimable.

Pour parcourir Istanbul "à la grecque", un guide touristique aux allures de vade-mecum du pèlerin : *Konstantinoupoli kai Marmaras* (Constantinople et Marmara), collection : *Taxidiotikoi Odigoi* (Guides de voyages)/3, Athènes, Infognomon, 2002.

8. Les mariages mixtes

En dépit du dispositif mis en place pour assurer la survie de la *romiosyni* et empêcher les jeunes générations de passer outre aux liens communautaires, il est évident que les quelques centaines de familles grecques d'Istanbul ne peuvent plus vivre en vase clos. Se pose dès lors avec acuité, pour ceux qui sont en âge de se marier, la question de la recherche du conjoint approprié. Compte tenu du profil démographique de la communauté, il devient de plus en plus malaisé d'échapper à l'exogamie.

Il est aujourd'hui impossible de connaître avec précision le nombre des mariages mixtes au sein de la communauté grecque. Dépourvues de tout pouvoir juridique sur leurs membres, les paroisses ne conservent pas les traces des mariages civils célébrés devant une autorité turque où à l'étranger. Au demeurant, méfiante à l'égard des statistiques, la communauté ne semble pas souhaiter prendre la mesure du phénomène. Compter en effet ceux qui se sont détachés du tronc de l'orthodoxie grecque pour partager leur vie avec un homme ou une femme parlant une autre langue et appartenant à une autre religion pourrait constituer une opération douloureuse pour l'équilibre moral du nucleus communautaire. Mieux vaut encore rester dans l'ignorance.

Est considéré comme mixte tout mariage contracté avec un non-Grec orthodoxe. L'union avec un Grec de Grèce n'est évidemment pas appréhendée comme tel, malgré les différences culturelles qui peuvent exister entre les *Rum* et les citoyens de la République hellénique.

L'attitude de la communauté à l'égard des mariages mixtes varie en fonction de l'appartenance religieuse du conjoint. Ainsi, les unions entre Grecs orthodoxes et Arméniens ou entre Grecs et catholiques ne posent pas de problème particulier, même si les familles trouvent à y redire. En revanche, les mariages avec les musulmans continuent de rencontrer des réticences.

À vrai dire, les réactions diffèrent d'un milieu à l'autre. Dans les familles les moins touchées par le militantisme communautaire — tel est le cas par exemple de celles qui ont choisi de ne pas envoyer leurs enfants à l'école grecque —, les alliances matrimoniales avec des Turcs ne conduisent pas forcément à l'ostracisme. Il en va tout autrement parmi les gardiens du temple : enseignants, hommes de

religion, membres des éphories, notables de tout poil. Ces défenseurs de l'identité *rum* ne peuvent que rester opposés aux mariages en dehors de la communauté.

Jusqu'à une date récente, les unions mixtes suscitaient fréquemment une condamnation sans appel, surtout lorsqu'il s'agissait, pour les Grecs, de perdre une femme. La communauté faisait d'emblée le vide autour de celle qui, s'étant laissée séduire, était allée jusqu'à épouser un musulman. Mentalement, celle-ci n'existait plus pour les siens et vivait une sorte de "mise à mort" que bien peu de ses coreligionnaires osaient transgresser. Même si personne n'en parle volontiers, la mémoire collective est capable de citer de nombreux cas de femmes maintenues pendant des longues années dans l'isolement absolu sans que leur "pêché de jeunesse" ne puisse leur être pardonné.

Aujourd'hui, les choses semblent cependant différentes. Les mariages mixtes étant de plus en plus nombreux, la réprobation systématique a progressivement cédé la place, au cours de ces dernières années, à une tolérance parfois sincère. Les couples mixtes peuvent désormais tabler sur une certaine compréhension, ce qui les conduit à prendre même le risque de s'afficher en public lors des circonstances mondaines.

Toutefois, ceux qui se sentent responsables de la survie de la communauté campent sur leurs positions. Ils expliquent leur intransigeance en faisant valoir qu'en Turquie la transmission du patrimoine identitaire passe par le père. L'enfant né d'un mariage entre une Grecque et un allogène prend non seulement le nom de son père, mais hérite aussi de sa religion et, d'une manière générale, de son appartenance "nationale" et culturelle, les autorités veillant à ce que cette règle soit scrupuleusement respectée. Ainsi marqué, il perd, en théorie tout au moins, tout contact avec l'orthodoxie grecque. Il lui sera en particulier impossible de fréquenter une des écoles de la communauté, la loi turque l'interdisant explicitement. Tolérer, pour les femmes grecques, les unions mixtes équivaut donc à accepter que les enfants nés de telles unions ne puissent pas être comptabilisés au profit de la *romiosyni*.

D'après ces adeptes de l'endogamie communautaire, si la minorité n'avait pas systématiquement condamné les alliances avec les musulmans, elle aurait disparu depuis

longtemps. À leurs yeux, même les unions avec des chrétiens d'autres confessions —notamment des Arméniens— sont aujourd'hui problématiques, compte tenu de la menace d'extinction qui pèse sur la communauté.

Les mariages mixtes sont d'autant plus décriés que ce sont surtout les femmes qui quittent le cocon communautaire, contribuant ainsi à l'étiollement du maigre capital démographique de la minorité. Nettement plus rares, les cas d'hommes prenant femme ailleurs ne soulèvent pas les mêmes objections. De fait, au regard de la réglementation turque, leurs enfants, quelle que soit l'appartenance de la mère, sont considérés comme *rum ortodoks*, ont le droit de fréquenter les écoles de la minorité et trouvent tout naturellement leur place dans l'orthodoxie constantinopolitaine. En 2001-2002, sur un total de 259 élèves inscrits dans les établissements scolaires grecs, 21 —soit 8,10 % de l'ensemble des effectifs— étaient de père grec et de mère allogène. Ce nombre, partiel puisqu'il n'inclut pas les enfants scolarisés à l'extérieur du dispositif communautaire, constitue la seule donnée chiffrée que nous ayons sur ce type d'unions.

Reste à dire que même de tels mariages peuvent déranger. Quand l'épouse est de religion musulmane, nul, dans la communauté, ne l'ignore. Encore moins lorsque l'intéressée participe voilée aux mondanités. Il peut certes arriver qu'un mariage soit précédé d'une discrète conversion au christianisme. Peine perdue : le baptême ne suffit pas à dissiper la suspicion.

Si les statistiques scolaires permettent de se faire une idée —très approximative— du nombre des unions mixtes dont l'élément masculin est grec, il est en revanche impossible d'évaluer la proportion des femmes ayant opté pour un mariage à l'extérieur de la communauté. Il y a cependant tout lieu de penser que celles-ci sont relativement nombreuses. Il suffit, à cet égard, de se rappeler que la plupart des familles levantines installées sur le pourtour de la Méditerranée orientale sont fondées sur des unions entre Européens venus chercher fortune dans l'Empire ottoman et des femmes autochtones, généralement des grecques orthodoxes. Cette "tradition" se perpétue aujourd'hui, qu'il s'agisse de nouer des alliances avec des étrangers ou, plus fréquemment, de s'apparenter à des familles appartenant à d'autres

confessions chrétiennes du crû (arméniens grégoriens, arméniens apostoliques, syriaques, catholiques...). Mais si les Grecs, faisant taire leurs réticences, acceptent de donner leurs filles à d'autres chrétiens, il faut bien reconnaître que les mariages avec des musulmans demeurent autrement problématiques. Rares dans le passé, ceux-ci ont gagné en visibilité au cours de ces dernières années. Il n'empêche que les familles s'emploient bien souvent à les éviter. Lorsqu'une jeune fille est en âge de se marier, son entourage redouble de vigilance, tant peuvent être nombreuses, dans une ville débordante de jeunesse comme Istanbul, les tentations.

Admonestations paternelles, discours lénifiants des leaders communautaires, reproches fraternels, rien n'y fait. Si les unions mixtes se multiplient, c'est probablement que ni la famille, ni la communauté ne disposent désormais d'arguments sérieux pour les empêcher. Il faut bien se rendre à l'évidence : messes, cérémonies patriarcales, activités de bienfaisance permettent certes la préservation du patrimoine identitaire ; mais la vraie vie, celle de tous les jours, se déroule, pour l'essentiel, à l'extérieur de la communauté. Même ostracisés, les couples mixtes ont leur place dans la grande ville, leurs amis, leur environnement professionnel, et peuvent mener une existence normale sans avoir à se préoccuper du qu'en dira-t-on.

9. Le regard des Turcs

Il paraît d'autant plus envisageable de passer outre aux interdits communautaires que les blessures laissées par les affrontements d'antan —en particulier la guerre gréco-turque de 1919-1922— se sont quelque peu cicatrisées et que bon nombre de Turcs, surtout dans les couches cultivées, appréhendent la minorité avec une bienveillance teintée de curiosité. Les milieux intellectuels et culturels turcs témoignent même d'une attention particulière à son égard. Ce phénomène, il convient de le préciser, s'inscrit dans une dynamique plus générale de redécouverte de la "mosaïque ottomane" et de ce qu'il en reste aujourd'hui. Les communautés non-musulmanes font l'objet d'ouvrages, de colloques, de journées d'études et un nombre grandissant de thèses universitaires leur sont consacrées. À Istanbul, la plupart des librairies disposent désormais d'un rayon réservé aux

“questions ethniques” où, à côté des innombrables livres portant sur les Kurdes, les Juifs, les Grecs, les Arméniens, les Assyro-chaldéens ont aussi leur place.

En ce qui concerne les Grecs, les signes d'intérêt dont ils bénéficient sont nombreux et divers. C'est ainsi par exemple que les conférences —sur des thèmes suffisamment généraux pour n'effaroucher personne— organisées par le Patriarcat depuis 2001 attirent un auditoire composé en partie d'universitaires et d'étudiants turcs. Dans plusieurs universités de la ville (Istanbul Üniversitesi, Bogaziçi Ü., Bilgi Ü.) ainsi qu'au sein de certaines associations de quartier (en particulier le centre culturel de la mairie de Beyoğlu, mais aussi la fondation Aziz Nesin) l'enseignement du grec moderne fait recette.

Quotidiens et magazines aiment à publier des interviews avec des membres de la minorité, même si tous ces entretiens se ressemblent. Les photographes et les cinéastes sont, pour leur part, davantage attirés par les pensionnaires de l'asile des vieillards de Balıklı : ces derniers ont désormais l'habitude de poser devant la caméra et de se voir immortalisés dans des albums de photographies ou des courts métrages.

Les jours fériés, on rencontre de plus en plus fréquemment, dans le centre historique d'Istanbul, des groupes de visiteurs turcs qui, sous la houlette d'un guide, font connaissance avec les monuments chrétiens de leur ville.

La musique et la gastronomie grecques suscitent, elles aussi, un vif intérêt. Des chanteurs de *rebético* se produisent dans certains restaurants, des concerts de musique grecque font salle comble. À Beyoğlu, l'ancien Péra, quartier jusqu'à une date encore récente à forte population grecque, plusieurs bars à vin et brasseries ont été affublés, durant ces dernières années, d'un nom grec pour attirer la clientèle. Ces adresses “historiques” qui se réclament d'un ancien propriétaire *rum*, dont il ne subsiste aucune trace, grouillent de monde et occupent une place de choix dans la vie nocturne de ce secteur animé.

Hommes d'affaires, intellectuels, universitaires, artistes investissent de plus en plus cette partie de la ville laissée à l'abandon par ses précédents occupants : à Galata et à Beyoğlu, de nombreux immeubles fin de siècle sont fiévreusement remis à neuf pour accueillir ces

nouvelles élites, séduites par le passé cosmopolite de leur cité.

Dans ces milieux, le cachet “grec” est également considéré comme valorisant lorsqu'il s'agit de faire l'acquisition d'une résidence secondaire. Assez nombreux sont ceux qui possèdent des maisons de campagne sur la côte égéenne, dans des villages désertés par les Grecs en 1922 et restés intacts. Pour fuir les tensions de la grande ville, d'autres préfèrent se retirer, l'espace d'un week-end, dans d'anciennes demeures grecques transformées en auberges. Un exemple parmi d'autres : la pension “Yorgo Seferi”, à Urla, petite localité à mi-chemin entre Izmir et Çesme. Il s'agit, ainsi que le précisent les annonces publicitaires, de la maison familiale du célèbre poète grec, lauréat du prix Nobel en 1964.

Pourquoi une telle grécomanie ? Impossible d'éluder la question, mais difficile d'y répondre de manière pertinente.

Peut-être parce qu'il s'agit, pour certains esprits nostalgiques, de retrouver le parfum de leur jeunesse, une époque où le “cosmopolitisme” ottoman brillait de ses derniers feux. Incontestablement aussi parce que, après de nombreuses décennies vouées à l'exaltation de la turcité, conçue comme la seule source de la nation kémaliste, les élites turques ont réalisé que la pluralité culturelle, qui fut pendant cinq siècles un des piliers de l'édifice ottoman, représentait une des données fondamentales de leur propre identité. On se souvient aujourd'hui, encore avec une certaine timidité, que musulmans et chrétiens ont cohabité sur les mêmes terres depuis des temps immémoriaux et que les échanges entre cultures et religions ont durablement marqué des populations susceptibles par ailleurs de s'affronter.

La grécomanie ambiante puise également ses racines, à n'en pas douter, dans la certitude que l'Empire ottoman fut un espace de tolérance et, par là même, un carrefour des civilisations. Adossés à un tel credo qui trouve son argumentation dans les travaux de plusieurs générations d'historiens, ceux qui redécouvrent le passé grec d'Istanbul savent qu'ils sont *politically correct*. En outre, ils sont persuadés de détenir un argument choc dans le combat que mène leur pays en vue de son intégration dans l'Union européenne. De fait, se souvenir des liens anciens entre Turcs et Grecs, c'est une

façon de dire que la Turquie a tout naturellement sa place en Europe.

Succédant à l'amnésie collective, ce réveil de la mémoire peut aller jusqu'à la mise au grand jour de secrets enfouis. Il est désormais de bon ton d'étaler quelque ascendance grecque —grand-père converti à l'islam ou arrière-grand-mère *rum*. Ceux qui peuvent se prévaloir de telles origines ne manquent pas de s'en réclamer, comme s'il s'agissait d'un titre de noblesse.

Cela dit, il faut bien reconnaître que tous ces bons sentiments ne prêtent pas véritablement à conséquence. À l'exception des Arméniens, encore assez nombreux, les minorités non-musulmanes ont aujourd'hui pratiquement disparu du paysage social turc et forment moins de 1 % de la population totale du pays. Évoquer la trace qu'elles ont laissé dans la mémoire, revient à constater qu'elles ne représentent plus aucun risque pour l'État et la nation.

Si la tendance est à la grecophilie —surtout depuis le tremblement de terre du 17 août 1999 et les fortes manifestations de solidarité de la

part du peuple grec à l'égard des populations sinistrées— des voix hostiles à la minorité grecque continuent cependant à se faire entendre. C'est ainsi que lors des récents débats sur le statut des fondations pieuses des minorités (*azınlık vakıfları*), bon nombre de députés turcs n'ont pas hésité à exprimer une méfiance viscérale à l'endroit des composantes non-musulmanes de la société, sans pour autant réussir à empêcher le vote de dispositions théoriquement favorables à celles-ci. De même, les publicistes ayant pour seul fonds de commerce la dénonciation de complots ourdis par le Phanar ou quelque autre officine grecque demeurent passablement productifs. Le différend entre la Grèce et la Turquie à propos de Chypre, principale pomme de discorde depuis un demi siècle, y est pour beaucoup. Toutefois, il convient de se rendre à l'évidence : de tels discours ne sont plus dans l'air du temps. Engagées sur le chemin de l'Europe, les élites turques sont bien obligées, quoi qu'elles en pensent, de faire montre de modération et de se plier aux règles du bon voisinage.

La querelle des fondations pieuses (*vakıf*)

Le patrimoine foncier et immobilier des communautés non-musulmanes, en particulier celui des Grecs, est considérable : églises, écoles, hôpitaux, cimetières, immeubles de rapport, boutiques, terrains... Au XIX^e siècle, le concept de personne morale n'existant pas dans le droit ottoman, les biens acquis par la communauté étaient assez fréquemment enregistrés au nom de personnes physiques. Il arrivait aussi qu'on leur attribuât des propriétaires fictifs tels que "Jésus, fils de Joseph" ou "Marie, fille de Joachim". Enfin, la plupart des grands établissements —en particulier les hôpitaux— devaient leur existence non pas à un acte de fondation (*vakfiye*) sur le modèle servant à la création des *vakıf* musulmans, mais à un firman impérial.

Il faudra attendre une loi de 1913 pour que les personnes morales soient autorisées, en Turquie, à posséder des biens immobiliers. Ce texte permettait aux communautés de renoncer au système —éminemment risqué— des

prête-noms et de faire enregistrer leurs biens, que ceux-ci fussent acquis par voie de donation ou par tout autre moyen, à leur propre nom.

Une nouvelle étape sera franchie en 1935, lorsque la Grande Assemblée nationale de Turquie votera la loi n° 2762 fixant les modalités de création et de fonctionnement des *vakıf* et reconnaissant, chemin faisant, l'existence *de facto* de fondations d'un type particulier, celles désignées sous le nom de "*vakıf communautaires*" (*cemaat vakfı*).

La nouvelle loi accordait un délai de quelques mois aux communautés pour faire l'inventaire de leurs biens, transmettre les listes correspondantes aux autorités et remplir une déclaration donnant divers renseignements sur les revenus générés par les *vakıf*, leur utilisation, les personnes chargées de la gestion des biens, l'objectif assigné à la fondation, etc.

Conditions que les communautés s'étaient empressées de remplir. Mais mal devait leur en prendre, puisque, une quarantaine d'années plus tard, en 1974, la Cour de Cassation, en assemblée plénière, allait décider que tous les biens acquis après 1936 et ne figurant pas sur les listes remises aux autorités à l'époque de la mise en vigueur de la loi n° 2762 constituaient des acquisitions illégales et étaient donc passibles de restitution aux anciens propriétaires ou de saisie au profit de l'État.

La querelle des fondations pieuses ne fait que commencer. Juristes, hommes politiques, journalistes de tous bords se mettent de la partie. Tandis que les autorités multiplient les mises sous séquestre et les saisies, la polémique tire profit de la libéralisation des années 1990 pour s'enfler, faire le tour des rédactions de presse et des instances judiciaires, allant jusqu'à frapper, *in fine*, aux portes de la Cour européenne des Droits de l'Homme (requête du conseil d'administration de la fondation de l'hôpital arménien Surp Pirgic de Yedikule). Les avocats des communautés disposent d'arguments de poids, au premier rang desquels figurent les stipulations du traité de Lausanne.

L'affaire est jugée suffisamment sérieuse pour que le gouvernement d'Ankara, engagé dans des négociations serrées avec l'Europe, se décide à jouer la carte de la détente. Début août 2002, il fait passer une loi dont l'objectif affiché est de jeter les bases d'une convergence entre la législation turque et les principes fondamentaux dont se réclame l'Union européenne, notamment en ce qui concerne

les droits de l'homme : la modification de l'ancienne loi sur les *vakif* fait partie du "paquet".

Mais le débat n'est pas clos pour autant. Certes, le décret du 4 octobre 2002 qui précise les nouvelles modalités de fonctionnement applicables aux fondations des communautés, permet désormais à ces institutions, de manière explicite, d'acquérir des biens et d'en faire usage dans le cadre des objectifs assignés à la fondation. Toutefois, rien n'est dit des très nombreux biens saisis depuis le début des années 1970 —en application de l'arrêt de la Cour de cassation déjà mentionné— et dont les communautés réclament la restitution avec de plus en plus de vigueur. Par ailleurs, les règles du jeu sont si compliquées, les chausse-trappes si nombreuses que les communautés se voient déjà dépossédées des quelques biens qu'elles détiennent encore !

La levée des boucliers est immédiate. Pour calmer les esprits, il faudra plus que des assurances verbales. Un des premiers gestes du gouvernement du Parti de la justice et du développement (AKP), arrivé au pouvoir au lendemain des élections de novembre 2002, va être de suspendre l'application du décret d'octobre 2002 et de mettre en place un dispositif nettement plus souple, tenant compte de la complexité des dossiers et du brouillard administratif soigneusement entretenu par les générations successives des bureaucrates qui ont eu, à l'époque ottomane comme sous la République, la délicate mission —vouée à l'échec— de débrouiller les fils d'histoires d'argent et de pouvoir parfaitement opaques.

10. Perspectives

Quel avenir pour la communauté grecque d'Istanbul ? Au point où en sont les choses, on peut légitimement se demander si elle a encore quelque futur devant elle. Les optimistes, il y en a, espèrent que le maigre noyau d'aujourd'hui continuera à vivre, quitte à s'accommoder de métissages. Les pessimistes croient à une disparition proche et pensent que le relais sera pris par les *rum ortodoks* arabophones.

Toutes les personnes consultées lors de cette enquête estiment que seule l'adhésion

de la Turquie à l'Union européenne pourrait déboucher sur un troisième scénario, celui d'un rebond. Fervents défenseurs de l'entrée de ce pays en Europe, les Grecs d'Istanbul le sont parce qu'ils sont persuadés que leur sort en dépend. La suppression des frontières, l'élargissement économique et la mise aux normes européennes de l'appareil juridique turc entraîneront forcément, disent-ils, un afflux de Grecs venus de la Grèce voisine. Certes, ceux-ci ne seront pas des *Rum*, mais des citoyens de l'État grec désireux de tirer le meilleur parti d'un marché dynamique offrant une main-d'œuvre

abondante et peu coûteuse. Au XIX^e siècle, rappellent-ils, une bonne partie de l'orthodoxie constantinopolitaine était constituée d'immigrés et c'est cette population venue d'ailleurs qui fut pour beaucoup à l'origine de la prospérité et de l'épanouissement culturel de la communauté. Les nouvelles conditions créées par une éventuelle intégration de la Turquie à l'Union européenne —en particulier la simplification des procédures administratives— pourraient fort bien inciter de nombreux Grecs à s'installer sur les rives du Bosphore. Mais ceux-là mêmes qui appellent un tel avenir de leurs vœux reconnaissent que l'adhésion "n'est pas pour demain", qu'Ankara "a encore du chemin à parcourir" et que l'attente pourrait être longue.

Dans la conjoncture actuelle, cet espoir d'un retour ne paraît pas totalement utopique. De fait, les hommes d'affaires grecs sont déjà à Istanbul, marquant leur territoire²².

Depuis 1990 et l'écroulement du système soviétique, ceux-ci n'ont pas manqué de relever le défi de la mondialisation et d'essaimer dans les Balkans et au-delà. De nombreuses entreprises helléniques ont été délocalisées en Bulgarie, Roumanie, Macédoine et plus récemment en Albanie²³. La Turquie, en plein décollage économique et liée à l'Union européenne par un accord d'union douanière, fait, elle aussi, partie de ces nouveaux marchés à conquérir. Depuis le rapprochement gréco-turc de 1999, les échanges commerciaux entre les deux pays ont connu un développement notable, malgré le remarquable dispositif d'expédients protectionnistes mis en œuvre par les autorités turques. Ces quatre dernières années ont été riches en traités, accords, protocoles. Les deux parties s'appuient sur de nombreux textes réglementant leur coopération.

Au début de l'année 2003, 70 sociétés grecques étaient enregistrées en Turquie, totalisant 3,2 % de l'ensemble des investissements étrangers dans ce pays. Une partie importante des capitaux investis concernent l'informatique et le secteur bancaire. La Banque nationale de

Grèce, organisme dynamique, dispose déjà d'une antenne à Istanbul. Une nouvelle banque, l'Europabank, dotée d'une douzaine d'agences, est née en 2003 de l'absorption de la Sitebank, établissement turc, par la Novabank, enseigne grecque. On évalue les investissements helléniques à plus de 60 millions de dollars, montant encore très modeste, alors que les emprunts contractés par les banques turques auprès des banques helléniques ont dépassé les 250 millions de dollars.

Les hommes d'affaires des deux pays envisagent aussi des *joint ventures* dans une large gamme de domaines : construction, tourisme, énergie, transports, environnement, télécommunications, assurances, banque, emballages, pisciculture, modernisation des services portuaires, applications agricoles.

Pour les entrepreneurs grecs, le marché turc est indéniablement plus attractif que ceux des autres pays de la région. Celui-ci comprend plusieurs dizaines de millions de consommateurs, avec un pouvoir d'achat bien supérieur à celui des Albanais, Macédoniens, Bulgares ou Roumains auxquels ont été consacrés tous les efforts jusqu'à présent.

Cependant, l'euphorie va de pair avec une bonne dose de scepticisme. La crise économique qui a frappé la Turquie en 2001 et l'incertitude face à l'avenir freinent sérieusement ceux qui envisagent de s'y établir. Les milieux d'affaires attendent, pour agir, que la nouvelle loi sur les investissements étrangers (2003) soit testée.

Sur le papier, celle-ci est très prometteuse. Elle prévoit notamment une simplification considérable des procédures administratives, la libéralisation des mouvements des capitaux, bénéfiques, actions, rémunérations, le recours à des instances internationales en cas de différend, le versement d'indemnités confortables en cas de nationalisation ou expropriation, et surtout une égalité de traitement avec les investisseurs turcs.

²² Les données chiffrées figurant dans ces paragraphes consacrés à la présence économique hellénique à Istanbul proviennent de la conférence donnée par Har. Kounalakis, conseiller commercial de Grèce à Istanbul, le 16 avril 2003.

²³ Selon Har. Kounalakis, les investissements grecs en Albanie s'élèvent aujourd'hui à 300 millions de dollars ; en Macédoine à 370 millions de dollars ; en Bulgarie à un milliard et demi de dollars ; en Roumanie à 1,2 milliard de dollars.

Naturellement, la question qui se pose est de savoir si la présence économique hellénique, que les récentes dispositions législatives pourraient doper, est susceptible d'avoir quelque impact sur la minorité grecque d'Istanbul.

La communauté espère surtout des emplois pour ses jeunes. En effet, les entreprises helléniques, confrontées à de réelles difficultés administratives lorsqu'elles sollicitent, auprès des autorités locales, des permis de travail pour leur personnel non turc, sont obligées de recruter sur place. Bilingues, les Grecs d'Istanbul sont bien placés pour occuper les postes ainsi créés. Toutefois, les patrons hellènes soulignent leurs lacunes. Ils auraient besoin d'un personnel bien formé, maîtrisant des savoirs spécialisés, tels que la comptabilité, le marketing, la programmation, l'informatique, les relations publiques, le secrétariat de direction. Or, la plupart des *Rum* ne disposent pas de telles formations. La faute en est, tranchent certains, à l'enseignement fourni par les écoles minoritaires, trop classique et n'accordant qu'une place limitée aux besoins du monde du travail. Quoi qu'on puisse penser d'une telle appréciation, il est évident que si les entreprises helléniques devaient développer leur présence en Turquie, la communauté aurait tout intérêt à faire en sorte que ses jeunes soient en mesure de remplir avec toute la compétence voulue les emplois proposés.

Cette pénétration économique —encore potentielle— s'accompagne d'un volet culturel ne mobilisant, pour l'heure, que des moyens limités mais susceptible de jouer un rôle important dans le rapprochement gréco-turc. Héritiers d'une même histoire, faite il est vrai autant de conflits et d'affrontements violents que de cohabitation pacifique, les deux peuples ont, en matière de culture, le dialogue facile, chargé même parfois d'émotivité. C'est dire que ce patrimoine partagé peut utilement contribuer à l'amélioration de leurs relations.

Au cours des deux dernières années, plusieurs expositions, concerts, cycles cinématographiques, colloques ont donné la possibilité au public turc de se familiariser avec la production artistique grecque. La création d'un centre culturel hellénique à Istanbul est un projet auquel Athènes semble tenir. Le bâtiment qui lui serait attribué, le *Sismanogleion*, est en restauration depuis deux ans et trône au milieu de



Figure 17 : Derrière cette protection, le *Sismanogleion* en cours de restauration

l'avenue İstiklâl, artère piétonnière de Beyoğlu, quartier qui abrite une bonne partie de la vie culturelle stambouliote. Cependant, à l'heure où ces lignes sont écrites, l'utilisation de cet immeuble, propriété de l'État hellénique, et dont l'inauguration est annoncée pour l'automne 2003, demeure incertaine : abritera-t-il un centre culturel ou servira-t-il de résidence consulaire ?

Autre manifestation du climat de rapprochement : le nombre croissant des étudiants venus de Grèce pour poursuivre leurs études dans des universités turques. Il s'agit d'un phénomène très récent puisque les inscriptions n'ont commencé à se multiplier qu'à partir de l'an 2000. Bénéficiant de programmes d'échanges entre les établissements des deux pays, ces étudiants effectuent des longs séjours à Istanbul, souvent intégrés dans une faculté de sciences humaines (histoire, politologie, anthropologie), avec comme

principal objectif l'apprentissage du turc. Inscrits généralement en troisième cycle, ils consacrent leurs études doctorales à la Turquie ou à quelque thème turco-grec, et considèrent le contact prolongé avec le monde universitaire local comme un élément indispensable de leur formation. Dans un ordre d'idées voisin, il convient aussi de mentionner les étudiants grecs non licenciés qui viennent à Istanbul pour y suivre des cours de langue. En 2003, ils seraient plus de cinquante à s'être inscrits à des cycles d'été dans les différents centres dispensant un enseignement de turc aux étrangers.

Cet afflux d'étudiants, qui devrait à très court terme permettre aux élites grecques de mieux connaître la Turquie, est un des signes les plus éloquents de la détente qui caractérise désormais les rapports entre Athènes et Ankara, nonobstant les multiples incidents de parcours que les presses des deux pays n'hésitent pas à exploiter. Reste à savoir si cette détente s'inscrit dans la durée ou s'il ne s'agit que d'un de ces flirts passagers auxquels, de temps à autre, les peuples de la région s'abandonnent.

Les Grecs d'Istanbul ont connu, au cours du XX^e siècle, plusieurs périodes d'"amitié gréco-turque" et accueillent donc avec prudence toute manifestation d'euphorie. Les déclarations de principe des hommes politiques et les gestes symboliques ne leur suffisent plus. Ce qu'ils appellent de leurs vœux est un véritable changement des mentalités et la mise en œuvre de mesures concrètes pour lutter contre les préjugés et toutes les formes de discrimination. Les polémiques —largement relayées par la presse turque— que le vote d'une loi censée

garantir les droits des minorités en matière de propriété immobilière a suscitées en 2002 donnent à penser qu'il y a effectivement encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à la confiance mutuelle.

Après avoir été tant de fois déçues dans leurs espoirs, les élites de la communauté veulent bien croire cependant que cette fois est la bonne et que Grecs et Turcs finiront par résoudre leurs différends. Dans cette perspective, elles comptent beaucoup sur l'Union européenne, dont les "critères", auxquels la Turquie doit se soumettre pour que sa candidature à l'adhésion puisse être examinée, ont précisément pour fonction de créer un climat propice au rapprochement entre les peuples.

L'installation d'entreprises helléniques en Turquie contribue à leur faire penser que, la lune de miel passée, l'euphorie pourrait néanmoins durer. L'ouverture d'un bureau de la Banque nationale de Grèce à Istanbul constitue, à cet égard, un geste d'une forte portée symbolique. Quatre-vingt-quatre ans plus tôt, le même établissement avait inauguré une agence à Smyrne, quelques semaines après l'occupation de l'Asie mineure par les troupes du roi de Grèce. Mais dès 1922, son personnel avait dû quitter précipitamment la ville dans des circonstances dramatiques. Si huit décennies après un tel désastre le même organisme bancaire a décidé de remettre les pieds en Turquie, c'est qu'il a probablement des bonnes raisons d'estimer que le moment est venu de passer outre aux anciens contentieux.

Istanbul, août 2003

Les Grecs d'Istanbul (1923-2003) : chronologie

- 1923** 30 janvier : la Grèce et la Turquie signent à Lausanne une convention par laquelle elles s'engagent mutuellement à procéder à l'échange obligatoire des minorités chrétienne et musulmane vivant dans leurs territoires respectifs.
24 juillet : Traité de Lausanne.
29 octobre : proclamation de la République de Turquie.
- 1924** Suite au vote d'une loi réglementant la profession d'avocat, des Grecs sont exclus du barreau d'Istanbul.
Papa Eftym, fondateur de l'église turque orthodoxe, prend possession de la principale église grecque de Galata, la Panayia Kafatiani.
- 1925** À tour de rôle les trois principales minorités non-musulmanes de Turquie renoncent par écrit à leurs droits découlant de l'article 42 du Traité de Lausanne. Pour les Grecs, cet épisode a lieu le 27 novembre.
Fermeture de l'*École nationale des Langues et du Commerce*, qui fonctionnait depuis 1909 à Galata.
Création de l'*Apogevmatini*, quotidien en langue grecque qui existe encore aujourd'hui.
- 1926** Les sociétés étrangères installées en Turquie sont désormais obligées de tenir leur correspondance en langue turque.
- 1927** Recensement. 100 214 Grecs orthodoxes sont dénombrés dans le département d'Istanbul.
- 1928** Fondation à Athènes du *Sylogos Konstantinopoliton* qui se fixe comme objectif la préservation du patrimoine culturel et intellectuel des Grecs d'Istanbul. Cette association reste particulièrement active de nos jours.
- 1930** Visite d'Eleftherios Venizelos, premier ministre grec, à Istanbul. Les relations gréco-turques sont au beau fixe. Les deux pays signent plusieurs accords, dont un texte permettant le retour en Turquie de citoyens hellènes. À cette date, environ 27 000 citoyens du Royaume vivent sur les rives du Bosphore.
- 1932** L'exercice d'un certain nombre de métiers de l'artisanat et des services est interdit aux étrangers.
- 1935** Recensement. 95 956 Grecs orthodoxes sont dénombrés dans le département d'Istanbul.
La Grande Assemblée nationale de Turquie vote la loi n° 2762 fixant les modalités de création et de fonctionnement des fondations pieuses (*vakıf*). Ce texte reconnaît explicitement l'existence des "*vakıf* communautaires" (*cemaat vakfi*).
- 1939** Attribution à la Turquie du sandjak d'Alexandrette.
- 1941** Mobilisation militaire. Vingt classes d'âge sont appelées sous les drapeaux. Les non-musulmans ayant entre 24 et 44 ans sont tenus à l'écart de l'armée régulière et se voient employés dans des travaux d'intérêt public, notamment la construction des routes (mai-juin).
- 1942** Impôt sur la fortune (*varlık vergisi*). Exécutoire de suite, cet impôt a mis sur les routes de l'exil environ 2 000 minoritaires (novembre).

- 1944** La loi instituant l'impôt sur la fortune est abrogée. L'État turc renonce aux impôts non perçus jusque-là (mars).
- 1945** Recensement. 76 844 Grecs orthodoxes sont dénombrés dans le département d'Istanbul.
- 1946** Fondation du "Cercle d'aide aux malades sans ressources et aux internes de l'asile des vieillards de l'hôpital de Balıklı" (*Syndesmos voitheias aporon asthenon kai girokomoumenon ton nosokomeion Balıklı*).
Les relations entre le Patriarcat et le gouvernement d'Ankara se signalent par leur cordialité.
- 1948** L'école de garçons *Zografeion*, située à Beyoğlu (Péra), se dote d'une section commerciale qui tente de combler la lacune laissée par la fermeture, en 1925, de l'*École nationale des Langues et du Commerce*.
- 1951** Accord culturel entre la Grèce et la Turquie. Nouvelle période d'"amitié gréco-turque", malgré le différend qui oppose les deux pays s'agissant du statut de Chypre.
La Turquie intègre l'OTAN.
- 1952** Le couple royal grec, le roi Paul et la reine Frédérique, en visite officielle en Turquie (juin).
- 1955** Recensement. 67 550 Grecs orthodoxes sont dénombrés dans le département d'Istanbul.
6/7 septembre : due à la question de Chypre, la tension gréco-turque débouche sur de graves émeutes à Istanbul et Izmir.
- 1960** Coup d'État en Turquie.
- 1962** Le *Zografeion*, une des principales écoles grecques d'Istanbul, fait l'objet de travaux d'agrandissement. Deux étages supplémentaires sont ajoutés au bâtiment existant.
Une directive ministérielle institue la fonction de directeur adjoint dans les écoles minoritaires.
- 1964** Les autorisations de séjour des Hellènes en Turquie ne sont pas renouvelées. Accusés de "haute trahison", 10 000 Grecs de citoyenneté hellénique sont expulsés du territoire turc et leurs comptes bancaires sont bloqués. Les départs s'étalent sur plusieurs mois.
À compter du mois de mars, il est interdit aux personnels des écoles de conduire les élèves à l'église dans le cadre scolaire.
Les autorités turques ferment l'orphelinat de Büyük Ada, vaste édifice en bois, inauguré en 1904 grâce à une donation de Eleni Zarifi.
- 1965** Recensement. 47 207 Grecs orthodoxes sont dénombrés dans le département d'Istanbul.
- 1966** À compter de juillet, aucun livre scolaire ne peut être utilisé sans l'autorisation préalable du ministère de l'Éducation nationale turc. L'interdiction sera levée en 1968.
- 1967** Inspection des écoles. Toutes les inscriptions en caractères grecs doivent être retirées, en particulier lorsqu'elles sont visibles de l'extérieur (mars).
Coup d'État militaire en Grèce (avril). Relance de la crise gréco-turque concernant Chypre.
- 1968** Les écoles grecques n'ont plus le droit d'inclure le 25 mars (fête nationale grecque, mais aussi fête religieuse de l'Annonciation) parmi leurs jours fériés.
Décès de Papa Eftym.
20 décembre : la Grèce et la Turquie signent un nouvel accord culturel.
Désormais, seuls les enfants appartenant à la minorité grecque orthodoxe peuvent être inscrits dans les écoles grecques.
- 1969** Les *metaklitoi* (enseignants venus de Grèce) n'ont plus le droit de travailler dans plusieurs établissements, leur service étant strictement lié à une seule école quel que soit le nombre d'heures qu'ils y fournissent.

- 1971** Fermeture de l'école théologique de Halki fondée en 1844 pour former les cadres de la haute hiérarchie orthodoxe.
- 1972** Le directeur de l'école *Ioakeimeion* est demis de ses fonctions.
- 1973** La Grèce fait parvenir des livres scolaires aux écoles grecques d'Istanbul. Les envois se poursuivent jusqu'en 1981-1982, date à laquelle ils s'arrêtent pour ne reprendre qu'en octobre 1994.
- 1974** Intervention de l'armée turque dans la partie nord de Chypre ; l'île est coupée en deux ; chute de la junte et rétablissement de la démocratie en Grèce (juillet).
La Cour de Cassation, en assemblée plénière, estime que les biens immobiliers acquis par les communautés non-musulmanes après 1936 constituent des acquisitions illégales.
Réduction du nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement de la langue et la littérature grecques.
- 1976** Le directeur de la *Megali tou Genous Scholi*, I. Karayannis, est atteint par la limite d'âge. Son poste reste vacant jusqu'en 1992.
Départ du directeur du lycée de l'École théologique de Halki. Le poste reste vacant jusqu'en 1984-85, date de la fermeture définitive de l'école.
- 1977** Première parution de *l'Iho*, quotidien en langue grecque.
- 1978** La Grèce devient membre du marché commun.
- 1979** À compter de novembre, les *metaklitoi* sont tenus de dispenser des cours dans le domaine de leur spécialité *stricto sensu*.
Rencontre entre le Pape Jean-Paul II et le Patriarche Dimitrios à Istanbul.
- 1980** Coup d'État militaire en Turquie.
- 1981** Rauf Denktaş, soutenu par la Turquie, proclame la République turque de Chypre du Nord.
- 1984** Les mesures de blocage pesant sur les biens immobiliers des Hellènes, mis sous séquestre en 1964, sont levées.
Les citoyens grecs désirant se rendre en Turquie sont désormais dispensés de solliciter un visa (mars).
- 1985** Le lycée de l'école théologique de Halki n'enregistre plus aucune inscription et ses responsables cherchent à fermer l'établissement. Leur demande sera rejetée par les autorités.
- 1987** Le gouvernement turc autorise le Patriarcat à restaurer ses bâtiments, endommagés par un incendie en 1941.
- 1988** Rencontre de Davos entre Andreas Papandreou, premier ministre grec, et son homologue turc, Turgut Özal : réchauffement sensible des relations gréco-turques (31 janvier).
Fermeture de l'école de filles *Ioakeimeion*. "Inactive", elle "fonctionne" désormais sous la responsabilité d'un directeur adjoint.
École de garçons, la *Megali tou Genous Scholi* accueille, à partir de cette année, des élèves des deux sexes.
- 1989** A. Lambrinou, directrice du *Kentriko Parthenagogeio*, est demise de ses fonctions.
Fondation du "Cercle éducatif et artistique Feriköy". Environ 200 membres.
Inauguration des nouveaux bâtiments du Patriarcat (décembre).
- 1990** Les budgets des écoles minoritaires sont désormais soumis à la signature des directeurs adjoints.
- 1991** Élections au sein de la minorité pour désigner les membres des organes communautaires. Depuis cette date, les mandats n'ont pas été renouvelés, faute de pouvoir organiser de nouvelles élections.

Un déséquilibré incendie un autocar chargé de touristes grecs, faisant de nombreuses victimes. Les agences de voyage grecques décident de ne plus organiser des excursions touristiques en direction de la Turquie (avril).

Élection au trône du Patriarcat œcuménique de Constantinople de Bartholomaios I^{er} (novembre).

- 1992** Le nouveau Patriarche demande aux autorités turques la réouverture de l'école théologique de Halki (février).
Le Patriarcat œcuménique de Constantinople organise, dans les locaux de l'école théologique de Halki, une première réunion sur la protection de l'environnement.
- 1993** Les enseignants que la Grèce envoie dans le cadre de l'accord culturel de 1950 sont empêchés de se rendre en Turquie. Les familles sont exaspérées.
Le lycée *Zografeion* fête le centenaire de sa fondation.
- 1994** Aux termes de la loi grecque n° 2079/1992, les Grecs d'Istanbul âgés de plus de 65 ans et ayant travaillé dans le secteur privé en Turquie bénéficient désormais d'une aide de la Sécurité sociale hellénique (IKA).
Symposium organisé à Istanbul à l'initiative du Patriarcat œcuménique sur le thème de *Paix et tolérance*. Y sont réunis des représentants du christianisme, du judaïsme et de l'islam (février).
- 1995** Le Patriarcat continue de s'intéresser à la protection de l'environnement. Consacré au thème *Révélation et environnement*, un congrès itinérant conduit les participants du Pirée à Istanbul, Kuşadası et Patmos (septembre).
- 1996** L'association turque des Droits de l'Homme organise une exposition sur un sujet sensible : les événements du 6/7 septembre 1955 (septembre).
- 1997** Embrasement d'un contentieux durable : la Grèce et la Turquie se disputent les gisements pétroliers de la mer Égée.
Patriarcat œcuménique et environnement. 400 personnes participent aux travaux d'un troisième congrès (*Questions d'environnement dans la mer Noire*) à bord d'un navire sur la mer Noire.
- 1998** Les autorités révoquent tous les membres laïcs du conseil d'administration de l'école de Halki (octobre).
- 1999** Désormais, l'école *Zografeion* accueille aussi des filles.
Le *Kentriko Parthenagogeio* rejoint la catégorie des écoles "inactives".
La ville de Passau accueille la quatrième manifestation du cycle "environnement". Celle-ci est consacrée au Danube (*Danube-Fleuve de vie*).
17 août : le tremblement de terre d'Izmit fait plusieurs milliers de victimes. La Grèce envoie des secours. Il s'en suit une période d'euphorie dans les relations entre les deux pays.
Bill Clinton, président des États-Unis, en visite au Phanar (novembre).
- 2000** Éducation : le *Zappeion* devient mixte.
Le Patriarcat œcuménique ouvre une représentation à Athènes.
- 2001** La Turquie connaît une grave crise économique.
- 2002** Le Patriarcat poursuit sur l'Adriatique son effort concernant les questions d'environnement. Le congrès flottant se termine à Venise avec une rencontre entre Bartholomaios I^{er} et Jean-Paul II (juin).
Dans le cadre du processus d'intégration de la Turquie à l'Europe, le parlement turc vote un "paquet" de lois visant à la mise en conformité de la législation nationale avec les principes de l'Union européenne. Les minorités voient ainsi certaines de leurs revendications satisfaites (août).

Élections législatives en Turquie. Arrivée au pouvoir du “Parti de la justice et du développement” (*AK parti*), de la mouvance islamiste (novembre).

2003

23 mars : Bartholomaïos I^{er} célèbre, après des travaux de rénovation qui ont duré deux ans, la réouverture de l'église de Aya-Triada (Sainte-Trinité), située à proximité de la place de Taksim.

Le congrès du Patriarcat sur l'environnement se déroule, cette année, à bord d'un navire sur la mer Baltique (juin).

17 juin : la nonciature apostolique à Istanbul organise, à l'occasion du 25^e anniversaire du pontificat du Pape Jean-Paul II, une conférence intitulée “Jean-Paul II et le service de la Paix”. L'orateur invité pour rendre hommage ainsi à Sa Sainteté est le Patriarche œcuménique Bartholomaïos I^{er}.

Bartholomaïos I^{er} remet au ministre turc des Affaires étrangères, Abdullah Gül un dossier de doléances qui aborde notamment la question de la réouverture de l'école de Halki. Au cours de l'entretien, il est fait reproche au Patriarche de continuer à accoler l'adjectif “œcuménique” à son titre (août).

Bibliographie

- Akar, Rıdvan et Demir, Hülya (1994), *Istanbul'un Son Sürgünleri* (Les derniers déportés d'Istanbul), İstanbul, İletişim, 1994.
- Akgönül, Samim (1999), *Une communauté, deux États : la minorité turco-musulmane de Thrace occidentale*, İstanbul, İsis.
- Akgönül, Samim (2001 a), "Vers une nouvelle donne dans les relations gréco-turques", *Les Dossiers de l'IFEA*.
- Akgönül, Samim (2001 b), *Les Grecs de Turquie : processus d'extinction d'une minorité de l'âge de l'État-nation à l'âge de la mondialisation, 1923-2001*, thèse de doctorat non publiée de l'Université Marc Bloch, Strasbourg.
- Aktar, Ayhan (2000), *Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları* (L'impôt sur la fortune et les politiques de turquisation), İstanbul, İletişim.
- Alexandris, Alexis (1983 a), *The Greek Minority of Istanbul and Greek-Turkish Relations, 1918-1974*, Athènes, Centre d'Études micrasiatiques.
- Alexandris, Alexis (1983 b), "I apo peira dimiourgias tourkorthodoxis ekklisias stin Kappadokia, 1921-1923" (Tentative de création d'une église turco-orthodoxe en Cappadoce, 1921-1923), *Deltio Kentrou Mikrasiatikon Spoudon* (Bulletin du Centre d'Études micrasiatiques), 159-199.
- Anastassiadou, Méropi (1995-96), "L'échange des populations entre la Grèce et la Turquie au lendemain de la Première Guerre mondiale", *Confluences Méditerranée*, n° 16, 151-159.
- Anastassiadou, Méropi (2000), "Apo pathos ki apo hreos. Gia ti diatirisi enos romaiikou pyrina stin Poli" (Par passion et par devoir. Pour le maintien d'un noyau grec orthodoxe à Istanbul). Entretien avec Dimitris Frangopoulos, *Synchrone Themata* (Thèmes contemporains), Athènes, n° 74/75, 88-113.
- Bali, Rifat (1997), "Çok Partili Demokrasi Döneminde Varlık Vergisi Üzerine Tartışmalar" (Débats à propos de l'impôt sur la fortune à l'époque du multipartisme), *Tarih ve Toplum*, 165, 47-59.
- Bali, Rifat (1998 a), "Cumhuriyet Döneminde Azınlıklar Politikası" (La politique des minorités à l'époque républicaine), *Birikim*, 115, 80-90.
- Bali, Rifat (1998 b), "Yirmi Kura İhtiyatlar Olayı" (La mobilisation des vingt classes), *Tarih ve Toplum*, 179, 4-18.
- Bali, Rifat (1999), *Cumhuriyet Yıllarında Türkiye Yahudileri. Bir Türkleştirme Serüveni* (1923-1945) (Les Juifs de Turquie sous la République. L'aventure de la turquisation), İstanbul, İletişim.
- Baydar Oya, Çiçekoğlu Feride et al. (1998), *Cumhuriyet'in Aile Albümleri* (Albums de famille de la République), İstanbul, Tarih Vakfı yay.
- Behar, Cem (1996), *Osmanlı İmparatorluğu'nun ve Türkiye'nin Nüfusu 1500-1927* (La population de l'Empire ottoman et de la Turquie, 1500-1927), Tarihi İstatistikler Dizisi, cilt 2, Ankara, T.C. Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü.
- Biberyan, Zaven (1999), *Babam Aşkaleye Gitmedi* (Mon père n'est pas allé à Aşkale), İstanbul, Aras.
- Buchwalter, Bertrand (2002), "Les relations turco-arméniennes : Quelles perspectives ?", *Les Dossiers de l'IFEA, La Turquie d'aujourd'hui*.
- Christidis, Christoforos (2000), *Ta septemvriana, Konstantinoupoli kai Smyrni, 1955. Symvoli stin prosfati istoria ton ellinikon koinotiton* (Les événements de septembre. İstanbul et İzmir, 1955. Contribution à l'histoire récente des communautés grecques), Athènes, Centre d'Études micrasiatiques.
- Çetin, Fethiye (2002), "Yerli Yabancılar" (Des étrangers locaux), *Ulusal, Ulusalüstü ve Uluslararası Hukukta Azınlık Hakları* (Droits des minorités en droit national, supra-national et international), İstanbul, İstanbul Barosu, 70-81.
- Dalègre, Joëlle (1997), *La Thrace grecque. Populations et territoire*, Paris, L'Harmattan.
- Dekavallas, Stefanos (1999), "Louloudia o kipos eplimmyrise. I thetiki parousia mias kritikis oikogeneias stin Konstantinoupoli ta teleutaia 150 hronia" (Un jardin inondé de fleurs. La présence d'une famille crétoise à İstanbul au cours des 150 dernières années), *Eptalofos*, septembre, octobre, novembre 1999 (en trois parties).
- Devedji, Alexandre (1929), *L'échange obligatoire des minorités grecques et turques en vertu de la convention de Lausanne du 30 janvier 1923*, Paris, Imprimerie du Montparnasse et de Persan-Beaumont.
- Dündar, Fuat (1999), *Türkiye Nüfus Sayımlarında Azınlıklar* (Les minoritaires dans les recensements de population en Turquie), İstanbul, Doz.
- Kal'a, Ahmet et Murat, Sedat (1997), *Nüfus ve Demografi 1. 1927-1990* (Population et démographie 1. 1927-1990), İstanbul, İstanbul Araştırmaları Merkezi.
- Kiosseoglou, Th. P. (1926), *L'échange forcé des minorités d'après le Traité de Lausanne*, Nancy, Imprimerie nancéienne.
- Koçoğlu, Yahya (2001), *Azınlık Gençleri Anlatıyor* (Les jeunes des minorités racontent), İstanbul, Siyahbeyaz-Metis Güncel.

- Koçoğlu, Yahya (2003), *Hatırlıyorum. Türkiye’de Gayrimüslim Hayatlar* (Je me souviens. Des vies de non-musulmans en Turquie), İstanbul, Siyahbeyaz-Metis Güncel.
- Kural, Murat (2002), “Türk Ekonomisinin Türkleştirilmesi” (La turquisation de l’économie turque), *Tarih ve Toplum*, 37 (221).
- Ladas, Stephen P. (1932), *The Exchange of Minorities: Bulgaria, Greece and Turkey*, New York, MacMillan Press.
- Macar, Elçin (2002), *İstanbul’un Yok Olmuş İki Cemaati. Doğu Ritli Katolik Rumlar ve Bulgarlar* (Deux communautés disparues d’Istanbul. Les Grecs et les Bulgares catholiques de rite oriental), İstanbul, İletişim.
- Macar, Elçin (2003), *Cumhuriyet Döneminde İstanbul Rum Patrikhanesi* (Le Patriarcat grec d’Istanbul sous la République), İstanbul, İletişim.
- Neyzi, Leyla (1999), *İstanbul’da Hatırlamak ve Unutmak. Birey, Bellek, Aidiyet* (Se souvenir et oublier à İstanbul. Individu, mémoire et appartenance), İstanbul, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı.
- Ozil, Ayşe (2001), *Education in the Greek Orthodox Community of Pera in 19th Century İstanbul*, maîtrise d’histoire, İstanbul, Université Bogaziçi.
- Sakkeliariou, Kostas (1995), *Oi teleftaioi Ellines tis Polis* (Les derniers Grecs d’Istanbul) (textes de Margarita Poutouridou), Athènes, Agra.
- Stamatopoulos, Kostas (1996), *I teleftaia analambi. I konstantinoupolitiki romiosyni sta hronia 1948-1955* (La dernière flamme. Les Grecs d’Istanbul dans les années 1948-1955), Athènes, Domos.
- Svolopoulos, Konstantinos (1994), *Konstantinoupoli 1856-1908. I akmi tou Hellinismou* (Constantinople 1856-1908. L’apogée de l’hellénisme), Athènes, Ekdotiki Athinon.
- Treaty of Peace with Turkey and Other Instruments signed at Lausanne on July 24, 1923 (together with Agreements between Greece and Turkey signed on January 30, 1923, and Subsidiary Documents forming part of the Turkish Peace Settlement)*, London, His Majesty’s Stationery Office, 1923.

Quelques sites à visiter sur la Toile

Il suffit de lancer une recherche en donnant pour mots-clés “Greeks of İstanbul”, ou “Greeks of Constantinople”, ou encore “Greek minority of İstanbul”, pour se retrouver avec une liste de près de 30 000 sites répondant à chacune de ces entrées. Ceux-ci proposent, pour la plupart, des textes reflétant les opinions d’officines de propagande, inexploitable pour cerner la communauté dans sa réalité d’aujourd’hui. C’est la raison pour laquelle, nous

avons préféré, pour ce travail, nous laisser guider par les témoignages —d’une subjectivité revendiquée, mais au moins nuancée— des membres de la minorité. Pour les inconditionnels de la Toile, les quelques sites ci-dessous peuvent néanmoins constituer une première sélection.

- www.patriarchate.org
Site officiel du Patriarcat œcuménique de Constantinople
- www.megarevma.net/Syll_Conpoliton.htm
Le “Syllogue des Constantinopolitains” (*Sylogos Konstantinopoliton*, association fondée en 1928 ayant son siège à Athènes).
- www.diaspora-net.org
Site d’un groupe d’intellectuels dont l’objectif est de faire connaître les questions relatives à l’hellénisme. Il procure des informations sur l’occupation turque de Chypre, le statut des communautés grecques de par le monde.
- www.greekhelsinki.gr
“The Balkan Human Rights Web Pages” : pour se tenir au courant de l’actualité en matière de droits de l’homme dans les Balkans.
- www.hrw.org/reports
Rapports, pays par pays, du *Human Rights Watch*.
- www.aek.com
Site de l’*Athlitiki Enosis Konstantinoupoleos* (AEK) (“Union Sportive de Constantinople”), club créé à Athènes en juillet 1924.
- www.mfa.gr
Site officiel du ministère des Affaires étrangères grec.
- www.mfa.gov.tr
Site officiel du ministère des affaires étrangères turc.
- www.orthodoxnews.netfirms.com
Lettre d’information sur le monde orthodoxe, soutenue par la Virginia H. Farah Foundation (Canson City, Nevada).
- www.hri.org
Hellenic Resources Institute, Cambridge MA, États-Unis.
- www.myriobiblos.gr
Bibliothèque numérique de l’Église de Grèce.
- www.yargitay.gov.tr
Site officiel de la Cour de cassation de Turquie.
- www.die.gov.tr
Site officiel du *Devlet İstatistik Enstitüsü*, Institut national des statistiques de Turquie.

Sommaire

1. “Nous sommes peu nombreux, mais innombrables”	4
<i>Les Grecs catholiques</i>	5
2. Des départs massifs	5
<i>La protection des minorités, selon le Traité de Lausanne</i>	7
<i>Un rasoir et une paire de ciseaux</i>	11
3. Ceux qui sont restés	12
<i>Les Sabuncakis, fleuristes depuis 1874</i>	14
4. L'enseignement	16
4.1. L'enseignement minoritaire en 2002-2003	18
4.2. Bilinguisme	20
4.3. Des enseignants soumis aux aléas des relations bilatérales	21
4.4. Accès réservé	23
<i>Dimitris Frangopoulos, pédagogue</i>	24
4.5. Écoles “inactives”	24
<i>Les directeurs adjoints turcs des écoles minoritaires</i>	25
5. Du sang neuf pour la minorité ? Les arabophones du sud-est anatolien	26
<i>Témoignage d'un chrétien d'Antioche, sacristain d'une église grecque orthodoxe à Istanbul</i>	27
6. Les rapports de la communauté avec le Patriarcat œcuménique de Constantinople	28
<i>L'Église turque orthodoxe de Papa Eftym</i>	29
<i>Bartholomaios 1^{er}, un patriarche à l'écoute de son temps</i>	31
<i>L'École théologique de Halki</i>	32
7. La vie sociale de la communauté : orthodoxie, philanthropie, presse	34
7.1. Orthodoxie	35
7.2. Philanthropie	37
<i>Le cercle éducatif et artistique Feriköy. Année de fondation : 1989</i>	39
7.3. Presse	40
<i>Les monuments du patrimoine mémoriel</i>	41
8. Les mariages mixtes	44
9. Le regard des Turcs	45
<i>La querelle des fondations pieuses (vakıf)</i>	47
10. Perspectives	48
Les Grecs d'Istanbul (1923-2003) : chronologie	52
Bibliographie	57
Quelques sites à visiter sur la Toile	58

Les Dossiers de l'IFEA

série : la Turquie aujourd'hui

- 1- Fadime DELI et Jean-François PÉROUSE, *Le tremblement de terre de Yalova-İzmit-İstanbul, premiers éléments d'appréciation*, İstanbul, décembre 1999, 40 p., 4 €
- 2- Timour MUHIDINE, *La littérature turque à l'aube du millénaire : 1999-2000*, İstanbul, août 2000, 32 p., 4 €
- 3- Gilles de RAPPER, *Les Albanais à İstanbul*, İstanbul, septembre 2000, 24 p., 3 €
- 4- Jean-François PÉROUSE, *La mégapole d'İstanbul 1960-2000, Guide bibliographique*, İstanbul, octobre 2000, 19 p., 3 €
- 5- Bayram BALCI, avec la collaboration de Bertrand BUCHWALTER et les contributions de Ahmet Salih BIÇAKÇI, Habiba FATHI, Alexandre HUET, Arnaud RUFFIER et Johann UHRES, *La Turquie en Asie centrale. La conversion au réalisme (1991-2000)*, İstanbul, janvier 2001, 107 p., 11 €
- 6- Samim AKGÖNÜL, *Vers une nouvelle donne dans les relations gréco-turques*, İstanbul, avril 2001, 46 p., 5 €
- 7- Jean-François PÉROUSE, *Turquie : l'après-seismes*, 52 p., İstanbul, août 2001, 6 €
- 8- Sylvie GANGLOFF et Jean-François PÉROUSE avec la collaboration de Thomas TANASE, *La présence roumaine à İstanbul. Une chronique de l'éphémère et de l'invisible*, İstanbul, octobre 2001, 47 p., 5 €
- 9- Fadime DELI avec la collaboration de Jean-François PÉROUSE, *Migrations internes vers İstanbul: discours, sources et quelques réalités*, İstanbul, juin 2002, 56 p., 7,5 €
- 10- David BEHAR, *Les Universités privées d'İstanbul*, İstanbul, juin 2002, 44 p., 7,5 €
- 11- Burcu GÜLTEKİN, *Les enjeux de l'ouverture de la frontière turco-arménienne. Les contacts transfrontaliers entre la Turquie et l'Arménie*, İstanbul, octobre 2002, 56 p., 7,5 €
- 12- Bertrand BUCHWALTER, *Les relations turco-arméniennes : Quelles perspectives ?* İstanbul, novembre 2002, 56 p., 7,5 €
- 13- Paul DUMONT, Jean-François PÉROUSE, Stéphane de TAPIA, Samim AKGÖNÜL, *Migrations et mobilités internationales : la plate-forme turque*, İstanbul, novembre 2002, 104 p., 20 €
- 14- Burcu GÜLTEKİN, *Atteindre la Caspienne. Les relations économiques entre la Turquie et l'Azerbaïdjan*, İstanbul, juin 2003, 44 p., 7,5 €
- 15- Élise MASSICARD, *Les élections du 3 novembre 2002 : Une recomposition de la vie politique turque ?*, İstanbul, juillet 2003, 52 p., 7,5 €
- 16- Méropi ANASTASSIADOU et Paul DUMONT, *Une mémoire pour la Ville : la communauté grecque d'İstanbul en 2003*, İstanbul, août 2003, 60 p., 7,5 €

série : patrimoines au présent

- 1- Franck DORSO, *Un espace indécis au cœur d'İstanbul. La muraille de Théodose II en 2001*, İstanbul, juin 2003, 40 p., 7,5 €
- 2- Olivier HENRY, *Considérer la mort : De la protection des tombes dans l'antiquité à leur conservation aujourd'hui*, İstanbul, juillet 2003, 48 p., 7,5 €
- 3- Damien BISCHOFF et Jean-François PÉROUSE, *La question des barrages et du GAP dans le Sud-Est anatolien : patrimoines en danger ?*, İstanbul, août 2003, 64 p., 7,5 €